

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 septembre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2002 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS..... 4

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES - PRINCIPALES
LOIS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

MICHEL GUAY 5

PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC - ACTIVITÉS DE COURTAGE

THIERRY VANDAL..... 7

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ANDRÉ BELISLE 19

MICHEL LANGEVIN 26

HÉLÈNE SICARD 32

REPRISE DE LA SÉANCE 37

PRÉSENTATION DU MRN – SOURCES D'ÉNERGIE POUR LA PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ

MICHEL GUAY 37

DENIS GERVAIS 43

JEAN-FRANÇOIS BLAIN 47

JOHN BURCOMBE 58

MARIE-PAULE HALLÉ..... 64

JEAN MORRISSETTE 68

REPRISE DE LA SÉANCE 76

ANDRÉ BELISLE 81

CLAUDE BOILEAU..... 88

SYLVIE BOULET 91

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois.

10 Je vais vous épargner les explications dont je vous ai fait part, hier soir, sur la procédure d'évaluation environnementale. Je tiens à vous rappeler cependant qu'il s'agit de la première partie de l'audience, donc celle qui est consacrée à l'obtention de l'information. La deuxième partie de cette audience sera consacrée à entendre vos opinions.

15 Pour prendre la parole, je vous demanderais de vous inscrire dès maintenant au registre qui est situé à l'arrière de la salle. Je vous rappelle qu'il vous est permis de poser deux questions à la fois seulement, non pas pour limiter votre droit de parole mais plutôt pour permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer. Alors, j'accepte pour l'instant huit inscriptions au registre.

20 Je rappelle que pour éviter les échanges directs, les questions doivent être adressées à la présidence de la Commission. Il en est de même pour les réponses.

25 Concernant la présentation des mémoires, vous pouvez informer la coordonnatrice de la Commission, madame Ginette Giasson, de votre intention de déposer un mémoire. Madame Giasson acceptera votre intention lors de chacune des séances de cette première partie d'audience et, à compter de lundi, à nos bureaux à Québec. Les mémoires que vous déposerez devront être reçus au BAPE, au plus tard le 4 octobre prochain.

30 Ce soir, nous continuons à aborder les questions de justification du projet, soit les besoins énergétiques, le choix de la filière et son efficacité énergétique, le projet dans un contexte global des changements climatiques.

35 Je rappelle que la dernière heure de la séance est consacrée aux questions des gens présents qui ne peuvent être là à un autre moment et qui désirent poser des questions sur d'autres aspects du projet.

40 Avant de présenter le promoteur et les personnes qui l'accompagnent, de même que les personnes-ressources, je vous informe, encore une fois, qu'il y a une visite de prévue du site de la centrale projetée. Cette visite aura lieu, s'il ne pleut pas cette nuit et avant 9 h demain matin, parce que les véhicules ne pourraient circuler sur le terrain si c'est mouillé. Alors, s'il y a un orage cette nuit, il n'y a pas de visite. Toutefois, il est encore possible de s'inscrire à l'arrière, auprès de madame Giasson. Alors, le lieu de rendez-vous est la guérite est de la centrale de Beauharnois et le départ est prévu à 9 h 30 précises. La rencontre devrait prendre fin vers 11 h.

45

Alors, bonsoir, monsieur Tall! Si vous voulez nous présenter les personnes qui vous accompagnent, ce soir.

M. MACKY TALL :

50

Oui, madame la présidente. Je vous remercie. J'ai le plaisir de vous annoncer la présence, à ma droite, de monsieur Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec Production, avec donc une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur de l'énergie et, également, anciennement responsable de la planification stratégique d'Hydro-Québec, à titre de vice-président planification stratégique. Complètement à ma droite, madame Danielle Piette, avocate et spécialiste des questions réglementaires. Et, à ma gauche, monsieur Bruno Soucy,

55

LA PRÉSIDENTE :

60

Merci.

M. MACKY TALL :

65

Madame la présidente, j'aimerais également souligner donc que monsieur Vandal sera présent pour la soirée uniquement. Et, par rapport à certaines discussions que nous avons eues cet après-midi et de vos demandes, donc, va être disponible également pour répondre à toutes questions que la Commission ou le public pourrait avoir.

LA PRÉSIDENTE :

70

Merci.

Madame Renée Loiselle, qui est la porte-parole du ministère de l'Environnement. Bonsoir, madame Loiselle!

Mme RENÉE LOISELLE :

75

Bonsoir, madame la présidente! Je suis accompagnée de Marie-Claude Théberge, qui est analyste principale dans le dossier, qui est assise derrière moi. Et, à sa gauche, Jean-Pierre Plamondon, qui est de la Direction des changements climatiques.

80

LA PRÉSIDENTE :

85

Merci.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Mathieu Valcke.

M. MATHIEU VALCKE :

Bonsoir! Je suis accompagné de ma collègue Isabelle Tardif.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Du ministère des Ressources naturelles, monsieur Michel Guay.

95 **M. MICHEL GUAY :**

Bonsoir, madame la présidente! Je suis accompagné de monsieur Réal Carbonneau, à ma droite.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Et, enfin, d'Environnement Canada, monsieur Alain Gosselin. Bonsoir, monsieur Gosselin.

105 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Bonsoir, madame la présidente!

110 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste faire un tour auprès des personnes-ressources, et je reviendrai auprès d'Hydro-Québec, madame Loisel, est-ce qu'il y avait des informations que vous deviez déposer, ce soir?

115 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Non. Il n'y avait rien de particulier.

120 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Gosselin, non plus? Merci. Monsieur Guay, est-ce qu'il y a des informations qui doivent être déposées ce soir?

125

M. MICHEL GUAY :

J'ai deux documents de l'Agence de l'efficacité énergétique. C'est le rapport d'activités 2000-2001 et le plan de développement 2002-2003, perspectives 2002-2005. J'ai une copie de ces documents-là. Je l'ai déposée pour que vous puissiez faire quatorze copies.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. MICHEL GUAY :

Et, ici, j'ai des précisions – je ne sais pas si c'est à ce moment-ci – des précisions sur une question qu'on nous avait adressée sur la fin de la séance de cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait. Vous pouvez y aller.

M. MICHEL GUAY :

C'est concernant le transport et la Régie, pourquoi que c'est réglementé. Après vérification, le transport, en Amérique du Nord, c'est un monopole naturel. Il existe une réglementation en Amérique pour le transport. Ça fait que comme c'est un monopole, bien, on a jugé bon que ce soit soumis à certaines règles qui sont écrites dans la Loi de la Régie. Ça permet d'encadrer le transport.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

Monsieur Tall, est-ce que vous aviez des informations à déposer d'entrée de jeu, ce soir?

M. MACKY TALL :

Non, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie.

Nous allons, avant de prendre les questions du public, je pense, monsieur Guay, vous deviez faire une présentation sur les rôles et responsabilités en matière d'énergie. Est-ce que vous êtes prêt à faire cette présentation?

M. MICHEL GUAY :

Oui. Comme j'ai dit, j'ai besoin d'un support, projecteur acétates. Ça fait que si on peut me l'installer, je ferai une courte présentation d'environ cinq minutes, qui explique un peu les principales lois dans le domaine de l'énergie au Québec, avec les principaux articles des différentes lois.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous pouvez vous avancer.

M. MICHEL GUAY :

Les principales lois qu'il faut retenir dans le domaine de l'énergie, il y a, bien entendu, la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*. C'est le ministre des Ressources naturelles qui est responsable des ressources naturelles au Québec et qui est également le ministre responsable d'Hydro-Québec. L'article 12 indique ses pouvoirs.

Il y a, bien entendu, une *Loi sur Hydro-Québec* qui encadre les activités d'Hydro-Québec. Les principaux articles, on a l'article 22 qui traite de l'électricité patrimoniale, les articles 22.01 de la tarification, qui renvoient l'approbation à la Régie de l'énergie. Il y a aussi un article très important, c'est l'article 29, qui dit que le gouvernement doit autoriser les projets de production d'Hydro-Québec. Donc, c'est le gouvernement qui autorise.

La *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'article 31, on a les fonctions, les pouvoirs reliés à la Régie de l'énergie et, grosso modo, la Régie de l'énergie couvre le transport et la distribution d'électricité au Québec.

Il y a la *Loi sur le régime des eaux*. Je l'ai inscrite ici, dans ce cas-ci, on n'a pas un projet hydraulique, mais c'est la loi qui dicte les responsabilités dévolues au ministre de l'Environnement et au ministre des Ressources naturelles dans le cadre des forces hydrauliques. Ils ont chacun des responsabilités différentes.

La Politique énergétique du Québec, rendue publique en 96, avec quatre objectifs principaux: assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible; promouvoir de nouveaux moyens de développement économique; respecter ou rétablir les équilibres environnementaux; et, garantir l'équité et la transparence.

210 J'ai fait une acétate, parce que les questions se posent, bien entendu, lors de ces audiences-ci, est-ce que la politique énergétique parlait des centrales thermiques. Il y a une petite citation, page 47:

215 **Même si pour le Québec, la matière première doit être importée – on parle du gaz naturel dans ce cas-ci – il y a quand même des possibilités intéressantes – on reconnaissait dès 96 qu'il y avait des possibilités intéressantes – de développement et qu'elles doivent être exploitées si elles correspondent à nos intérêts. +*

220 Donc, c'est un peu ça, je pense, le but de l'audience. Est-ce que ça correspond à nos intérêts?

225 Suite à la Régie, il y a certaines lois qui ont été promulguées. Il y a eu l'introduction d'un tarif de transport d'électricité permettant l'accès aux tiers, en mai 97. L'ouverture des marchés de gros d'électricité, 97. La création de la Régie en 97, également. Et, la création de l'Agence en 97. Vous pouvez noter que l'année 97 a été une grosse année.

230 La Régie de l'énergie, un peu plus en détail, comme je le disais précédemment. Sa mission en regard de l'électricité, parce qu'elle couvre également le gaz naturel: assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Ça fait qu'on a la notion de transport d'électricité et distribution. Fixer ou modifier les conditions ou les tarifs auxquels l'électricité est transportée ou distribuée et, bien entendu, examiner les plaintes des consommateurs.

235 Il y a eu la Loi 116 en juin 2000, qui précisait certaines responsabilités de la Régie, une confirmation de l'uniformité territoriale de la tarification. C'est-à-dire, qu'on paye le même tarif, qu'on soit en Gaspésie, en Abitibi, à Montréal ou à Québec. Consécration du maintien de l'état de l'interfinancement en cours qui est favorable à la clientèle résidentielle. Et, la notion d'électricité patrimoniale, 165 TWh à un faible coût, qui est de 2,79 4/kWh. Et, pour les besoins excédant le volume patrimonial, bien, c'est ouvert à la concurrence, ce qui a résulté en l'appel d'offres du distributeur.

245 La notion d'électricité patrimoniale. Qu'est-ce qui est écrit dans la loi et dans le décret, c'est ça. C'est Hydro-Québec Production doit offrir à Hydro-Québec Distribution un prix moyen de fourniture de 2,79 4/kWh. C'est l'article 22 de la *Loi sur Hydro-Québec*. Le décret 1277-2001 fixe les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés québécois. En aucun endroit on a identifié spécifiquement des installations de production.

250 Également, aussi, une acétate sur l'Agence de l'efficacité énergétique, qui est quand même une agence dont on a parlé un petit peu cet après-midi, qui a été créée en octobre 97. Sa mission, c'est assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie dans tous les secteurs d'activités. Ça fait qu'elle a un mandat très large.

Si on parle spécifiquement du plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution, un plan sera déposé à l'automne 2002, dans les prochaines semaines, je n'ai pas la date, je ne pense pas que la date soit fixée, à la Régie, un plan d'efficacité énergétique. La cible Hydro-Québec Distribution qui avait été identifiée dans le plan stratégique 2002-2006, qui a été débattu en commission parlementaire et approuvé par le gouvernement en juin dernier, j'ai le décret. Si vous voulez avoir le décret, il est disponible. Je peux vous en fournir des copies. On parlait d'une cible de .4 TWh dans le plan. La Régie a accepté, sous certaines réserves, dans sa décision du mois d'août 2002, disons cette base de discussion-là qu'on pourrait dire de .4 TWh. Le gouvernement, lui, a fixé une cible un peu plus élevée qui correspond à .5 % de la demande de 2001, qui correspond à plus de .7 TWh par année.

Je désirais faire un survol rapide des différentes notions dont on a discuté les derniers jours, c'est quand même des lois qui peuvent être assez complexes. Ça fait que je suis disponible pour des précisions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Guay.

Alors, monsieur Tall, vous deviez faire une présentation sur les activités de courtage en fin d'après-midi. Alors, j'accueillerais maintenant cette présentation-là.

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je vais demander à monsieur Thierry Vandal d'en parler de nos activités de courtage.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

M. THIERRY VANDAL :

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaires! Il me fait bien plaisir d'être ici, comme Macky Tall l'a indiqué. Je suis ici pour vraiment répondre à l'ensemble des questions qui entourent ce projet, questions qui traduisent également une évolution importante du contexte dans lequel de tels projets se réalisent et auxquels, je pense, référerait d'une manière extrêmement juste monsieur Guay dans sa présentation sur l'évolution du cadre réglementaire et du cadre du marché du Québec.

Un des changements importants qui est survenu au cours des dernières années avec la restructuration des marchés et ce qu'on a appelé l'ouverture des marchés, c'est l'apparition d'une activité dite de courtage d'électricité en bonne et due forme chez Hydro-Québec.

300 Au même titre que le courtage existe dans bien d'autres commodités, dans bien d'autres secteurs d'activités, c'est vrai dans le secteur de l'énergie, le courtage des produits pétroliers, le courtage du gaz naturel existe depuis de nombreuses années, c'est vrai pour également la plupart des autres commodités qui existent sur la planète. L'idée étant, ici, de favoriser les échanges d'énergie dans le but d'arriver – et c'est l'objectif qui est poursuivi – dans le but d'arriver à la plus grande efficacité possible pour le fonctionnement d'un marché.

305 Donc, les courtiers agissent comme des intermédiaires entre, d'une part, les producteurs et, d'autre part, les distributeurs qui représentent les intérêts agrégés des consommateurs. Donc, les courtiers échangent de l'énergie et le font contre rémunération et en prenant des positions, en prenant des risques.

310 Hydro-Québec donc mène cette activité depuis déjà de nombreuses années. C'est une activité qui s'est vraiment amplifiée avec l'ouverture en bonne et due forme des marchés qui nous avoisinent, en 99.

315 À compter de la fin de l'année 99, on a vraiment vu une explosion. À partir de ce moment-là, Hydro-Québec a non seulement maintenu ce qu'elle faisait traditionnellement, c'est-à-dire des exportations d'énergie, de l'énergie produite au Québec et exportée par les interconnexions vers les marchés, que ce soit les marchés des États-Unis ou les marchés des provinces qui nous avoisinent, donc a maintenu cette activité-là, a poursuivi cette activité-là mais, en plus, a commencé à faire du courtage.

320 C'est-à-dire, dans certains cas, de l'achat d'électricité physique pour des fins de revente, soit de revente en temps réel, c'est-à-dire on achète et on revend au même moment de l'énergie, ou bien donc de l'achat pour des fins de stockage dans les réservoirs pour des fins de revente à des moments qui sont déplacés dans le temps, une activité donc vraiment d'arbitrage d'opportunités de marché à travers le temps. C'est une activité pour laquelle, soit dit en passant, 325 Hydro-Québec, à travers ses réservoirs et ses ouvrages hydroélectriques, est particulièrement bien placée, bien positionnée.

330 Et, ça permet, encore là, de contribuer à l'efficacité générale du marché. On peut acheter de l'énergie quand le prix est bas et la revendre à des moments où la demande est plus forte, ce qui a pour effet, bien sûr, d'atténuer les pointes à certains moments dans les marchés. Donc, cette activité de courtage d'énergie physique.

335 Il y a une autre activité, puis elle est importante et je pense qu'elle mérite d'être soulignée, madame la présidente. C'est l'activité de courtage au niveau financier. Vous savez, il y a beaucoup d'énergie qu'Hydro-Québec transige, qui est de l'énergie physiquement produite à certain endroit, mais il y a également beaucoup de transactions qui sont des transactions financières, purement financières, qui sont des transactions qui sont engagées soit pour, comme on dit en anglais, faire du *edging*, c'est-à-dire de la protection de risque d'évolution de prix de marché à terme, donc on prend des contrats à terme pour fixer des prix, c'est un type de

transaction, ou purement des transactions de nature spéculative, c'est-à-dire qu'on spéculé sur la valeur de l'électricité à un moment qui est déplacé dans le temps.

Un exemple de ça, cette semaine, par exemple, nos météorologues et nos équipes de courtage avaient, je crois assez justement, anticipé la très forte canicule que l'on voit du côté notamment de l'Ontario et du nord-est américain, l'avaient anticipée d'une façon qui était sans doute plus juste – dans le cas présent, ce n'est pas toujours le cas, mais dans le cas présent – un peu plus juste sans doute que d'autres courtiers dans le marché. Et, donc, on avait pris des positions. Et, effectivement, Dame Nature nous a envoyé une météo qui est une météo assez exceptionnelle pour la période de l'année.

De telle sorte que des positions financières que l'on avait prises, dans des marchés qui peuvent être des marchés très éloignés, Hydro-Québec va faire du courtage jusque dans les banlieues de Washington, jusque dans les banlieues de Chicago et jusqu'à l'est, essentiellement à travers le Nouveau-Brunswick, jusqu'au Maine, donc des positions financières dans ces marchés. Ces marchés ont connu des pointes et sans qu'il y ait d'énergie de déplacée, on a tout simplement fermé des positions et, en fermant les positions, on a pu engranger certains profits.

On a fait ça essentiellement sur la base d'une connaissance météo, d'une capacité de livraison, le cas échéant, et essentiellement des moyens financiers et des outils de courtage, notamment les outils de fine pointe des technologies de l'information.

C'est tout ça qui forme le courtage. Le courtage qui est là chez Hydro-Québec pour essentiellement permettre d'optimiser la production. Les résultats que l'on peut réaliser à travers l'ensemble de la gestion de notre parc de production permettent de saisir des opportunités de marché qui se présentent parce qu'il y a différence de prix à différents moments et parce que les actifs d'Hydro-Québec sont particulièrement bien positionnés pour faire ça.

C'est une activité, pour vous la situer en termes d'importance, madame la présidente, c'est une activité qui a connu une très forte croissance chez Hydro-Québec. Sans que je connaisse les chiffres, parce qu'on est quand même au milieu de l'année, je peux vous dire que cette année, Hydro-Québec Production, par exemple, va réaliser un chiffre d'affaires qui va être assez similaire en termes de ses transactions -- monsieur Guay référait au contrat patrimonial, donc les livraisons d'électricité en faveur du marché du Québec à travers le distributeur, ce chiffre d'affaires qui va représenter sans doute un peu plus de 4 Md\$ cette année, et le chiffre d'affaires que l'on va réaliser à travers toute cette activité de courtage hors Québec, qui va certainement -- l'an passé, ça a été un petit peu plus de 3 Md\$, on peut penser que ce chiffre-là pourrait être dépassé cette année.

Donc, c'est une activité qui a pris énormément d'importance et qui traduit cette ouverture du marché et cette participation dans un marché qui est un marché extrêmement actif, à la fois volatil, risqué, oui, mais qui traduit essentiellement la très forte demande pour l'électricité, et

les particularités de l'électricité qui font en sorte que c'est une énergie qui est difficilement stockable et où les besoins sont des besoins qui sont extrêmement variables.

Vous savez, dans le passé, j'ai connu les marchés du gaz naturel, les marchés du pétrole et si je vous disais, madame la présidente, que demain, par exemple, le pétrole brut va passer de 30 \$ à 300 \$, je crois que vous conviendriez que c'est une journée assez exceptionnelle.

Dans le domaine de l'électricité, ça se passe assez régulièrement. Vous savez, c'est assez régulier, en période de canicule d'été, qu'on va voir le prix entre le moment où le marché ouvre essentiellement le matin, où les gens commencent à consommer l'électricité en période matinale et où la pointe est atteinte vers 4 h en après-midi, en période de canicule, on peut facilement voir le prix, comme ça, là, passer du simple à dix fois. Donc, c'est un marché qui est un marché qui est de mieux en mieux organisé et pour lequel Hydro-Québec a déployé d'importants efforts.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Vandal.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

J'aurais peut-être une couple de questions. Est-ce que ce marché-là, il est applicable sur une base journalière et même une base horaire? Est-ce que ça fluctue sur même des périodes plus courtes qu'une heure, par exemple?

M. THIERRY VANDAL :

Oui, tout à fait. C'est un marché qui -- et je vous prie de me croire, c'est assez complexe au niveau des systèmes, des technologies de l'information qui se sont développés et, je pense que sans internet, ça n'existerait pas, du moins pas dans la forme qu'on connaît aujourd'hui.

C'est donc les technologies de l'information qui font en sorte d'être capable d'équilibrer pour une multitude de points de consommation, c'est-à-dire des points où les distributeurs viennent tirer de l'énergie et des points où les producteurs viennent injecter de l'énergie sur les réseaux, donc une multitude, il y en a littéralement des milliers de ces points. À chaque cinq minutes, il y a un équilibre qui doit se faire et, basés sur cet équilibre, les prix peuvent être différenciés d'un point à l'autre du marché.

Par exemple, le point d'interconnexion d'Hydro-Québec, le marché de New York, peut être à un prix différent du point d'interconnexion d'Hydro-Québec avec, par exemple, le marché de l'Ontario, ou à l'intérieur même du marché de New York, entre le nord de l'état de New York et le sud de l'état de New York.

À chaque cinq minutes, donc, les réseaux font en sorte de trouver ce point d'équilibre qui fixe un prix, qui s'applique à ce moment-là à l'ensemble du marché et qui permet d'atteindre un équilibre.

Les transactions que l'on fait de manière plus régulière sont des transactions de nature horaire et des transactions de nature quotidienne. On a aujourd'hui des équipes qui transigent de l'électricité 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Et, ce marché-là est un marché qui est essentiellement -- il y a vingt-quatre marchés dans la journée. À chaque heure, il y a un marché qui se fixe.

De la même manière, on a des équipes qui vont transiger de l'énergie pour le lendemain. Donc, aujourd'hui à 10 h ce matin, on a des équipes qui ont pris des engagements pour livraison demain. On a des équipes également qui vont fixer des prix à terme et qui vont prendre des positions à terme. Donc, des positions qui peuvent être pour le mois qui vient, la saison d'été prochain ou la saison d'hiver prochain. Des positions qui peuvent être des positions physiques ou des positions financières. Et, c'est tout ça qu'on essaie d'équilibrer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Quel est le plus grand facteur limitatif dans ce marché-là pour Hydro-Québec? Est-ce que c'est la capacité des interconnexions?

M. THIERRY VANDAL :

Il y a plusieurs types de limite, si vous me permettez. Il y a des limites de nature physique, donc, oui, les interconnexions ont des limites. C'est-à-dire, c'est ce qui limite notre capacité d'exporter physiquement de l'énergie ou d'en importer, parce qu'il y a certains moments, bien sûr, où on peut importer de l'énergie. Ça, c'est une fonction physique des interconnexions, des limites des interconnexions.

Mais l'activité d'Hydro-Québec a dépassé ces limites-là parce qu'elle est aussi de nature financière. Et, quand on transige financièrement de l'énergie, ou même physiquement de l'énergie dans des marchés comme la Pennsylvanie, comme le New Jersey, le Maryland, les limites sont plus des limites de nature financière, c'est-à-dire, les capacités de crédit et la tolérance au risque également de l'entreprise. Et, pour ça, il y a des paramètres qui sont établis, des paramètres qui sont convenus et suivis en temps réel par nos équipes, des paramètres qui sont établis par le conseil d'administration.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais Hydro-Québec possède un avantage qui se démarque des autres producteurs d'électricité par sa capacité d'emmagasiner de l'électricité et de la revendre en période de pointe à des tarifs plus intéressants. Est-ce que la centrale projetée du Suroît ne vient pas améliorer cette capacité-là, en bâtissant les réservoirs et en utilisant la centrale en période lorsque la

demande est moins forte, et pour être capable d'exporter davantage en période de forte demande et à des prix encore plus intéressants?

M. THIERRY VANDAL :

La question et la présentation d'entrée de jeu portait sur l'activité de courtage. C'est une activité importante. Maintenant, je ne voudrais pas, disons, induire cette Commission en erreur. Cette activité demeure tout de même, disons, assez secondaire, lorsqu'on regarde l'ensemble de nos activités par rapport aux livraisons physiques d'énergie sur le marché du Québec.

Autrement dit, les quantités qui sont produites pour livraison, compte tenu notamment de ce que monsieur Guay mentionnait, un prix qui est un prix relativement, disons, qu'on croit attrayant à 2,79 ¢, c'est un prix fixé, disons, de manière durable, ce prix fait en sorte que pour réaliser 4 Md\$ de chiffre d'affaires au Québec, vous pouvez imaginer les quantités d'énergie qui sont produites et livrées sont très très importantes. Et, ça demeure, de manière très très claire, ça demeure notre première priorité.

Vous savez, il y a les opportunités que les marchés peuvent offrir, mais il y a cette obligation qui est nôtre d'assurer le service sur ce contrat patrimonial. Ce contrat patrimonial à un prix qui est fixé.

Je me permets, si vous permettez, monsieur le commissaire, de peut-être préciser également que dans le domaine qui nous occupe, la terminologie n'est pas une terminologie de tarif, vous comprenez? Les tarifs – encore là, la présentation de monsieur Guay était extrêmement précise à ce sujet – les tarifs sont normalement plutôt associés à l'activité qui est l'activité de monopole naturel. Par exemple, l'activité de distribution.

Dans l'activité qui est l'activité, disons, ouverte, compétitive, déréglementée au sens de la Régie de l'énergie, on parle plutôt de prix. Et, donc, oui, les prix sont des prix qui peuvent être variables dans le temps. Est-ce que la centrale du Suroît contribue à cette activité? Je vous dirais que, oui, elle contribue. Elle ne nuit certainement pas à cette activité. Il serait faux de croire qu'elle nuit à cette activité.

Ceci étant dit, la gestion que l'on fait et la planification que l'on fait, puis je crois que c'est une question qui est importante peut-être pour cette Commission et pour le public, la planification qu'on fait est également une planification qui regarde au-delà des horizons de la prochaine heure, de la prochaine journée, et des horizons de temps qui sont des horizons de temps purement de *trading*. Ces horizons de temps sont des horizons de temps, compte tenu de notre métier qui est en tout premier lieu, bien sûr, l'hydroélectricité, sont des horizons de temps qui sont littéralement presque des décennies. Donc, on planifie aujourd'hui des projets qui sont des projets qui verront le jour, là, par exemple, au-delà de l'horizon 2010.

Et, le projet ici, la centrale combinée du Suroît fait partie de cette planification que l'on réalise, au même titre, je dois vous dire, que, par exemple, un grand producteur d'aluminium, prenons l'exemple d'Alcan, fait une planification de sa production, compte tenu de ses usines existantes, compte tenu de ce qu'il prévoit faire avec ses usines existantes, compte tenu de la lecture qu'il fait du marché et de son évolution.

Un producteur, je prends l'exemple ici parce que c'est une commodité qui, à certains égards, a des caractéristiques un peu similaires à l'électricité, l'aluminium, c'est une commodité en soi, un producteur comme Alcan va faire des planifications, des planifications qui sont des planifications de moyen et long termes.

On fait la même chose comme producteur et une centrale comme le Suroît est là pour prendre une place dans un portefeuille qui est un portefeuille qui est géré de manière intégrée.

Et, là-dessus, je me permettrai peut-être en terminant de souligner quelque chose qui a été présenté, et je crois qui est important, dans la présentation de monsieur Guay, c'est-à-dire la notion X elle apparaissait dans le bas d'une des acétates X la notion que le contrat patrimonial, qui est un engagement ferme et durable de livrer jusqu'à 165 TWh d'énergie en faveur du marché du Québec qui, lui-même, est agrégé par le distributeur, cet engagement-là est un engagement qui n'est pas en soi attaché à l'une ou l'autre de nos centrales ou à des centrales qui sont les centrales qui ont vu le jour jusqu'à telle période de l'année. Autrement dit, c'est un engagement contractuel et cet engagement contractuel-là, Hydro-Québec va, bien sûr, l'assurer de manière durable avec les centrales qui font partie de son parc, année après année.

Donc, de la même manière que, aujourd'hui, je ne pourrais pas vous dire quelle partie de l'énergie se rend chez vous, d'où vient cette énergie-là, de la même manière, à l'avenir, on peut penser qu'une centrale comme le Suroît, dans la mesure où elle voit le jour, pourrait également participer à cette livraison du contrat patrimonial et livraison sur l'ensemble des autres marchés.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous nous avez parlé du marché patrimonial qui pourrait atteindre un chiffre d'affaires d'environ 4 Md\$, si j'ai bien compris, et du chiffre d'affaires provenant des activités de courtage actuellement à à peu près 3 Md\$, avec cependant une quantité d'énergie nettement inférieure à celle du marché patrimonial.

Dans vos planifications à moyen et long termes auxquelles vous faisiez allusion, comment voyez-vous l'évolution du chiffre d'affaires d'Hydro-Québec dans le marché du courtage? Est-ce que 3 Md\$ est un plafond que vous voulez maintenir? Ou est-ce qu'on peut

penser qu'à moyen terme, sur un horizon de cinq à dix ans, les activités de courtage pourraient largement dépasser les revenus d'Hydro-Québec dans la fourniture d'électricité patrimoniale?

M. THIERRY VANDAL :

C'est une question importante. Vous savez, la façon qu'on fait la planification de ces activités-là, c'est avant tout, c'est par bloc, on bâtit ça par bloc. La première idée, ici, c'est de s'assurer, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, qu'on aura toujours des moyens de production suffisants, fiables, disons économiquement le plus avantageux possible et, également, dans le respect des équilibres, qui sont les équilibres des technologies, qui sont les technologies disponibles au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, donc, de s'assurer qu'on a des moyens de production qui sont suffisants pour rencontrer nos obligations fixes.

Alors, c'est un peu comme lorsque nous faisons une planification budgétaire, on s'assure d'abord d'avoir des moyens pour rencontrer les obligations fixes. Les obligations fixes d'Hydro-Québec, elles sont de quelle nature? Il y a ce contrat patrimonial, pour lequel il y aura croissance jusqu'au niveau fixé par la loi de 165 TWh. Cette année – je pense que ce n'est pas un grand scoop – mais cette année, on peut penser qu'on va livrer autour de 155 TWh, grosso modo, au distributeur, au rythme où les choses progressent.

Donc, on a cette obligation de 165 TWh. Au-delà de ça, on a également des contrats, des obligations contractuelles durables. Par exemple, avec le Vermont. On a un important contrat avec le Vermont pour lequel c'est également une obligation. C'est une obligation, on n'a pas le choix de livrer ou de ne pas livrer.

Une fois que l'on a ça, on a les centrales. On a le parc, on a les réservoirs. Et il y a les marchés. Et, les conditions du marché vont être les conditions qui vont être variables dans le temps.

Notre but à travers le courtage, c'est quoi? C'est de réaliser le courtage, qui est le courtage qui se situe au niveau qui est le plus optimal pour créer le plus de valeur, le plus de valeur financière pour l'entreprise et son actionnaire. *Size is not the goal*, si vous me permettez l'anglicisme. Certains de nos compétiteurs peuvent avoir des motivations, il y a bien des compétiteurs qui se sont donné des objectifs qui sont des objectifs de masse. Autrement dit, on veut être le plus important courtier d'électricité en Amérique du Nord. Ce n'est pas l'objectif d'Hydro-Québec.

L'objectif d'Hydro-Québec, c'est d'abord d'exploiter l'ensemble de ce parc intégré, d'assurer les livraisons auprès de ses engagements fermes, engagements fermes qui sont appelés, on l'espère, à croître. La Commission sait, parce que c'est du domaine public, qu'Hydro-Québec Production a proposé, a participé à l'appel d'offres, au premier appel d'offres du distributeur et j'espère qu'on va gagner, disons, une partie de cet appel d'offres-là. Du moins, c'est dans ce but-là qu'on a participé, mais je sais qu'on ne sera pas les seuls à gagner, il y aura concurrence.

Et, donc, ces appels d'offres-là que l'on va gagner vont s'ajouter à ces obligations fermes, durables que l'on aura. Et c'est une fois ces obligations-là satisfaites que, après ça, on
605 vise par ce métier de courtage et dans la mesure où les conditions de marché l'offrent, comme c'est le cas en ce moment, on vise à venir vraiment optimiser, utiliser de manière la plus pleine possible les installations qui sont les installations existantes, qu'il s'agisse des réservoirs, des centrales, des installations existantes, etc.

610 Et, les dernières années en font la preuve. On est capable de créer une valeur intéressante en utilisant des actifs qui sont des actifs, qui sont des actifs qui sont, par ailleurs, disponibles.

On profite dans ce sens-là, aussi, puis je terminerais là-dessus, on profite aussi d'une
615 diversité naturelle des marchés. Le Québec étant un marché qui pointe, dont la consommation pointe en période d'hiver, c'est tout à fait naturel pour tous les gens ici de le penser, mais il faut bien comprendre que dès qu'on va au sud de Boston, c'est l'inverse. Un marché comme Toronto, maintenant, pointe en période d'été. Il y a plus de consommation électrique en période
620 d'été pour les marchés de Toronto vers le sud et de Boston vers le sud qu'il y en a en période d'hiver. Et, vous comprenez que ça permet pour un producteur comme Hydro-Québec de participer à ces marchés-là avec des installations qui sont des installations qui sont disponibles en période d'été.

Donc, c'est une diversité naturelle qui n'est pas appelée, je crois, à disparaître. Loin de
625 là. Et, c'est pour ça que je crois qu'on peut être raisonnablement assuré que l'activité de courtage est une activité qui sera maintenue. Mais il n'y a pas d'objectif, disons, de la propulser pour les simples fins de la propulser. C'est avant tout une opération commerciale.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

630 Mais j'en conclus que les activités de courtage, c'est un puissant outil de richesse pour Hydro-Québec.

M. THIERRY VANDAL :

635 C'est un puissant pour jusqu'à présent. J'hésiterais à utiliser le mot *puissant*, parce que ces choses-là, et je comprends votre utilisation du mot, tout est relatif. C'est un outil – ça a été jusqu'à présent, et j'espère que ça continuera de l'être – un outil de création de richesse pour l'actionnaire d'Hydro-Québec, oui.

LA PRÉSIDENTE :

640 Monsieur Vandal, peut-être avant de laisser la parole aux citoyens, j'aurais une dernière question. On nous a dit, en fait les représentants d'Hydro-Québec, depuis hier, que la société
645 d'État priorisait le choix de l'hydroélectricité. D'ailleurs, je pense qu'il y a de nombreux projets,

sinon sur la planche à dessin, tout au moins en réalisation. Dans ce contexte-là, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire quels étaient les objectifs d'Hydro-Québec de faire le choix d'une centrale au gaz naturel?

M. THIERRY VANDAL :

Tout à fait, madame la présidente, et c'est, je dirais, certainement une question centrale dans tout ce processus. Hydro-Québec maintient, je maintiens – puisque j'en ai la responsabilité directe – je maintiens l'objectif premier d'assurer le développement, c'est au coeur de notre mission – encore là, monsieur Guay y référait – la mission de développer la manière la plus complète, mais également équilibrée possible le potentiel hydroélectrique qui est présent sur le territoire du Québec.

On s'emploie à cette oeuvre, importante source de richesse collective, depuis de nombreuses décennies et aujourd'hui, je vous dirais qu'on fait partie, comme gestionnaire de l'entreprise, je fais partie d'une continuité de développement. J'ai hérité de projets, d'initiatives de développement, et je vais les conduire et, à ce moment-là, j'espère que j'aurai pu initier de nouveaux projets et il y aura vraiment une continuité. C'est une oeuvre continue ce développement hydroélectrique.

Aujourd'hui, au moment où on se parle, par exemple, on va pouvoir mettre -- et depuis 96, on a mis en service, par exemple, la dernière installation de la phase 2 de la Baie James, LA-2. Je me rappelais, comme jeune étudiant, d'avoir travaillé dans le bois LA-2, dans la fin des années 70 et, en 96, on a mis cette installation-là en opération. C'est pour vous montrer comment ce sont des cycles qui sont longs dans le domaine hydroélectrique. Et, ça, c'est une dimension importante quand vient le temps de parler d'un projet comme celui du Suroît.

Aujourd'hui et dans les prochains mois, on va mettre en service la centrale de SM-3, Sainte-Marguerite-3. On est en construction. Et j'ai eu l'occasion de visiter, et j'invite l'ensemble de la population à le faire parce qu'il y a vraiment ici une oeuvre collective de grande, grande qualité, par exemple, la reconstruction de la centrale de Grand-Mère. C'est un chantier qui n'est pas très très loin de Montréal, donc, pour les gens ici présents, c'est vraiment une chose à voir. Il y a là une oeuvre collective, un travail collectif franchement de grande qualité, qui regroupe les travailleurs et les ingénieurs et autres.

On est également en construction au moment où on se parle à la centrale de Toulnostouc, une centrale de quelque 500 MW dont la mise en service et pour laquelle, c'est le premier projet pour lequel j'ai participé au cycle complet. Du début des discussions que j'ai eu l'occasion et le privilège d'initier en 97 jusqu'à la mise en service en 2005, le projet Toulnostouc aura pris, bon, quelque huit à neuf ans.

On a également en développement, maintenant, puisque autorisées, des dérivations partielles de rivières, Port-Neuf, Sault-aux-Cochons. On espère prochainement pouvoir également bénéficier d'autorisation pour faire la dérivation partielle de la rivière Manouane, une

690 rivière qui a déjà fait l'objet de dérivation par le passé et pour laquelle on vient faire une dérivation, une légère dérivation additionnelle. On a également la centrale de Mercier, une installation, une petite installation dans notre secteur à l'aval du réservoir Baskatong.

695 Vous connaissez également peut-être nos initiatives pour développer le projet de Peribonka, qui est un projet sur une rivière déjà aménagée qui se verse dans le lac Saint-Jean. Eastmain-Rupert, le projet Eastmain I est maintenant en construction, mais c'est un projet qui va entrer en opération, on peut penser pour la partie Eastmain I à tout le moins, vers l'horizon 2008. Les autres dimensions, la deuxième centrale Eastmain IA, on peut penser qu'elle sera en opération, du moins, encore là, si on réussit à obtenir des permis, sur l'horizon 2010.

700 Donc, les cycles sont des cycles assez longs. Ça reste notre mission première de développer ce potentiel-là. Malheureusement, ces centrales hydroélectriques, celles qui sont réalisables, compte tenu des conditions d'accueil dans le milieu, de capacité d'obtenir des autorisations environnementales et d'économie générale du projet, parce que notre but, c'est de
705 créer de la valeur, ce n'est pas de la détruire, donc, ces cycles-là font en sorte que sur l'horizon de l'année 2005-2006, il y a vraiment un resserrement important.

Et, on est dans la même situation, par exemple, que le serait une compagnie – encore là, je reprends l'exemple parce que c'est le premier qui me vient à l'esprit – celui d'une
710 compagnie comme Alcan qui verrait vraiment une croissance de son marché, marché en termes de capacité d'y participer, mais qui n'aurait pas les capacités de production pour participer à ça et qui se verrait donc dans la situation de laisser des compétiteurs. Et ça devient essentiellement, à ce moment-là, vraiment des questions de part de marché.

715 Donc, Hydro-Québec est un peu dans la même situation, Hydro-Québec comme producteur est un peu dans la même situation. À l'horizon 2005-2006, il y a un resserrement, notre plan stratégique en fait, je pense, état de manière assez claire. Et j'ai eu l'occasion, en commission parlementaire, d'en discuter assez longuement avec les parlementaires. Donc, il y a un resserrement. C'est le fait – et je l'admets d'emblée – c'est le fait de certains décalages, de
720 certains retards ou enfin de certains délais qui ont pu s'accumuler dans notre capacité de développer les projets hydroélectriques.

Je peux vous dire une chose. C'est sûr qu'à choisir entre un projet de la qualité, par exemple, de Tournestouc, et un projet d'une centrale thermique, Tournestouc, pour moi, passe
725 en premier. Mais, malheureusement, des Tournestouc, c'est pas des choses qui peuvent se faire comme ça, en claquant des doigts. Il y en a une quantité limitée.

Et il faut également souligner que les conditions de réalisation de projets hydroélectriques sont devenues de plus en plus, disons, lourdes. Les contraintes sont de plus
730 en plus lourdes. Et, je ne mets pas en question ces contraintes-là, je ne fais que les constater, comme vous, sans doute. Il y a un ajout, il y a des exigences nouvelles, qui font en sorte que ce n'est pas tous les projets hydroélectriques qui peuvent malheureusement passer à travers le tamis des évaluations.

735 Et, ça, on accepte ça. Ça fait partie de l'évolution normale des conditions de notre
métier. Mais ça fait en sorte, de façon certaine, qu'à un horizon comme celui de 2005-2006, il y
a une nécessité pour nous, comme producteur, dans la mesure où il y a cette croissance qui
nous est confirmée par la Régie de l'énergie dans son acceptation de plan d'approvisionnement
de distributeur, il y a une nécessité pour nous d'avoir des moyens additionnels. Et, parmi ces
740 moyens additionnels-là, *the second best choice*, si je peux utiliser l'expression encore là
l'expression anglophone, *the second best choice*, pour nous, c'est une centrale à cycle
combiné au gaz naturel.

LA PRÉSIDENTE :

745 Juste un petit complément d'information. Je sais qu'il n'y a pas encore d'entente de
signée, mais le projet de Gull Island, pour vous, si l'entente était signée, c'est quelque chose
qui pourrait voir le jour dans un horizon de combien d'années?

M. THIERRY VANDAL :

750 Je travaille au projet de Gull Island dans les premiers mois -- je raconte une histoire, si
vous permettez, madame la présidente. Dans les mois qui ont suivi X je suis arrivé chez Hydro-
Québec en novembre 96 X dans les quelques mois qui ont suivi, André Caillé, un des premiers
755 mandats qu'il m'a confiés à l'époque, j'étais responsable également du développement des
affaires d'Hydro-Québec, c'était d'essayer de relancer, disons, de participer à des discussions
pour essayer de régler certaines questions et, disons, d'améliorer les chances de réalisation du
projet Gull Island. Donc, je travaille là-dessus depuis 97.

760 Il y a eu des hauts, des bas. Je suis extrêmement encouragé. C'est dans ma nature, je
suis extrêmement optimiste quant aux chances que l'on voie le projet Gull Island réalisé. Mais je
dirais que dans les meilleures conditions, et là c'est mon optimisme qui parle, c'est-à-dire que
des questions qui sont des questions contractuelles, que les processus d'évaluation
environnementale opèrent de manière, disons, assez diligente, que les questions d'accueil
765 dans le milieu se règlent de manière assez diligente, dans les meilleures conditions, je pense
qu'on vise tout de même quelque chose qui ne serait pas là avant 2012. Et, ça, je le répète,
c'est dans les meilleures conditions.

770 Le constat que je dois faire, c'est que ça a été assez rare, du moins dans mon
expérience, ça a été assez rare que les échéanciers de planification de nos projets
hydroélectriques, au moment où l'idée et l'opportunité apparaît, et les mises en service, c'est
assez rare qu'il n'y a pas eu une extension importante. Donc, je pense que là-dessus, il faut
être réaliste. Tout le monde travaille. C'est le cas des ministères qui accompagnent ces projets-
là, le ministère de l'Environnement du Québec, également les organismes du côté fédéral, tout
775 le monde travaille de manière diligente, mais ce sont des projets qui sont complexes, ce sont
des projets que l'on fait pour le très très long terme et ils méritent d'être faits dans les meilleures
conditions possibles.

Et si ça veut dire que justement, là, les choses doivent être analysées et discutées un petit peu plus longtemps, bien, je pense qu'on doit accepter ces choses-là. Mais, les ayant acceptées, on doit également constater qu'il y a des délais.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Vandal.

Alors, j'invite maintenant monsieur André Bélisle de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Bonsoir, monsieur Bélisle!

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaire! Bonsoir, tout le monde, messieurs, mesdames! Pour débiter, j'aurais une question en référence avec le document sur la centrale qui a été présenté par Hydro-Québec. Dans le document, Hydro-Québec rappelle à la page 7 qu'en complément d'étude d'impact, pour faire la sélection du projet, Hydro-Québec s'assure que ceux-ci rencontrent trois conditions, dont une est que le projet doit être acceptable au point de vue environnemental.

Si le projet est rendu ici, c'est que Hydro-Québec juge que au point de vue environnemental, malgré l'accroissement des émissions de GES et la détérioration de la qualité de l'air, que le projet est acceptable.

Alors, j'aimerais savoir c'est quoi les critères environnementaux qu'Hydro-Québec a utilisés là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, tel qu'indiqué dans l'étude d'impact sur l'environnement que nous avons déposée, les critères sélectionnés pour évaluer le projet au niveau environnemental sont ceux spécifiés dans la directive du ministère de l'Environnement et l'étude d'impact confirme qu'à tous ces égards-là, nous respectons les normes de façon très nette. Donc, c'est dans cette mesure que nous tirons cette conclusion.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélisle?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Est-ce qu'on peut avoir un complément? Parce que j'ai une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

C'est que dans mon esprit, je n'ai pas peut-être toute la connaissance que les gens d'Hydro-Québec ont, dans mon esprit, il y a des engagements de réduire, entre autres, les gaz à effet de serre, de réduire différents gaz comme les oxydes d'azote. Bon, dans le cas des gaz à effet de serre, ce n'est pas réglementé, donc, ça demeure un vœu. Mais quant aux oxydes d'azote, il y a des actions qui sont mises en place pour essayer de les réduire.

Et d'un autre côté, on voit, avec la centrale du Suroît et les autres projets de centrales, qu'il y a aussi des actions qui vont nous amener une augmentation. Et, en ce sens-là, j'ai de la misère à voir l'intérêt de ce projet-là. Je comprends toutes les autres choses, mais je me dis, au point de vue environnemental, il y a d'autres façons de faire qui auraient pu être probablement utilisées, mais là je ne peux pas prendre la place des gens d'Hydro-Québec.

La deuxième question, toujours par rapport au document, à la page 11, en réponse à la question 2 à la page 11, Hydro-Québec précise que son plan global en efficacité énergétique sera déposé à la Régie cet automne.

Et, je me demandais, est-ce qu'il existe un document ou un ébauche, quelque chose qui pourrait être déposé lors de la Commission, pour qu'on puisse voir où on s'en va en matière d'efficacité énergétique. Et, la question vient du fait qu'il n'y a pas tellement longtemps, Hydro-Québec avait reconnu un potentiel en économie d'énergie de 9 TWh qui, bon, finalement, Hydro-Québec aura réalisé quelque chose comme 2.5 ou 2.7 TWh et le reste était abandonné. Et, le reste, bien, ça correspond à la centrale du Suroît.

Alors, je me demandais où on est rendu avec ça et est-ce qu'il y a un document qui pourrait être déposé pour qu'on fasse le bilan.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal, vous voulez répondre?

M. THIERRY VANDAL :

Oui, parce que c'est un sujet, l'économie d'énergie, c'est un sujet qui m'est cher et pour lequel, disons, au moment où j'étais responsable de la planification stratégique, on a eu énormément de discussions à l'interne.

Dans le cadre – encore là que monsieur Guay a eu l'occasion de l'expliquer – dans le cadre de la loi qui existe aujourd'hui, l'initiative de présenter un plan d'approvisionnement et toutes les composantes d'un plan d'approvisionnement, puis vous avez tout à fait raison, madame la présidente, l'intervenant a tout à fait raison, la première composante d'un plan d'approvisionnement, c'est d'abord la question de: cette consommation est-elle nécessaire, est-elle justifiée? Peut-elle être évitée, etc. C'est, disons, certainement une des premières composantes.

Donc, ce processus-là est un processus qui, aujourd'hui, est encadré par la Régie de l'énergie. Et, je crois que dans le respect des prérogatives et de la loi, ce plan d'approvisionnement a été assez longuement discuté – je n'ai pas assisté à ces discussions-là mais je sais que ces discussions ont été assez longues et assez détaillées – et une des dimensions, ça a été d'établir au moins ce premier repère qu'est le niveau, je pense, j'oublie, de .4 TWh.

Le gouvernement, comme actionnaire, à juste titre, a établi qu'il souhaitait un effort additionnel de la part de l'entreprise. Et je pense qu'ils ont augmenté le niveau à .7 TWh. À partir du moment où le gouvernement, comme actionnaire, demande à l'entreprise, disons, de donner effet à ça, bien, je peux vous assurer que les meilleurs efforts, tous les efforts possibles et raisonnablement déployables vont être déployés. J'en suis confiant. Je ne peux pas parler pour le distributeur, mais je sais comment ces choses-là se font. À partir du moment où l'actionnaire établit un objectif, ça devient vraiment une chose à laquelle l'entreprise va s'employer.

Et, donc, le .7 TWh va certainement trouver sa place dans le plan d'approvisionnement qui sera, disons, traité pour la dimension économie d'énergie au cours des prochaines semaines.

Il serait intéressant, puis je pense que c'est ouvert à tout le public, et je sais que l'entreprise, disons, pour avoir participé à ces forums-là, c'est toujours utile d'avoir la participation de l'ensemble des intervenants, l'ensemble des groupes pour participer à ce forum-là important qu'est la Régie de l'énergie, et notamment sur cette question-là.

Il est difficile, dans le cadre présent, pour moi et pour nous, de se faire les porteurs de cette responsabilité qui est celle du distributeur et de la représenter. Alors, si je peux me permettre, madame la présidente, d'inviter les intervenants à participer à ces audiences au niveau de la Régie qui s'en viennent tout prochainement. C'est des audiences qui vont se faire, on peut en être certain, bien avant que les processus d'autorisation d'un projet comme celui-ci aient été, disons, conduits à leur terme.

Vous savez, le gouvernement, à terme, va avoir des décisions, puis on peut bien penser que ces décisions-là de la part du gouvernement vont intégrer l'ensemble des composantes, notamment les économies d'énergie.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Bélisle?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bien, je n'ai pas saisi la réponse. Est-ce qu'il peut y avoir un document déposé à la Commission du BAPE?

LA PRÉSIDENTE :

Je vous laisse la parole.

925

M. THIERRY VANDAL :

930

Madame la présidente, encore là, avec toute la déférence que l'on doit à cette Commission, le plan et cette question d'économie d'énergie va être déposée dans le cadre réglementaire qui est prévu par la loi, qui est celui de la Régie de l'énergie. Vous comprenez là, ici, malheureusement, la loi fait en sorte que c'est un passage obligé par la Régie de l'énergie.

935

Et si cette question était une question qui était reportée dans plusieurs années, disons, je comprendrais encore plus les inquiétudes de la population, mais c'est une question qui va être traitée de manière très, très prochaine et pour laquelle, de toute façon, le gouvernement, comme actionnaire de l'entreprise, a lui-même établi un objectif, qui est un objectif extrêmement ambitieux, .7 TWh de plus d'effort par année.

940

Alors, dans ce sens-là, je pense que c'est assez complet sur la question des économies d'énergie.

LA PRÉSIDENTE :

945

Si je comprends bien, vous avez invité ceux qui sont intéressés à venir témoigner devant la Régie au moment où le plan sera en examen?

M. THIERRY VANDAL :

950

À des fins d'information. Parce que c'est des informations qui, je pense, sont importantes. Et, dans le but que les gens puissent comprendre comment les processus fonctionnent. Ce n'est pas moi qui les a décidés. Je ne fais que représenter ici des choses qui sont établies par la loi. Le plan d'approvisionnement, et donc cette question de l'équilibre entre les besoins, les économies d'énergie, les efforts particuliers, les choix qui doivent être faits, la tarification de tout ça, ce sont des choses qui sont discutées devant la Régie de l'énergie. C'est la loi qui établit ça.

955

La Régie de l'énergie s'est saisie de cette question-là et on est informé, tout comme vous, que la question va être débattue tout prochainement. Et, par ailleurs, est intervenue dans l'intervalle une indication de la part de l'actionnaire, le gouvernement du Québec, que l'effort devrait être un effort rehaussé à .7 TWh.

960

La question de fond aussi, c'est que, entre-temps, le plan d'approvisionnement sur lequel l'ensemble du marché des producteurs au Québec, disons, entend répondre, c'est un plan d'approvisionnement qui -- autrement dit, quand la Régie a dit: *Oui, distributeur, il est prudent, raisonnable, et je suis satisfaite comme Régie, avec le pouvoir réglementaire qui m'est

965 imparti, je suis satisfaite que tu procèdes à ces approvisionnements additionnels là+, elle l'a fait en intégrant l'ensemble des questions, et notamment la question des économies d'énergie.

970 Ça ne veut pas dire que des appels d'offres ultérieurs, que des besoins ultérieurs, que des plans d'approvisionnement ultérieurs ne pourront pas intégrer d'autres éléments, comme des économies d'énergie additionnelles. Mais sur la base de ce que l'on sait aujourd'hui, de manière certaine, parce que la Régie de l'énergie en a décidé, bien, il y a un plan qui tient compte des efforts d'économies d'énergie qui étaient ceux connus au moment où ça s'est pris.

LA PRÉSIDENTE :

975 Alors, merci, monsieur Bélisle.

J'invite une autre personne, mais pendant qu'elle s'approche, mon collègue a une question à poser. Alors, monsieur Michel Langevin.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

980 Alors, c'est dans le même contexte que monsieur Bélisle a abordé. La troisième condition d'acceptabilité de vos projets, c'est d'être accueillis favorablement par les communautés locales. J'aimerais savoir comment Hydro-Québec s'est assurée que le projet du Suroît était favorablement accueilli par la population locale.

M. THIERRY VANDAL :

990 Si vous me permettez, encore là, madame la présidente, de replacer ça dans un contexte. Quand André Caillé a pris la direction d'Hydro-Québec en 96, on a regardé les perspectives de développement pour, disons, en arriver à des conclusions qui sont, par ailleurs, très très évidentes sans doute et très très certaines, mais qui permettent, pour nous comme entreprise, d'enligner notre action.

995 Pour qu'un projet soit un bon projet et que ce soit un projet qui voie le jour, il faut que ce soit un projet qui crée de la richesse. Je veux dire, comme développeur, comme producteur, comme distributeur, n'importe quelle activité, il faut que ça crée de la richesse.

1000 Deuxièmement, on vit dans une société qui a établi des lois, des normes, des processus, dont celui-ci est certainement un des éléments centraux, des processus d'évaluation et d'évaluation des qualités environnementales d'un projet. Ce n'est pas tous les projets qui peuvent voir le jour parce qu'il y a des projets qui ne peuvent pas vraiment atteindre.

1005 Pour nous, cette question environnementale, elle est d'abord intégrée dans la planification. On essaie de planifier, avant de les présenter à la population, bien sûr, et avant de les présenter ici devant un organisme comme celui-ci, on essaie de planifier les meilleurs

projets. Mais les processus font en sorte que souvent, il y a des ajustements. Et, ça, c'est la deuxième condition.

1010

La troisième condition, et c'est vrai dans l'hydroélectricité mais c'est vrai dans tous les secteurs d'activité, c'est que de penser développer des projets importants comme le sont des projets de production, des projets de transport dans un contexte où les populations qui accueillent ces projets-là nous disent: *non, il n'en est pas question+, ce n'est pas le type de développement auquel Hydro-Québec veut être associée. C'est un choix. C'est un choix, dans un sens, c'est un choix qui reflète également, je pense, le gros bon sens, qui est celui qu'on a des projets qui sont là pour longtemps et c'est important que ces projets-là s'intègrent le plus harmonieusement possible dans le milieu.

1015

Ça s'est traduit comment, ça? Puis, là, je reviens à votre question. Ça s'est traduit par des ententes de partenariat. La meilleure, pour nous, et pour moi une personne qui se veut assez pratique, la meilleure démonstration d'accueil, c'est souvent quand quelqu'un est prêt à dire: oui, je suis partenaire dans ce projet-là, oui, je m'associe à ce projet-là dans une entente, une entente assez formelle de partenariat.

1020

1025

Dans les projets hydroélectriques, ça a souvent fait intervenir des MRC et des communautés autochtones. Parce que les deux sont présents souvent au même moment sur le même territoire. Donc, nos projets sont des projets qui se font dans le contexte où on a des ententes avec les milieux, que ce soit les communautés autochtones qui sont présentes sur le territoire ou les MRC qui représentent les organisations qui administrent le territoire non organisé.

1030

Dans le cas du projet du Suroît, c'est sûr que la perspective est assez différente. C'est un projet qui est situé, disons, dans la grande région du Suroît qui, elle-même, est à proximité de la grande région métropolitaine. Cette question d'accueil, on a voulu qu'elle se situe avec les entités locales et régionales et donc, une entente de partenariat qui est intervenue avec la municipalité et la MRC, entente de partenariat qui nous associe dans le succès du projet.

1035

Ça ne remplace pas le processus ici qui est le processus d'audiences publiques et, donc, la capacité qu'ont tous les citoyens de participer à ce processus-là. Ça ne remplace pas les décisions que le gouvernement doit prendre au terme de ces exercices-là mais, pour nous, c'est certainement une condition importante pour le succès d'un projet.

1040

LA PRÉSIDENTE :

1045

Alors, monsieur Langevin, votre première question.

M. MICHEL LANGEVIN :

1050

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. MICHEL LANGEVIN :

La première question: le Canada doit abaisser ses émissions de 6 % pour rencontrer l'entente de Kyoto. Nous dépassons d'abord présentement le 6 % qu'il faut rabaisser. Nous, on ajoute 3 % de la partie énergétique du Québec. En fait, on *rempire* la situation canadienne au niveau des ententes de Kyoto. Puis, en plus de ça, il y a d'autres centrales qui doivent apparaître prochainement, qui ont été annoncées, des centrales au gaz, qui vont participer à détériorer l'entente de Kyoto pour le Canada.

Dans ses études, est-ce que Hydro prévoit utiliser le nucléaire dans un avenir rapproché, soit la fusion ou la fission, pour justement diminuer les -- pour rencontrer les ententes de Kyoto ou diminuer les effets de serre.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

Le nucléaire, madame la présidente, fait partie du parc de production d'Hydro-Québec. Ceci étant dit, le nucléaire est une *business*, si vous me permettez l'expression, une *business* complexe. On a un défi important qui nous attend à l'horizon 2008-2009, les années peuvent varier légèrement, mais un défi important qui nous attend pour notre propre centrale de Gentilly, c'est-à-dire une réfection majeure de cette centrale-là qui sera, à cet horizon-là, arrivée à un moment où il devient prudent et raisonnable de procéder à un réinvestissement majeur.

Ça ne sera pas une mince tâche. Il y aura tout un processus, et il est déjà amorcé notamment dans le cadre des aires de stockage pour les déchets et les matériaux potentiellement contaminés, donc, ça sera un processus important. Hydro-Québec n'a pas aujourd'hui de plan pour aller au-delà de ça dans le domaine nucléaire.

Par ailleurs, si je peux me permettre d'adresser le premier élément de l'intervention qui vous a été adressée, madame la présidente, c'est indéniable -- puis, là, je veux dire, il faut dire les choses comme elles sont -- c'est indéniable qu'une centrale thermique, ça émet du CO₂. Je veux dire, ça, c'est un processus, la nature est ainsi faite. De la même manière que, moi, j'é mets du CO₂ comme conséquence de mon processus de respiration. Puis comme les plantes en émettent, etc. Ça vient avec la filière.

1095 On a ici, je pense, dans le domaine thermique, je pense, la meilleure des filières thermiques, mais il n'en demeure pas moins que les gaz à effet de serre sont présents sous la forme de CO₂.

1100 Je constate également qu'il y a des objectifs qui sont avancés, comme l'objectif de réduction de 6 %, et que c'est tout un défi qui est présenté. Je peux vous dire une chose. N'eût été des efforts passés, actuels et futurs d'Hydro-Québec dans le domaine hydroélectrique, le bilan serait encore moins favorable, parce qu'à l'échelle canadienne le bilan du Québec est extrêmement favorable.

1105 Donc, ce n'est pas par choix. On n'a pas choisi de mettre une centrale ici sans être conscient de ça. On est conscient de cette situation et c'est pour ça que l'on a un projet thermique, parce que, à ce moment-là, compte tenu de la croissance de la demande, ça devient pour nous nécessaire, mais c'est pour ça qu'on maintient également la priorité de participer aux projets hydroélectriques.

1110 L'approche conséquente pour, bien sûr, les intervenants qui s'inquiètent des gaz à effet de serre, ça serait sans doute également d'intervenir en faveur de nos projets hydroélectriques. Je constate que ce n'est malheureusement pas – et je vise certainement pas les intervenants ici – mais je constate que, des fois, les arrimages ne sont pas toujours faits à ce niveau-là.

1115 D'une part, un projet hydroélectrique a des avantages importants en matière de gaz à effet de serre, mais il fait souvent l'objet de contestation de la part de mêmes groupes qui vont s'inquiéter des gaz à effet de serre d'une centrale thermique. À un moment donné, il y a un choix à faire. Et, moi, le premier choix que je fais, c'est celui de l'hydroélectricité. Le deuxième choix, c'est celui d'une centrale thermique comme celle-ci.

1120 Et, par ailleurs, ayant fait ce choix-là – et monsieur Tall a eu l'occasion de vous en parler, hier – on prend un engagement, c'est un engagement qui est un engagement important pour l'entreprise, c'est celui de dire: écoutez, tout le monde qui parle du Protocole de Kyoto, tout le monde qui avance dans l'hypothèse que le Protocole de Kyoto – et c'est la nôtre, c'est 1125 notre hypothèse X va être mis en oeuvre, c'est notre espoir aussi, avance également de manière raisonnable qu'il y aura des crédits d'émissions.

1130 Pour que ça fonctionne, ça, pour que ça puisse être mis en place, la plupart des intervenants parlent de crédits d'émissions. Nous, ce qu'on dit, c'est qu'on ne transigera pas une partie de nos crédits d'émissions qui nous vient de nos autres activités, celles qui n'ont pas des conséquences des gaz à effet de serre ou celles qui permettent d'éviter des gaz à effet de serre, comme les exportations d'énergie propre vers l'Ontario, par exemple, on va prendre une partie de ces crédits-là puis on va les affecter à l'interne.

1135 Autrement dit, on va venir faire en sorte d'annuler cet effet-là. En faisant ça, le marché des crédits d'émissions va avoir un bloc de moins et, ça aussi, ça met une pression pour limiter,

dans toute la mesure du possible, les ajouts de thermique dans l'ensemble des régions et des marchés qui nous avoisinent.

1140 Donc, on est certainement solidaires avec cet engagement-là, mais il y a ici une obligation également qui résulte des engagements et des décisions de la Régie, mais également des engagements puis des besoins des consommateurs.

1145 Quand une importante aluminerie comme celle d'Alouette-2 est mise de l'avant, c'est 4 TWh qui, comme ça, apparaissent, vont apparaître à un horizon. Bien, ce 4 TWh-là, il va falloir qu'il soit satisfait. 4 TWh, c'est presque deux fois une centrale comme SM-3. SM-3, on travaille là-dessus depuis de nombreuses années. 4 TWh, c'est presque deux fois une centrale comme Toulhustouc sur laquelle on travaille depuis 97, puis qui va être en service en 2005.

1150 Donc, tout ça, ça fait en sorte qu'à un moment donné, qu'est-ce que vous voulez, le seul parc hydroélectrique et les seuls efforts d'économie d'énergie qui sont, pour l'instant, évoqués et connus ne permettent pas de rencontrer tous les besoins sur un marché comme celui-ci. Si Hydro-Québec ne réalise pas un projet comme celui-ci, il y aura d'autres producteurs, ici ou en périphérie du Québec, qui vont le satisfaire.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci, monsieur Vandal.

1160 Votre deuxième question, monsieur Langevin.

M. MICHEL LANGEVIN :

1165 Est-ce que je peux parler sur cette première question? Est-ce que je peux poser une question sur ma première question?

LA PRÉSIDENTE :

 Allez-y.

1170

M. MICHEL LANGEVIN :

1175 Bon, en fait, moi, je parle de planification à long terme. Moi, j'ai travaillé en planification à Hydro-Québec, puis sur une période d'au moins quinze ans. Ça fait que, moi, je vois que la planification au niveau de l'hydroélectricité, elle va avoir ses termes très prochainement, d'ici très peu d'années.

1180 Pour remplacer l'hydroélectricité, est-ce que -- l'Hydro avait un tokamak à l'IREQ qui est rendu en Ontario. Est-ce que l'Hydro utilise dans sa planification le nucléaire pour le long terme et non le court terme qui est de cinq à dix ans.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

1190 La réponse, c'est très simplement au-delà de Gentilly, non. Il n'y a pas d'autres projets nucléaires qui sont planifiés. Et il y a une dimension, la dimension associée au développement nucléaire, elle est, disons, fort complexe, ne serait-ce que la question des déchets nucléaires et le stockage de ces déchets-là. Donc, non, il n'y a pas d'autres projets nucléaires dans la planification d'Hydro-Québec à moyen ou long terme.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Votre deuxième question.

M. MICHEL LANGEVIN :

1200 Bien, c'est parce qu'il y a des centrales qui n'ont pas de déchets. Les centrales de fusion, il n'y a pas de déchets. En tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Je comprends, mais vous avez eu la réponse de monsieur Vandal. Alors, je vous demanderais de bien vouloir poser votre deuxième question.

M. MICHEL LANGEVIN :

1210 Je vais vous laisser les documents, de toute façon. Le gouvernement du Québec a réglementé ou dénationalisé Hydro-Québec sous la pression de la régie fédérale américaine et des fournisseurs de capitaux, tels que Merrill Lynch qui était associée d'Enron, dont SNC-Lavalin vient d'acheter la partie ingénierie, qui font des centrales thermiques. En faisant ça, en déréglementant Hydro-Québec, en fait, avec les coupures de personnel, Hydro-Québec s'est

1215 affaiblie d'énormément de planificateurs, s'est affaiblie d'ingénierie, puis pour boucher les trous, bien, on fait des centrales au gaz.

 Quelle garantie Hydro-Québec nous donne que les entreprises qui s'accaparent de notre poule aux oeufs d'or, qui est l'hydroélectricité et l'entreprise elle-même, Hydro-Québec, lors de
1220 contraintes économiques, parce que, en fait, avec les fournisseurs d'argent qui sont Merrill Lynch, ils fournissent au gouvernement du Québec, ils fournissent à Hydro-Québec.

 La journée qu'on pourra pas rencontrer soit notre remise de dette, étant donné que notre budget est zéro déficit, on est juste sur la limite, la journée qu'on pourra pas rencontrer la dette,
1225 est-ce que l'Hydro nous garantit une fourniture d'énergie ou est-ce que l'Hydro, au niveau capital, est-ce qu'elle est capable de rester en vie, disons, rester la possession du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1230 J'ai un peu de difficulté à faire le lien entre chacune des composantes mais, monsieur Vandal, si vous voulez y aller d'une réponse.

M. THIERRY VANDAL :

1235 Oui, parce qu'il y a des éléments extrêmement importants dans la question de l'intervenant. J'ai cru, puis je le comprends, il y a une question qui touche la pérennité de notre capacité d'exécuter des projets hydroélectriques, donc la capacité d'avoir les ressources, qu'il s'agisse d'ingénieurs, l'expertise qu'on a pu bâtir et d'assurer la continuité là-dessus.

1240 C'est certain que sans des projets comme Toulnostouc, des projets comme Peribonka, des projets comme Eastmain-I, c'est sûr que si l'expérience du développement hydroélectrique, c'était terminé, c'est sûr que ces ressources-là peuvent disparaître.

 Pour vous donner un exemple, je me rappelle en 82, moi, il y avait trois cents
1245 ingénieurs civils qui graduaient d'une école comme Polytechnique; l'an passé, il y en avait trente. Heureusement, c'est en train de retourner, mais il y a certainement ici une inquiétude légitime. Et, une chose que l'entreprise prend très très au sérieux, d'assurer la pérennité de l'expertise et des ressources.

1250 Heureusement, je pense qu'avec le portefeuille actuel, qu'il s'agisse encore là de projets comme Toulnostouc, avec ce que je vois quand je visite les chantiers et les équipes de projet, l'arrivée de jeunes et de moins jeunes dans ces équipes-là, je pense qu'on peut être confiant qu'il n'y aura pas de rupture, il n'y aura pas de difficulté à continuer le développement.

1255 Quant à la question financière, je pense qu'il faut aussi expliquer qu'Hydro-Québec a beaucoup, beaucoup progressé au niveau financier depuis au moins cinq ans. Une année comme l'an dernier, si vous prenez les résultats de l'an dernier, avec un bénéfice net de l'ordre de 1.1 Md\$, ordre de grandeur, et des amortissements qui étaient – j'oublie le chiffre exact –

1260

mais certainement de l'ordre de 700 à 750 M\$, ça veut dire qu'il y avait des fonds autogénérés qui approchaient de 2 Md\$.

1265

Ça, c'est 2 Md\$ de fonds autogénérés qui permettent de faire quoi? Qui permettent, d'une part, de verser un dividende à l'actionnaire, le gouvernement du Québec, et donc, l'ensemble de la population pour la moitié du bénéfice net. Donc, à peu près 500 M\$, 500-600 M\$ l'an passé. La balance de ça, c'est disponible pour quoi? Pour rembourser les dettes qui arrivent à échéance, et il y en a à chaque année et, la balance, c'est suffisant pour permettre de réaliser les nouveaux investissements.

1270

La réalité, c'est que la situation financière de l'entreprise s'est améliorée. Elle était, disons, la situation était assez serrée au milieu des années 90, mais elle s'est améliorée à un point où je pense qu'on peut être tout à fait confiant de pouvoir mener à terme, en parallèle, les missions qui sont les missions d'assurer le service sur le réseau de distribution, de verser des dividendes au gouvernement, tel que le gouvernement nous l'a demandé. Parce qu'un des éléments importants de la politique énergétique qui n'a pas été mentionné au tout début, c'était également que le gouvernement, en 96, demandait une amélioration significative de la rentabilité d'Hydro-Québec. C'était une composante importante, ça. Donc, quand on parle de croissance et de rentabilité, c'est également parce que l'actionnaire en avait fait un des éléments importants de sa politique énergétique.

1275

1280

Donc, on va pouvoir rencontrer le dividende, on va pouvoir satisfaire les investissements et rembourser les dettes qui arrivent à échéance, bon an, mal an, sans difficulté. Je pense qu'on peut être raisonnablement confiant de ça.

1285

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

M. MICHEL LANGEVIN :

1290

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1295

Je vous remercie beaucoup, monsieur Langevin.

J'invite maintenant madame Hélène Sicard.

Mme HÉLÈNE SICARD :

1300

Rebonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Sicard!

Mme HÉLÈNE SICARD :

Hydro-Québec nous dit, en fait, répond à la page 5 au MENV, page 5 de ses réponses, qu'aucun grand projet hydroélectrique prévu ne peut fournir une quantité d'énergie équivalente à celle à la centrale à cycle combiné du Suroît pour la fin 2006.

Il fixe cette date butoir de 2006 pour desservir la charge locale. Or, ils n'ont pas présenté le projet du Suroît pour l'appel d'offres qui, justement, vient d'être tenu pour répondre à la demande québécoise de 2006 jusqu'à 2011. Par contre, ils ont soumissionné à partir d'installations existantes dans le parc actuel aux appels d'offres.

Or, légalement, sans contrat accepté, suite à l'appel d'offres, parce que ce qu'ils ont soumissionné pourrait être accepté, mais c'est déjà dans le parc actuel, ils n'ont aucune obligation légale face à la charge québécoise au-delà du 175 TWh et ils en produisent déjà 190.

Dans ce contexte, ma question est à Hydro: comment pouvez-vous affirmer légalement que le projet du Suroît vous est nécessaire pour la charge québécoise et qu'il n'est pas un projet destiné uniquement ou très principalement au commerce extérieur?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

Il y a deux parties à la question, puis je vais me permettre de traiter les deux parties. D'abord, puis je pense que ça mérite d'être soulevé, cette question, bon, pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec a participé à un appel d'offres avec des installations existantes?

Tout simplement parce que de la même manière que le contrat patrimonial existe aujourd'hui, sans qu'il soit attaché à une centrale d'une manière définitive ou précise, les conditions de l'appel d'offres faisaient en sorte que, pour nous, de proposer des approvisionnements, de proposer de participer à ce marché-là, sur la base de projets qui – ce projet-là en est certainement un – ne sont pas certains, je veux dire, on n'a pas les autorisations. Moi, je ne peux pas aujourd'hui être certain – à l'évidence, on est ici pour en parler – que ce projet-là va pouvoir être réalisé, ça va dépendre si on obtient les autorisations. Je pense qu'on a un projet qui est économiquement justifiable, je pense qu'on a un projet qui est accueilli, du moins on a un partenariat avec le milieu, mais les autorisations, j'en ai pas la certitude.

Alors, vous comprenez bien que pour nous, comme producteur, dans la mesure où les conditions de l'appel d'offres le permettaient, d'utiliser des installations existantes, bien, je veux dire, c'était quelque chose qui n'était pas exclu, c'était quelque chose qui était tout à fait normal.

1350 Une fois qu'on a dit ça, ça, c'est pour les questions avec quelle centrale on participe. Parce que le distributeur a décidé, la Régie a accepté cette proposition-là de la part du distributeur, a décidé que pour ses nouveaux approvisionnements, il voulait que ce soit attaché à des centrales, il voulait qu'on désigne les centrales.

1355 Alors, pour nous, le choix évident, c'était que plutôt que de désigner une centrale qui n'a pas d'autorisation au moment où on a fait cette proposition-là, on a désigné des centrales qui sont en opération. Et on a – le plan stratégique l'établit – on a des moyens résiduels qui nous permettent de faire ça, donc qui nous permettent d'être là en 2007 au moment où l'appel d'offres demande livraison.

1360 Ceci étant dit, comme n'importe quel producteur, à un moment donné, je veux dire, il y a des limites à ce que le parc actuel peut faire. Et, dans la mesure où on arrêterait, disons, un projet comme celui ou on ne réaliserait pas un projet comme celui du Suroît, bien, c'est notre capacité de participer à des appels d'offres futurs, de participer au marché hors Québec en livraison d'exportation future qui s'en trouverait amputée.

1365 Donc, c'est vraiment -- ici, il faut comprendre la nécessité aussi dans le contexte de l'opportunité. La même opportunité qui se présente à nos concurrents, les autres personnes qui ont participé à l'appel d'offres. Ces personnes-là, une fois qu'elles vont avoir été retenues, elles vont vouloir engager un processus pour faire autoriser leurs projets. Si leurs projets ne sont pas autorisés, bien, il y a quelqu'un d'autre qu'il va falloir qui fournisse à leur place.

1375 Donc, à terme, cette nécessité-là doit aussi être placée, madame la présidente, dans le contexte de l'opportunité. Si on n'a pas de projet, si notre développement hydroélectrique, disons, prend du retard et qu'on n'a pas de projet comme celui du Suroît, bien, essentiellement, ça veut dire quoi? Ça veut dire que rendu en 2006, 2007, notre capacité de participer à des appels d'offres additionnels, notre capacité de croître avec le marché qui, lui, est en croissance, et je constate tout simplement ce que la Régie a établi, notre capacité, elle s'en trouve amputée.

1380 Donc, il faut comprendre la nécessité dans le contexte de l'opportunité, aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Madame Sicard, votre deuxième question.

Mme HÉLÈNE SICARD :

1390

Je comprends qu'Hydro-Québec donc maintient que l'électricité qui sera produite à Suroît transitera premièrement pour desservir la charge locale et ça, même s'il n'y a aucune obligation légale de ce faire. Et que les surplus générés par le parc entier seront exportés, sans qu'il soit possible dans ce contexte d'identifier la provenance de l'électricité vendue.

1395

N'est-il pas vrai qu'ainsi, le coût du Suroît, qui est beaucoup plus élevé que le parc actuel, se retrouvera partagé entre les Québécois et vous permettra, par le *melting pot* des coûts de production du parc existant, de procéder à l'exportation à un prix de vente plus bas que si le coût entier du Suroît était affecté directement et immédiatement aux exportations uniquement. Que vous allez ainsi procéder de fait à un interfinancement par les consommateurs québécois de vos activités d'exportation.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

1405

M. THIERRY VANDAL :

1410

La notion d'interfinancement qu'on entend souvent, puis, moi, j'entendais parler d'interfinancement dans le gaz naturel, si la question d'interfinancement existe aujourd'hui, elle est plutôt en faveur, et je pense fort heureusement, de l'actionnaire, donc des Québécois, puisque l'activité, on en a parlé, l'activité d'exportation, tout comme l'activité de courtage, contribue de la valeur. Elle enrichit.

1415

Vous savez, on n'a pas d'obligation de faire des exportations. On n'a pas d'obligation de faire du courtage. On le fait dans le but d'enrichir et de créer de la valeur. On ne fait pas ça par obligation, là. Alors, dans ce sens-là, la prémisse est une prémisse où on réalise de la valeur.

1420

La notion qu'une centrale comme celle du Suroît va être interfinancée par les Québécois pour nous permettre d'exporter, c'est comme si on nous disait qu'on avait une obligation d'exporter. On n'a pas d'obligation d'exporter. Il n'y a pas d'obligation. Il n'y a pas d'obligation de produire, non plus. Hydro-Québec n'a pas l'obligation de produire.

1425

Hydro-Québec a l'obligation de desservir le marché. Et, aujourd'hui, ce marché-là, il opère dans un contexte où il y a plusieurs producteurs qui peuvent y participer. À preuve, il y en a une douzaine – je peux me tromper un peu sur les chiffres – mais il y en a à peu près une douzaine qui ont indiqué qu'ils étaient prêts à prendre les risques, à avancer les fonds et à s'engager pour approvisionner ce marché-là. Alors, donc, on ne fait pas ça par obligation.

1430

On fait ça parce qu'on est convaincu, c'est notre métier, puis c'est un métier que je fais depuis assez longtemps, on est convaincu qu'on va être capable de créer de la richesse avec ce projet-là et que, par ailleurs, cette opportunité, elle se présente dans un horizon qui est un horizon de temps où notre autre filière, notre filière de référence, si je peux dire, la filière hydroélectrique ne peut pas nous donner, nous livrer un projet dans cette période-là.

1435 Dans un monde idéal, je veux dire, on aurait un projet. Peribonka entrerait en service en 2005. Eastmain, la dérivation Rupert entrerait en service en 2007 et l'affaire serait *ketchup*. Mais, c'est malheureusement pas le cas. On travaille et on déploie les meilleurs efforts à travers les processus qui existent pour amener ces projets-là. Mais dans l'horizon de temps qui nous occupe ici, le projet du Suroît a sa place. Puis on le fait par opportunité de participer à la croissance et de le faire de manière rentable.

1440

Mme HÉLÈNE SICARD :

1445 J'aurais, si vous me permettez, deux commentaires. Hydro-Québec a une obligation légale pour 165 TWh, c'est la loi, c'est un décret, de fournir ça aux Québécois. Elle a une obligation de produire ça. Nous, les Québécois, nous avons payé ce parc directement et indirectement, et depuis la nationalisation de l'électricité, c'est une société d'État qui appartenait aux Québécois. Alors, je ne comprends pas ce que monsieur Vandal vient de nous dire quand il nous dit qu'il n'a aucune obligation de produire. Il y a une obligation pour 165 TWh.

1450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

1455 **M. THIERRY VANDAL :**

Bien sûr, madame la présidente, compte tenu que la question visait le projet qui est celui ici, qui nous occupe ce soir, le projet du Suroît, je parlais d'une obligation de produire au-delà de l'obligation légale de fournir 165 TWh. Encore là, c'est une obligation de fourniture, 165 TWh.

1460

Le 165 TWh, il y en a une partie importante qui est approvisionnée, aujourd'hui, au moment où on se parle, par des achats, notamment l'achat qu'on fait de la production du Labrador, du Haut-Churchill. Alors, c'est une obligation de fourniture, c'est une obligation qui est, disons, durable et c'est une obligation, bien sûr, qui est établie par la loi. Alors, cette obligation-là, elle va la respecter. Au-delà de 165 TWh, il n'y a pas d'obligation de produire. Et, ça, c'est le cadre de la loi.

1465

Ceci étant dit, notre métier, c'est aussi produire, transporter, distribuer et réaliser des projets de construction, notamment. Notamment. Alors, c'est bien sûr qu'on s'emploie à développer cette activité-là. Alors, ce n'est pas parce que je n'ai pas l'obligation qu'on ne fera pas de projet de production, mais je pense que c'est important pour la Commission et la population de comprendre que le contexte dans lequel se font aujourd'hui les projets de production, c'est aussi un contexte qui est un contexte d'opportunité commerciale, d'opportunité de participer à un marché qui va être approvisionné.

1475

1480

Il y a aucun doute, j'ai fait ce métier de distribution dans le domaine du gaz naturel, je ne le fais pas dans le secteur de l'électricité aujourd'hui, mais dans le domaine du gaz naturel, je peux vous dire une affaire: quand la Régie établissait qu'il y avait des besoins dans le marché québécois, c'était automatique, on achetait. Et, on achetait aux conditions qui étaient les conditions de marché, comme distributeur. Et, les coûts d'approvisionnement se transposaient dans les tarifs.

1485

Et on avait l'objectif, comme n'importe quel distributeur, de réaliser ce métier-là de la manière la plus efficace possible. Et, on était jugé là-dessus. Et, on réalisait tous les approvisionnements qui étaient les approvisionnements jugés prudents et raisonnables par la Régie. La Régie a dit quoi? Elle a dit qu'il y a des besoins et que le distributeur peut, tout en respectant le critère de la raisonnable et de la prudence, réaliser ces appels d'offres. On participe.

1490

Pour le premier appel d'offres, on est correct, avec les installations que l'on a, même au-delà de 165 TWh. Mais au-delà de ça, à un moment donné, qu'est-ce que vous voulez, si on arrête d'en produire, si on n'a pas de nouveau projet, bien, là, les appels d'offres futurs, à moins qu'on avance l'hypothèse qu'il n'y aura plus d'appel d'offres, qu'il n'y aura plus de croissance au Québec, que la notion même qu'il y ait des besoins additionnels, que ça, ça disparaît, à moins d'avancer cette hypothèse-là à laquelle je ne souscris pas, bien, on peut penser qu'il y a des appels d'offres, puis au fur et à mesure des appels d'offres, il y aura des besoins de production. Puis, nous, dans notre métier de production, on espère tout simplement pouvoir participer à ça.

1495

1500

De la même manière que les autres personnes qui ont soumissionné à l'appel d'offres. Que ce soit Boralex et les autres, enfin, il y a bien des entreprises, les Domtar je crois aussi, il y a bien des entreprises qui ont participé parce qu'elles ont vu là une opportunité et elles veulent saisir cette opportunité-là.

1505

De la même manière que l'Alcan puis Alouette-2, ils ont vu une opportunité dans le marché de l'aluminium. Alors, ils ont saisi cette opportunité-là, puis ils vont développer une aluminerie. C'est ça le métier dans lequel on opère.

1510

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, madame Sicard?

Mme HÉLÈNE SICARD :

1515

En partie seulement. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1520

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, après quoi, nous reviendrons avec une présentation du ministère de l'Environnement et une du ministère des Ressources naturelles.

1525

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1530

LA PRÉSIDENTE :

Avant d'accueillir la prochaine personne qui va poser des questions, j'inviterais monsieur Guay, du ministère des Ressources naturelles, à nous faire une présentation, simplifiée, bien sûr, sur les différentes sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité en Amérique du Nord.

1535

M. MICHEL GUAY :

1540

Madame la présidente, j'ai des copies papier que je déposerai après ma présentation, c'est une présentation très très sommaire. Je vais vous présenter deux tableaux. J'ai également des pointes de tarte mais, de toute façon, les tableaux font un très bon sommaire.

1545

Quelles sont les sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité en Amérique. Ces données sont tirées notamment de rapports de l'Office national de l'énergie et j'ai réussi à trouver pour le Mexique les données de 1998.

1550

Ce qu'on note, c'est la position avantageuse du Québec par rapport aux sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité. En 99, c'était de l'ordre de 96 % hydroélectricité; charbon, 0; pétrole et gaz naturel, moins de 1 %; le nucléaire, 3 %, qui correspond à la production de Gentilly-2; et, autres, c'est biomasse et un petit peu d'éolien.

1555

Au Canada, on est de l'ordre de 60 % hydroélectricité, je n'ai pas fait le calcul si on enlève le Québec, mais j'imagine cette partie-là va diminuer de façon importante; 19 % de charbon; pétrole et gaz, 7 %; nucléaire, 13 %; et autres, .9.

Les États-Unis, notre gros voisin, 9 % hydroélectricité; 51 % charbon; et si on va un peu dans la même famille, pétrole et gaz, 18 %; nucléaire, 20 %; et autres, 2.

1560

Le Mexique, les données de 98 qui n'ont sûrement pas dû changer beaucoup d'une année à l'autre, 18 % hydroélectricité; 74 % pétrole et gaz; et nucléaire et autres, 5 et 3 %.

Le deuxième tableau présente un peu la situation avec quelques provinces. J'ai les données un peu plus récentes, Québec 2001, tirées du Bilan énergétique du Québec. Ça fait qu'on note que l'hydroélectricité a diminué un petit peu de 96 à autour de 94 %; encore 0 % de

1565 charbon; tout ça, c'est une augmentation de gaz naturel de 4 %, il y a quand même Boralex à Kingsey Falls qui utilise le gaz naturel; le nucléaire, 1.7 %, mais c'est toujours Gentilly-2 qui, toutes proportions gardées, diminue avec le temps; et autres, .7 %, une augmentation de la biomasse et éolien.

1570 Ontario, on note 25 % hydroélectricité; charbon à 24 %; pétrole et gaz, 9 %; nucléaire, 41 %. C'est la grosse source d'énergie en Ontario, 41 %.

1575 Nouveau-Brunswick, disons qui a une répartition assez juste d'une source à l'autre X tout ça, bien entendu, est fait en fonction des sources disponibles sur le territoire X ça fait que l'hydroélectricité occupe 17 %, mais le charbon, il y a une bonne source de charbon dans la région, et le pétrole et gaz et nucléaire.

L'Alberta, bien, la source majeure, c'est le charbon; l'hydroélectricité, 4 % seulement.

1580 Ça fait que ça fait un résumé des sources d'énergie utilisées. À partir même de ces chiffres-là, on peut faire le lien assez rapidement avec les rejets de gaz à effet de serre reliés au secteur énergétique.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1585 Une question à Hydro-Québec. Je voudrais que vous nous parliez brièvement du rôle d'Hydro-Québec dans l'exploration gazière au Québec. Est-ce qu'Hydro-Québec est partenaire? Est-ce qu'ils ont des projets particuliers? Où sont les ressources privilégiées par Hydro-Québec? Est-ce qu'ils ont l'intention de développer cette ressource-là pour sécuriser l'approvisionnement de la centrale du Suroît, si elle se réalise, ou d'autres projets éventuellement?

M. THIERRY VANDAL :

1595 C'est une question importante. Depuis 96, Hydro-Québec mène une stratégie, qui est une stratégie qui vise à la fois une meilleure intégration à travers différentes composantes énergétiques. C'est ce qui nous a amenés – c'est un projet sur lequel j'ai eu l'occasion de travailler – à réaliser l'acquisition de Noverco, une acquisition d'une participation importante dans Noverco qui est le *holding* à la tête du distributeur gazier.

1600 L'opportunité de participer à l'exploration de ressources gazières sur le territoire ou à proximité, en mer ou dans le golfe, c'est une opportunité qui procède aussi d'une évolution extrêmement rapide des capacités gazières et d'explorations gazières sur la côte est du Canada.

1605 Je peux vous dire, en 82, au début de ma carrière dans le secteur de l'énergie, j'étais dans les Maritimes et, à ce moment-là, s'amorçait l'exploration gazière pour qu'aujourd'hui, en 2002, il y ait une très importante production gazière qui ait vu le jour, qui soit mis en branle. Quand ça a commencé en 82, ça partait de zéro. Il y avait l'hypothèse qu'il y avait des

ressources, parce qu'il y avait au niveau géologique certaines, disons, zones identifiées, mais c'est vraiment parti d'absolument zéro.

1610

On fait la même hypothèse chez Hydro-Québec, c'est-à-dire qu'il y a une opportunité, il y a des ressources situées sous le territoire ou à proximité du territoire du Québec, des ressources gazières que l'on croit, à terme, être importantes. Leur développement est une chose extrêmement complexe. Les profondeurs, la technique associée à ça est assez

1615

Et c'est pour ça que dans le *Plan stratégique* d'Hydro-Québec, on a avancé l'idée, l'hypothèse auprès de l'actionnaire, et ça a été discuté en commission parlementaire, de participer à ça, sans être nécessairement dans le *lead*, d'être associé et de joindre nos moyens à ceux d'experts du domaine pour favoriser l'éclosion la plus rapide possible de cette ressource que l'on croit être disponible à proximité du territoire.

1620

Est-ce qu'il y a un lien, maintenant, à faire entre cette activité-là, donc l'opportunité de s'associer à de l'exploration – il y a eu une annonce dans les dernières semaines qui vise la Gaspésie à ce sujet-là avec, je crois, la compagnie Junex – est-ce qu'il y a un lien à faire entre ça et le fait de proposer un projet comme celui du Suroît? Bien, à terme, il y a toujours un lien. C'est-à-dire, c'est sûr que si Hydro-Québec est un important producteur gazier, c'est sûr que l'opportunité de mettre ces réserves-là en appui à un projet comme le Suroît, cette opportunité existera toujours.

1625

1630

Ceci étant dit, ça serait inexact, je crois, et pour cette Commission, d'avancer de ma part que le développement des réserves gazières au Québec va se faire en temps utile pour satisfaire les besoins d'approvisionnement d'une centrale comme celle du Suroît.

1635

Le marché du gaz naturel est certainement un des marchés les plus intégrés en Amérique du Nord, qui intègre également le Mexique aujourd'hui. Les pipelines, tout ça, permettent au gaz naturel de transiter et, donc, il y a de moins en moins de liens. Un petit peu comme on parlait tantôt, on parlait de notre propre approche en approvisionnement, il y a très peu de liens qui sont faits entre une production à un endroit, un puits à un endroit, et une consommation.

1640

Vous savez, aujourd'hui, si on achète du gaz naturel, on n'achète pas du gaz naturel d'un puits donné. On transige avec un producteur. Ce producteur-là va nous dire: *J'ai un portefeuille de production. Dans ce portefeuille-là, à chaque année, j'ai des puits qui déclinent, j'ai des puits qui arrivent mais inquiétez-vous pas, moi, je prends l'engagement de vous approvisionner.+ Et, après ça, c'est le métier du producteur de mettre en développement des ressources.

1645

Donc, ce métier-là, Hydro-Québec souhaite y être associée. À savoir maintenant comment on va approvisionner une centrale comme celle du Suroît, ça va se faire à même ce très grand marché, très liquide, au sens avec une bonne profondeur de marché qui nous

1650

1655 permet d'acheter du gaz naturel sur des indices de prix qui sont des indices de prix, par exemple, du sud de l'Ontario, de la côte est américaine, du Midwest américain et de pouvoir le faire en temps utile avec un portefeuille, parce qu'on aura également un portefeuille. Il y aura là-dedans des contrats qui seront probablement quelques contrats de long terme. Mais on va garder aussi une flexibilité pour pouvoir avoir des contrats de plus court terme, pour pouvoir suivre les prix.

1660 Parce que le prix de l'électricité, puis je terminerai là-dessus, madame la présidente, le prix de l'électricité en Amérique du Nord, le prix de l'électricité souvent que l'on va recevoir nous-mêmes des marchés qui nous entourent, suit de plus en plus l'évolution de ce combustible majeur qu'est devenu le gaz naturel. Les tableaux encore là que monsieur Guay nous montrait à l'instant, ces tableaux-là montrent très clairement la forte progression du gaz naturel. Dans la catégorie pétrole et gaz naturel, ce n'est pas le pétrole qui a crû. Au contraire, le pétrole a
1665 légèrement décliné. C'est le gaz naturel qui a connu une progression assez fulgurante dans les marchés qui nous entourent.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Peut-être un complément d'information, monsieur Vandal. Est-ce que Hydro-Québec aurait un avantage – on comprend bien que l'exploration est en train de se faire, on ne sait pas si les ressources sont suffisantes pour fournir les besoins, par exemple, de centrales comme celle du Suroît – mais est-ce que Hydro-Québec aurait un avantage financier à utiliser du gaz qui vient du Québec plutôt que celui qui viendrait de l'Alberta ou d'ailleurs?

M. THIERRY VANDAL :

1680 Le gaz naturel fonctionne, le marché du gaz naturel fonctionne sur la base de prix de marché, qui sont des prix de marché très très transparents. Et, donc, dans la conduite de cette activité d'exploration que l'on souhaite pouvoir se voir matérialiser, notre objectif, ça va être de le faire, bien sûr, encore là en créant de la richesse, donc en développant une ressource qui est une ressource qu'on espère être disponible ici, mais aussi en le faisant en créant de la richesse.

1685 On va transiger ce gaz naturel-là. Que ce soit l'entreprise avec, disons, son bras production, ou l'entreprise avec des tiers, elle va vouloir le transiger au prix du marché pour qu'il y ait une vérité des prix, pour qu'il y ait une transparence, puis que l'activité en soi de production soit une activité qui se tienne d'elle-même.

1690 Donc, il n'y aurait pas de différence vraiment significative entre acheter ce gaz naturel là à un prix de marché parce qu'il est produit par Hydro-Québec ou l'acheter à un prix de marché qui va être le même prix de marché s'il est produit par des tiers.

1695 Une affaire qui est certaine, par exemple. C'est que plus il y aura – pour y avoir travaillé dans le gaz naturel, ça a été l'hypothèse avec laquelle on a travaillé longtemps – plus il y aura

de transit de gaz naturel par le territoire du Québec, plus il y aura de ressource disponible en gaz naturel en périphérie, meilleurs seront les prix du gaz naturel pour les consommateurs. Que ça soit en direct, parce que le gaz naturel est utilisé dans nos foyers à bien des endroits, dans nos cuisines, enfin au niveau industriel, ou que ce soit comme combustible pour la centrale du Suroît.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Hydro-Québec est un développeur d'énergie et de projets énergétiques dans toutes les filières ou presque, mais dans la filière de l'éolienne, vous n'êtes pas un développeur, puis vous participez, vous financez le développement de projets d'éolienne. Pourquoi Hydro-Québec n'est pas un développeur de cette énergie dite propre?

M. THIERRY VANDAL :

Vous savez, des fois, les circonstances -- je peux vous dire quelle était la situation au moment où je suis arrivé dans l'entreprise, puis souvent c'est les circonstances du marché. Dans le cas de l'éolien au Québec, ça a été le processus de l'APR-91 et ce qui a entouré l'APR-91 qui a amené un premier développement majeur dans l'éolien, le parc du Nordais, qui fait en sorte qu'aujourd'hui, au Canada, Hydro-Québec est certainement sinon le, certainement un des plus grands acheteurs d'énergie éolienne sur le territoire canadien, à travers le parc du Nordais, par exemple.

Donc, il y a eu un processus, à ce moment-là, je pense qu'il s'appelait APR-91, un processus d'appel d'offres. Il y a eu, en marge de ça, il y a eu cette opportunité. Des développeurs ont voulu développer ce parc. Et, vous savez, dans le domaine éolien, il n'y avait pas d'obligation et la contribution qu'Hydro-Québec pouvait y faire c'était, dans le fond, d'acheter cette énergie-là et l'intégrer à son portefeuille.

C'est un métier qu'on continue, soit dit en passant, dans le domaine éolien. Vous savez, Hydro-Québec y va d'actions, d'activités qui sont des activités, par exemple, comme celle -- au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de signer des nouveaux contrats pour de nouvelles productions éoliennes sur le territoire du Québec, certaines de ça étant situées dans la région de la Gaspésie. Et, comme je dis souvent à des développeurs éoliens qui viennent nous voir et qui nous disent: *Êtes-vous prêts à acheter?+ Vous savez, pour moi, plus, c'est mieux.

En autant que, je veux dire, les projets sont des projets qui peuvent être développés, financés, puis que c'est des projets qui peuvent être intégrés de manière raisonnable au réseau, c'est-à-dire des projets qui sont situés quand même à proximité des réseaux existants, bien, mon Dieu, pour moi, comme producteur, il n'y a certainement pas de limite, disons, à combien on est prêt à en acheter. La limite, ça va être une limite qui est un peu une limite, encore là, de marché et de prix. On ne peut pas acheter à n'importe quel prix parce qu'après ça, quand on se retourne de bord pour la vendre, bien, il y a un prix qui est établi.

1740

Mais dans le domaine éolien, on continue d'acheter. On en achète déjà, on continue d'en acheter, puis il semble, selon ce que j'ai pu comprendre ces derniers mois, il semble que plusieurs des éléments qui sont des outils qui vont appuyer le développement éolien, auquel on veut être associés. On appuie, moi, je suis tout à fait en faveur du développement éolien

1745

comme énergie d'appoint sur le réseau du Québec, mais beaucoup des éléments sont des éléments d'incitatifs.

1750

Il y a des incitatifs – parce que c'est une énergie qui est en démarrage – dans certains cas, il y a des incitatifs fiscaux, il y a des montages financiers assez complexes et il s'est avéré jusqu'à présent que plusieurs développeurs étaient en mesure de faire ça. Et, dans la mesure où Hydro-Québec pouvait, elle, faire sa part de l'équation, c'est-à-dire signer des contrats de long terme, et donc assurer une certitude de revenu qui permet à ces projets-là d'être financés, dans le fond, il y avait un équilibre intéressant.

1755

Il y avait des développeurs, des incitatifs fiscaux, des montages financiers extrêmement créatifs et nous, on signe des contrats de long terme qui leur donnent une certitude pour se retourner vers leurs financiers et dire: *Hydro-Québec, c'est une bonne signature, je vais avoir des revenus pour le long terme.+ Et, ça, je pense que ça va permettre à des projets – certainement, au cours des derniers mois, j'en ai signé quelques-uns – ça va permettre à certains projets d'aller de l'avant. Comme je vous dis, moi, plus, c'est mieux.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1765

J'inviterais maintenant monsieur Denis Gervais du comité ZIP.

M. DENIS GERVAIS :

1770

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Gervais!

1775

M. DENIS GERVAIS :

1780

Du comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, il faut préciser parce qu'il y en a quatorze au Québec. Ma question porte... je ne vous dirai pas sur quoi ça porte, je vais vous la dire carrément.

1785

Pourquoi, dans ce projet, on ne tient pas compte de la construction de la ligne 315 kV qui va à Léry, de la mise en place de la ligne de gaz, des compensations environnementales qui sont absentes, d'ailleurs, pareil comme s'il y avait aucun effet environnemental à ce projet-là, car je pense, je ne suis pas certain, quand il y a un projet hydroélectrique, il y a bien des choses qui sont intégrées dans le projet pour que ça mène à l'analyse des coûts par unité d'énergie. Pourquoi qu'ils ne tiennent pas compte de ça quand ils font une centrale thermique?

1790

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall.

1795

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, pour la première question, je ne suis pas sûr de comprendre le lien qu'il y a avec la construction de la ligne 315 kV, puisque, comme nous l'avons expliqué précédemment, nous avons besoin de cette énergie-là pour pouvoir participer à la croissance de nos marchés, et donc, nous avons besoin d'un outil de production. Donc, à ce moment-là, le lien, enfin, j'ai de la difficulté à voir le lien avec la construction d'une nouvelle ligne.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être préciser votre question, monsieur Gervais.

1805

M. DENIS GERVAIS :

Bien, là, vous construisez une centrale, vous avez besoin d'un lien pour l'amener au poste de Léry. Si vous ne construisez pas de centrale, vous n'avez pas besoin de ce lien-là.

1810

M. MACKY TALL :

1815

Je comprends la question, madame la présidente. Effectivement, nous avons besoin d'une ligne de 1.5 kilomètre approximativement pour relier la centrale au poste de Léry et, de ce point de vue-là, c'est une ligne qui va être située sur les terrains d'Hydro-Québec. Nous jugeons que c'est une ligne relativement courte qui ne va passer à côté d'aucune résidence ou de grand commerce, et c'est un des avantages que nous voyons à ce site, justement.

1820

M. DENIS GERVAIS :

Mais ce n'est pas intégré dans les coûts. Est-ce que c'est intégré dans les coûts?

1825

M. MACKY TALL :

Le coût de la ligne de transport va être éventuellement supporté, intégré au coût du réseau d'Hydro-Québec.

M. THIERRY VANDAL :

1830 Peut-être l'expliquer parce que c'est une question importante et, aussi, c'est quelque chose qui est en évolution sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre notamment des appels d'offres du distributeur, cette notion de la responsabilité pour les coûts d'intégration, qui paie les coûts, les frais de branchement, vous savez? Qui paie le mille que ça prend pour se rendre au réseau.

1835 L'idée étant ici que, naturellement, dans des développements, on veut s'assurer -- quand je dis *on*, la Régie de l'énergie veut s'assurer que les meilleurs choix sont faits. Ce n'est pas juste les coûts de production, mais c'est les coûts de production plus les coûts pour amener ça au réseau.

1840 Donc, dans le cas présent, l'intervenant a tout à fait raison. Si on était dans une situation où les coûts de réseau étaient des coûts -- c'est-à-dire, qu'on avait de très très longues distances à fournir, disons, à parcourir pour se rendre au réseau, ça serait un élément important à prendre en compte. Autrement dit, l'économie du projet ne pourrait pas se regarder uniquement dans le périmètre de la centrale.

1845 Moi, ce que je vous dis ici, c'est que pour une ligne de 1.5 kilomètre, 315 kV, ça rentre dans la marge d'erreur, disons, des évaluations de coûts de projet, qui est un projet ici de 500 M\$. Ce n'est pas un élément majeur.

1850 Et, je peux vous dire une chose. Si la Régie de l'énergie, qui a la responsabilité de réglementer ces activités-là, disait qu'à partir de telle date, tous les frais de branchement -- ça pourrait s'appliquer au projet, ici, du Suroît -- tous les frais de branchement vont devoir être assumés par les parties qui causent, disons, ces frais de branchement-là, les producteurs, par exemple, on n'aurait aucun problème à payer ça comme producteur. Et ça ne changerait pas la lecture que l'on fait quant à l'opportunité économique de faire ça. Dans ce cas présent, ce n'est pas un élément majeur et c'est essentiellement parce que les distances sont courtes.

1855 Mais ça ne changerait pas la décision. Puis si la Régie, dans sa sagesse, décidait que ça devait être pris en charge par les producteurs, je peux vous dire qu'on n'y verrait aucune difficulté. Et c'est possible que ça aille vers ça, soit dit en passant. L'intervenant, disons, a peut-être une connaissance, disons, de certains autres marchés parce que, effectivement dans certains autres marchés, il y a cette approche qui est l'approche où des frais de branchement sont pris en charge par les producteurs. D'autres marchés, ça n'a pas été le cas. Les réseaux ont dit, les régies ont dit: *Non. Les frais de branchement jusqu'à un tel prix, jusqu'à un tel coût, ça va être pris en charge par l'ensemble des utilisateurs.+ Alors, les différentes approches sont possibles et ce n'est pas un facteur discriminant au niveau économique pour le projet présent.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Si vous permettez, je vais demander au ministère de l'Environnement, justement la construction de cette ligne qui permettrait de relier la centrale au réseau, ça nécessite quel type d'autorisation?

1875

Mme RENÉE LOISELLE :

1880

Qu'on parle soit de la ligne d'électricité ou de la ligne de gaz naturel, c'est ce qu'on appelle chez nous des projets connexes, des projets qui sont nécessaires mais qui ne font pas partie intégrante du projet présenté, du projet de centrale. Alors, c'est une ligne électrique et une ligne de gaz naturel qui ne sont pas très importantes, pas assez pour justifier par elles-mêmes une étude d'impact, elles sont en dessous de nos seuils d'assujettissement. Donc, ça va demander éventuellement une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Merci.
Vous pouvez poursuivre, monsieur Gervais.

1890

M. DENIS GERVAIS :

1895

Là, peut-être que ça va être une drôle de question. Voilà un an, je pense, peut-être deux, j'étais en contact souvent avec des compagnies, des compagnies consommatrices, très grandes consommatrices d'énergie. Elles avaient été contactées pour, je pense c'était un programme de délestage quand Hydro-Québec aurait besoin d'énergie, ils baisseraient, puis là il y avait des compensations, des affaires comme ça.

1900

Je sais pas si c'est un hasard, mais tout ça a été abandonné il y a pas longtemps. Je vous demande si c'est un hasard.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

1905

M. THIERRY VANDAL :

1910

Les programmes auxquels l'intervenant réfère sont les programmes de puissance interruptible. Ici, on parle de puissance. Je ne sais pas si l'occasion a été offerte ou a été saisie par mon collègue d'expliquer la différence entre la puissance et l'énergie. Mais en puissance interruptible, ce que l'on fait avec des grands clients industriels, on transige avec eux en leur disant: *Écoutez, combien voulez-vous de dédommagement, combien voulez-vous qu'on vous paie pour avoir le droit de vous interrompre en consommation de fine pointe?+

1915

Autrement dit, on est le 15 janvier, sur l'ensemble du réseau, avant de partir la centrale de Tracy, parce que c'est une centrale qui est en soutien au réseau en période de pointe, notamment, bien, on peut interrompre.

1920

Et, il y a des clients industriels pour qui ça fait l'affaire. Ce n'est pas tous les clients industriels qui peuvent faire ça. Il y en a qui ont des procédés qui ne leur permettent pas de faire ça.

1925

Ce programme-là, on l'a utilisé effectivement en 2000 et, en 2001, compte tenu notamment de notre évaluation de la demande interne du Québec, donc sous le contrat patrimonial, de la lecture qu'on faisait également de l'opportunité d'avoir des moyens additionnels de disponibles pour des fins d'exportation et, aussi, de la lecture que l'on faisait de notre capacité d'aller chercher certains moyens en période de fine pointe dans les marchés qui nous avoisinent, on a décidé, pour cette année-là, notamment, de ne pas acheter cette puissance interruptible là.

1930

Mais c'est bien certain, moi, je peux vous dire que j'espère bien pouvoir, dès que les besoins, les besoins à titre de producteur vont commencer à croître, à partir peut-être pas de l'an prochain, mais les années subséquentes, ces moyens-là sont des moyens auxquels on va faire appel. C'est des moyens de puissance. Et c'est un moyen fort intéressant parce qu'il y a un gagnant-gagnant. C'est bon pour le client industriel qui reçoit un revenu et c'est bon pour nous parce que ça évite de construire d'autres installations. Donc, ça fait partie des moyens d'optimisation auxquels on pense en tout premier lieu.

1935

1940

Il y a une limite à ça et ça nous donne de l'énergie. Ça nous donne de la puissance, ça ne nous donne pas de l'énergie. Autrement dit, on ne peut pas les interrompre pendant un mois de temps, les clients industriels. Ils sont bien prêts à ralentir leur procédé pendant trois heures pour nous permettre de passer la pointe de l'après-midi, je ne sais pas, 5-6 h, alors que les ménages font leur souper, puis les enfants prennent leur bain, mais après ça ils veulent être capables de repartir leur procédé en continu.

1945

Donc, c'est des moyens qu'on va utiliser, c'est des moyens de puissance et c'est certainement une chose qui va faire partie de notre bilan, qui est déjà prise en compte dans notre bilan.

1950

S'il y en a d'autres qui deviennent disponibles, par exemple, s'il y avait d'autres clients industriels qui nous disaient: *Oui, on est prêt à vous en fournir+, on va l'acheter. Et, ça, ce que ça fait, c'est que ça nous donne des moyens de puissance. Ça ne vient pas nous donner malheureusement de l'énergie. Une centrale comme le Suroît, c'est une centrale qui va nous donner un bloc d'énergie important et ça, pour permettre aux gens d'utiliser l'électricité.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gervais.

J'invite maintenant, monsieur Jean-François Blain. Bonsoir, monsieur Blain!

1960

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1965

Rebonsoir, madame la présidente! Je dois vous dire que je suis un petit peu découragé des réponses obtenues tout au cours de la journée. Et en dépit des discours abondants de nature générale qui reflètent, je pense, adéquatement tout de même les orientations corporatives d'Hydro-Québec, on n'a pas eu davantage de données tangibles qui soient susceptibles de permettre à la Commission de se faire une opinion éclairée et objective sur la rentabilité économique du projet, pas plus que sur la rentabilité des activités d'achat-revente, d'ailleurs.

1970

1975

Alors, d'abord, je voudrais vérifier si les trois documents qui ont été soumis, hier, aux membres de la Commission, de même qu'au représentant du ministère des Ressources naturelles et aux représentants d'Hydro-Québec, ont effectivement été transmis, si vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance et de vérifier la conformité des chiffres qui y figuraient, avec les données officielles qui émanent des rapports annuels d'Hydro-Québec. Tel que je l'avais gentiment demandé.

LA PRÉSIDENTE :

1980

Écoutez, allez-y d'une question. Je veux dire, la Commission a pris connaissance du document que vous avez déposé. Maintenant, si vous avez des questions à poser en regard de l'information que vous nous avez transmise, allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1985

Je vais référer précisément à des pages du Rapport annuel 2001 d'Hydro-Québec pour tenter de contribuer modestement à établir la rentabilité réelle des activités d'achat-revente d'Hydro-Québec. Vous comprendrez qu'il est susceptible d'avoir des questions liées à cette question-là, qui est ma question principale.

1990

1995

Monsieur Vandal nous a indiqué qu'il y avait là un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 3 Md\$, qu'il a comparé à une valeur de 4 Md\$ pour le marché local. Je ne sais pas s'il comparaît des revenus de vente avec quoi exactement, mais les rapports annuels d'Hydro-Québec parlent plutôt du produit des ventes pour le marché québécois en 2001, à la page 93 du Rapport annuel 2001, des produits des ventes en territoire québécois de l'ordre de 7,8 Md\$ pour l'année 2001; et, un produit des ventes autres marchés de l'ordre de 3 120 Md\$. Alors, je voudrais juste qu'on ne compare pas des pommes avec des oranges, des revenus de ventes avec des bénéfices ou quoi que ce soit.

2000

LA PRÉSIDENTE :

2005

Je veux juste m'assurer d'une chose, monsieur Blain. J'essaie de voir, dans le contexte de l'examen du projet que nous faisons actuellement, quelle est la contribution de la question que vous vous apprêtez à poser. Quelle est la relation entre l'examen du projet du Suroît et les activités d'achat et de vente d'électricité de la part d'Hydro-Québec.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2010 Bon, alors, madame la présidente, je vais remettre cette question-là en deuxième position et je vais poser une première question que je suis obligé, en fait, de poser pour une troisième fois, qui a été également posée par maître Sicard à au moins une reprise et à laquelle on n'a toujours pas obtenu de réponse claire.

2015 Il s'agit essentiellement de l'affirmation d'Hydro-Québec à l'effet que l'énergie qui serait éventuellement produite à la centrale du Suroît, si le projet est approuvé, serait destinée, je dirais même en partie, à la desserte des clients québécois plutôt que destinée exclusivement à l'exportation.

2020 Le point a été soulevé à plusieurs reprises. Il y a un cadre législatif qui existe et un processus réglementaire qui existe, qui ont été adoptés, d'ailleurs, par l'actionnaire de notre société d'État, qui est aussi législateur, et l'obligation de fournir le secteur production d'Hydro-Québec est maintenant limitée aux premiers 165 TWh de consommation annuelle d'énergie pour les clients québécois.

2025 Au-delà de ça, il y a un processus réglementaire qui entre en oeuvre et qui oblige la division Distribution d'Hydro-Québec de procéder par voie d'appel d'offres pour satisfaire la croissance éventuelle de la consommation québécoise au-delà de ce bloc d'énergie patrimoniale de 165 TWh.

2030 Hydro-Québec avait tout le loisir de soumissionner parmi d'autres producteurs potentiels lors du premier appel d'offres qui a été tenu devant la Régie de l'énergie pour le projet du Suroît et je ne comprends pas l'argument de monsieur Vandal qui nous dit: *C'est un projet qui n'est pas approuvé+. Il n'y a aucun des projets des autres soumissionnaires qui soit susceptible d'approbation environnementale ou autre qui était assuré d'avoir une approbation préalable là.

2035 Tous les autres soumissionnaires assument leurs propres risques. Et, j'imagine qu'ils ont évalué la rentabilité de leur investissement avant de déposer une offre.

2040 Alors, on n'a toujours pas répondu à la question: comment Hydro-Québec peut-elle prétendre que la production éventuellement issue de sa centrale du Suroît sera destinée même en partie à la desserte des besoins québécois au-delà du bloc patrimonial de 165 TWh, si elle a choisi de ne pas participer au processus d'appel d'offres destiné à satisfaire ses approvisionnements additionnels.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

2050 Madame la présidente, comme j'ai eu l'occasion peut-être de l'évoquer, et peut-être je peux préciser, il faut voir ça comme dans la continuité suivante.

2055 165 TWh, contrat patrimonial, comme monsieur Guay du ministère des Ressources naturelles vient de l'indiquer, il n'y avait pas de centrale d'identifiée. Ce n'était pas une obligation liée à telle, telle centrale. Et, à preuve, 165 TWh, ce n'est même pas toutes des centrales d'Hydro-Québec, on en achète 30 quelque TWh du Labrador à des centrales qui appartiennent à CFLCO. Alors, je veux dire, on achète également -- aujourd'hui, on achète sur des contrats d'approvisionnement qui résultent d'APR-91, puis de l'éolien, par exemple, du Nordais. On achète beaucoup d'énergie. Tout ça, c'est un portefeuille. On a le très grand avantage -- on 2060 n'est pas pour y renoncer -- on a le très grand avantage de pouvoir gérer ça comme un ensemble et de l'optimiser comme un ensemble.

Au-delà de 165 TWh -- et ça, c'est le législateur, la loi qui l'a établi -- au-delà de 165 TWh, le distributeur a été à la Régie, a fait approuver un plan d'approvisionnement, il a dit: 2065 *Moi, je crois, en toute prudence puis en toute raisonnable, je pense que je vais en avoir besoin pour les clients du Québec, industriels, commerciaux, résidentiels, je vais avoir besoin de tant.+ Et, là, il a dit: *C'est le premier appel d'offres. J'aimerais mieux être capable de savoir d'où elle va venir cette énergie-là.+ Et, là, le distributeur -- et la Régie en a décidé, ce n'était pas à Hydro-Québec de décider ça, c'était à la Régie de le décider -- a dit: *Pour cet appel 2070 d'offres-là -- mais pas nécessairement pour tous les appels d'offres *ad vitam aeternam*, ça n'engage que cet appel d'offres-là -- je veux que vous me désigniez votre source de production.+

Alors, là, l'appel d'offres est lancé. Nous, comme producteur, on a un ensemble, on a un parc. Pourquoi est-ce qu'on se serait créé l'obligation, qui n'existait pas, de désigner une 2075 centrale qui n'est pas encore construite? Pourquoi est-ce qu'on ne profiterait pas au moins de ce qu'on a fait jusque là, c'est-à-dire du développement important, pour prendre des installations qu'on sait au moins qu'elles sont là, qu'elles sont certaines?

Puis que si le distributeur dans -- je ne sais pas si c'est ce mois-ci ou le mois prochain, 2080 enfin cet automne -- nous dit: *Vous avez gagné, vous, Hydro-Québec Production, vous avez gagné une partie de l'appel d'offres+, je ne sais pas combien de mégawatts, mais une partie de l'appel d'offres, bien, je veux dire, on n'aura pas, au-delà de ça, pour cet appel d'offres-là, à partir de 2007, on n'aura pas à s'inquiéter d'engager un processus qui est un processus dont les résultats -- je veux dire, ce processus-là est un processus dont les résultats, moi, je ne peux 2085 pas les prévoir. Alors on n'avait pas de nécessité de se créer cette obligation additionnelle là. On a décidé de procéder avec des centrales qui sont des centrales existantes. Mais ça, ça fait son temps.

C'est certain qu'à partir de moment où, à un moment donné, je veux dire, on n'en 2090 construit plus, puis il va falloir que ce soit des nouvelles. Si le distributeur, à l'avenir, il dit, pour

les autres appels d'offres, il dit: *À l'avenir, pour mes besoins en 2009, je veux que vous me désigniez également vos centrales+, bien, là, il va falloir y penser comme il faut quelle centrale on va désigner. Si on n'a pas de permis, je veux dire, on n'a pas de permis de centrale hydroélectrique, pas de permis pour... je veux dire, à un moment donné, ça se peut qu'on désigne une centrale comme la centrale du Suroît. Il n'y a rien qui nous empêche. Mais on n'avait pas d'obligation de faire ça.

Pour les autres producteurs, ça ne s'est pas présenté dans ces termes-là, parce que les autres producteurs, pour la plupart, étaient des producteurs dont l'activité au Québec est nouvelle. À l'évidence, par exemple, prenez SNC-Lavalin. SNC-Lavalin, qu'est-ce que vous voulez, il n'en produit pas au Québec, alors il n'avait pas d'autre choix que de désigner ces centrales-là.

Mais ça veut dire quoi? Ça veut dire que si, le mois prochain, le distributeur dit: *SNC-Lavalin, je retiens, après avoir fait toutes les analyses présentes à la Régie, voici mes conclusions. Et, je vous retiens pour tant de mégawatts.+ Bien, là, il va falloir que SNC-Lavalin s'active, puis qu'il engage le processus du BAPE, puis tous les processus pouvant conduire à une mise en service. Et, ça, ça reste un processus incertain.

Alors, il n'y avait pas d'avantage -- vous savez, on est en affaires. Quand il n'y a pas d'avantage à faire une affaire, je veux dire, on s'organise pour pas le faire.

Par ailleurs, je voudrais, si vous me permettez, madame la présidente, en terminant, juste m'assurer que -- parce que c'est de l'information publique et je pense que le public a le droit à la meilleure information possible. J'invite, disons les personnes que ça pourrait intéresser, à voir en page 51 du Rapport annuel de l'année 2001, la présentation des résultats: *Chiffres d'affaires et bénéfices par grand secteur d'activités, par division+ et vous l'avez pour Production.

Et, quand je vous disais 4 Md\$ sans avoir vu le chiffre, c'est, en fait, 4,91 Md\$ que l'on a vendu au distributeur l'an passé et c'est 3,2 Md\$ que l'on a vendu à des clients externes, comme producteur. Le 4 Md\$, ça a été vendu à 2,79 4 aux fins de contrat patrimonial pour -- j'oublie le chiffre -- je pense que c'était 151 TWh, pour un total de 7,3 Md\$. Et Production a fait, sur la base de ces ventes-là, vérifier par deux vérificateurs externes, puis a fait 1,170 Md\$ de bénéfices.

Là-dessus, il y a une partie importante. Si on n'avait pas exporté l'an passé, je peux vous dire qu'on n'aurait pas fait 1,170 Md\$. Qu'est-ce que vous voulez, si on ne la vend pas, le monde ne nous paiera pas pour. Alors, si on l'avait laissée dans les réservoirs, on n'aurait pas eu le résultat. Si on n'avait pas fait de courtage...

Prenez une journée comme aujourd'hui. Je veux dire, quand on livre de l'énergie dans une situation de canicule comme en ce moment, vous ne pensez toujours bien pas qu'on va vend ça à 2,79 4? Alors, on la vend à des multiples, des multiples de 2,79 4.

2135

L'an passé, 3,2 Md\$, on a, de facto, on a sorti, je veux dire, de ça, l'énergie qu'on a sortie physiquement nous a donné des résultats en termes de revenu unitaire qui dépassent largement le tarif résidentiel au Québec, qui inclut le transport et la distribution.

2140

Alors, à un moment donné, moi, je vous invite à lire le Rapport annuel. Je pense qu'il y a beaucoup d'informations là-dessus. C'est un Rapport annuel qui est -- puis je pense, compte tenu de la nature de l'entreprise, comme société d'État, on doit bien, beaucoup d'informations, et il est extrêmement complet. Il a fait l'objet de toutes les vérifications et de toutes les présentations qui se doivent en commission parlementaire pour établir la rentabilité d'activité de courtage.

2145

Je ne suis pas sûr si l'activité de courtage va toujours être rentable. C'est une activité qui est une activité qui présente des risques. Je peux vous dire une affaire. Elle a été, jusqu'à présent, fort rentable pour l'entreprise.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Avant de vous laisser la parole, je veux juste vérifier une chose. Est-ce que le Rapport annuel a été déposé à la Commission?

2155

M. MACKY TALL :

Je pense que oui, madame la présidente. Je vais vérifier. Sinon, nous allons le déposer.

2160

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît. Merci.

2165

Alors, monsieur Blain.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Bon, madame la présidente, j'ai toujours pas obtenu une réponse claire relativement à l'obligation légale et au processus réglementaire. Par ailleurs, Hydro-Québec, pour toujours disposer de la première question, a décidé de soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres-là. Je comprends qu'il s'agit donc -- monsieur Vandal, vous me contredirez si je me trompe -- à partir de centrales existantes situées notamment à Radisson et dans la municipalité de la Baie James, il s'agit donc de centrales du parc existant et, en quelque sorte, Hydro-Québec Production a la latitude requise, avec les amendements apportés à la loi, pour utiliser

2175

une partie du parc existant, qu'on a financé collectivement, pour nous revendre au prix d'un marché factice, c'est-à-dire autour de 5 ou 6 ¢/kWh, de l'énergie qui lui en coûte à produire environ 2.5. Ça, c'est la réalité. C'est une partie du patrimoine collectif québécois qui a été réservée, à la discrétion de l'actionnaire, pour vente dans le marché de son choix et qui nous est revendue à deux fois et demie ou trois fois sa valeur.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

Vous comprendrez bien que, disons, cette Commission, puis ce forum n'est certainement pas le lieu pour moi de remettre en question des décisions qui sont des décisions du législateur.

Je peux juste vous expliquer quel est ce cadre-là. Le législateur, dans sa sagesse, a établi un processus, qui est un processus – et je pense que ça mérite d'être dit – qui est un processus qui nous permet aussi comme, disons, comme consommateur, on est tous ici des consommateurs d'électricité aussi, de bénéficier à la fois d'avantages qui sont des avantages durables d'un développement et d'un choix qui a été le choix de la filière hydroélectrique et sa très grande stabilité, tout en permettant, de manière progressive, de voir apparaître une concurrence, saine concurrence, une saine émulation dans le domaine, qui devrait également conduire aux meilleures décisions puis aux meilleures conditions d'approvisionnement. Donc, c'est une transition entre tout ça. Et, le contrat patrimonial est vraiment, assure énormément de stabilité.

Je peux vous dire que certaines juridictions, comme la Californie, après avoir erré avec des mécanismes, qui sont des mécanismes qui ont donné toutes sortes de situations malheureuses, s'orientent maintenant vers l'approche de contrat patrimonial.

Je peux vous dire également que la Colombie-Britannique, qui a un petit peu le même contexte de marché, c'est-à-dire beaucoup de production hydroélectrique, lorsque ça a été annoncé tout ça, ont rapidement appelé pour se faire expliquer l'approche du contrat patrimonial, parce qu'il y a là un attrait. Ça permet à la fois d'assurer une stabilité au niveau des prix qui se pratiquent dans un marché, parce que la filière hydroélectrique le permet, ça, mais ça permet également, compte tenu de la limite sur le contrat, d'introduire à la marge de manière progressive une concurrence.

Une concurrence qui s'annonce quand même assez saine quand on regarde -- je veux dire, il y a une douzaine d'entreprises qui ont participé à ce premier appel d'offres-là, bien, moi, je crois que c'est une concurrence qui s'annonce être assez saine. C'est sûr qu'on espère participer, puis on espère en gagner, mais on ne sera pas les seuls. Ça, c'est sûr.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Blain.

2225 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Pour clore cette première question, madame la présidente, je ferais simplement remarquer à la Commission que la saine concurrence dont monsieur Vandal nous parle va permettre aux clients québécois de s'approvisionner au-delà des 165 premiers TWh de consommation à des prix de 5 à 6 4/kWh pour la production, plutôt qu'au prix du parc existant qu'on a financé collectivement et qui serait de 2.5 4.

2230 Ma deuxième question porte sur la rentabilité réelle des exportations et je voudrais apporter -- parce que c'est des questions que la Commission a posées, hier, je n'ai pas entendu aucune réponse fournie, aucune réponse quantitative quant à la quantité réelle d'énergie qui a transité la frontière vers les autres marchés dans un sens ou l'autre, pour l'année 2001.

2235 C'est des données publiques, d'ailleurs, qui sont à la page 55 du Rapport annuel 2001, si ma mémoire est bonne, et qui nous indiquent que Hydro-Québec a, effectivement, en 2001, conclu 42,4 TWh de vente vers les marchés extérieurs et qu'en contrepartie, elle a acheté 32,2 TWh d'énergie, pour une différence de 10,2 TWh qu'on appelle à certaines occasions les exportations nettes.

On nous indique...

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

Je peux me permettre de vous interrompre? Cette information-là a été donnée à la Commission. Malheureusement, je n'ai pas la cote du document, mais Hydro-Québec nous a fourni cette information-là, les transactions hors Québec, des revenus importants. Alors, l'information nous a été déposée.

2250 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

2255 Est-ce que vous avez les quantités d'énergie vendues et achetées?

LA PRÉSIDENTE :

On a en million de kilowattheures les produits de la vente.

2260 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Bon, alors, il ne suffit pas de connaître les revenus générés par les achats-reventes ou les exportations nettes pour connaître leur rentabilité. D'ailleurs, monsieur Vandal a déjà comparé, à plus d'une occasion, les revenus générés par les activités de courtage ou l'achat-revente avec des tarifs ou des prix qui prévalent en territoire québécois pour tenter d'en démontrer la grande rentabilité, selon ses propres prétentions.

2265 Cependant, il faut connaître également les coûts qu'impliquent ces ventes-là spécifiquement, tant en ce qui concerne les ventes en territoire québécois qu'en marché extérieur, pour pouvoir établir évidemment si la marge bénéficiaire en vaut le coût sur une base moyenne annuelle.

2270 Alors, si on va, par exemple, à la page 93 du Rapport annuel 2001, on peut constater notamment que de l'année 1997, qui marquait à toutes fins pratiques le début du virage commercial – et on espère que ce n'est pas un mirage commercial – que de l'année 97...

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous demanderais, monsieur Blain, peut-être d'accélérer votre question, les préambules sont assez longs.

2280 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

2285 Parfait. Oui. Bien, écoutez, madame la présidente, si la présentation de chiffres précis pour supporter des questions ou contribuer à obtenir des réponses susceptibles d'éclairer la Commission vous semblent superflus, je me contenterai de les présenter dans un mémoire de façon claire, en faisant mention dans tous les cas de la source des documents, incluant la page, pour faire une démonstration claire.

2290 Je suis malheureusement appelé à constater que – et je n'en tiens pas rigueur à la Commission – mais que la nature des réponses qu'on a obtenues depuis le début de cette phase des audiences est tout à fait inappropriée pour satisfaire les exigences de l'examen qui est confié au Bureau d'audiences publiques.

2295 Alors, je vais clore mon intervention là-dessus et je vous épargnerai les questions additionnelles pour ne pas vous faire perdre plus de temps.

LA PRÉSIDENTE :

2300 Je vous rappellerai, monsieur Blain, que, hier et cet après-midi, j'ai précisé à tout le monde, et pour permettre au plus grand nombre de participer, qu'il fallait éviter les préambules et poser des questions simples et claires. Je pense que j'essaie d'agir avec la même rigueur avec tout le monde, y compris vous. Alors, je ne vous empêche pas de poser votre question.

2305 Ce que je vous demande, c'est de la poser clairement, sans nécessairement élaborer de façon très importante, d'aller le plus clairement possible à la question que vous voulez poser.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2310 Alors, par politesse, et puisque je ne tiens pas rigueur à la Commission de la situation actuelle, je vais compléter ma question, ce sera ma dernière. Je vais tenter de le faire rapidement, simplement, sans préambule. Et, d'ailleurs, je vous signale que c'est par défaut de réponse satisfaisante que j'en suis réduit à tenter de fournir autant de données.

2315 J'aimerais que monsieur Vandal, ou monsieur Tall, ou n'importe qui d'Hydro-Québec, nous donne une vision précise, avec des valeurs monétaires claires, des coûts qui sont associés aux activités d'achat-revente et d'exportation vers les marchés extérieurs.

2320 Quand j'entends les coûts, j'entends le coût de production impliqué, le coût moyen de production impliqué, le coût de transport applicable quand il s'agit du tarif timbre poste, pour utilisation par Hydro-Québec Production des lignes de TransEnergie, la valeur monétaire des pertes de transport de l'ordre de 7 % que le producteur doit couvrir au point de réception de prise en charge par le réseau de transport de la puissance véhiculée, ainsi que les tarifs de transport applicables dans les juridictions voisines qui peuvent être franchies, ne prenons, par exemple, que pour simplifier le cas de l'état de New York, et les pertes de transport que le producteur ou

2325 le grossiste, si cette puissance est prise en charge par Hydro-Québec, US Energy Services, doit couvrir.

2330 Donc, que le panel d'Hydro-Québec nous donne une appréciation claire, précise, monétaire des coûts associés aux activités d'exportation d'achat-revente et qu'il nous indique notamment quelle est l'ampleur de ces coûts et de ces pertes électriques de transport pour des transactions qui ont totalisé, en 2001, dans un sens ou l'autre, plus de 72 TWh d'échange.

LA PRÉSIDENTE :

2335 Monsieur Vandal?

M. THIERRY VANDAL :

2340 Madame la présidente, je voudrais éclairer le plus possible la Commission. Plusieurs des points qui sont soulevés dans cette question ont été abondamment traités dans le cadre notamment de la commission parlementaire qui a porté sur le plan stratégique au début de l'hiver.

2345 Écoutez, sur la rentabilité des exportations et dans la mesure où, encore là, j'essaie de voir le lien avec le projet de manière plus spécifique, sur la rentabilité des exportations, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? On a sorti 10 TWh, une dizaine de térawattheures l'an passé et s'est ajouté à ça un chiffre d'affaires de 3 Md\$. Vous voyez les achats? Je veux dire, c'est vraiment un exercice fort simple, en regardant le Rapport annuel, de comprendre que ça a été des ventes pas mal rentables.

2350 Je veux dire, c'est des ventes, je vous le dis, là, le revenu net de ces ventes-là est supérieur au tarif qui est pratiqué au niveau résidentiel. C'est des ventes dans le marché de gros et ça donne des revenus qui sont supérieurs aux tarifs qui sont pratiqués au Québec dans le secteur résidentiel. Alors, on n'a certainement pas dilapidé, je veux dire, ce taux-là. Et, encore
2355 là, je vous répète, dans la mesure où, en plus, il n'y a pas d'obligation. Je veux dire, notre métier, c'est de créer de la richesse avec des actifs. On a été béni, dans un sens que ces actifs-là sont des actifs de qualité, et on est en mesure de participer à ces marchés-là.

2360 Je ne donnerais que l'exemple, encore là, d'une journée comme aujourd'hui. Pensez-vous qu'aujourd'hui, on a vendu de l'énergie en Ontario à 2,79 ¢? Voyons! On a vendu à des multiples de ça. Et, je veux dire, c'est quelque chose que l'on essaie de réaliser comme ça de manière systématique.

2365 Alors, la rentabilité de l'exportation, les transcripts de la commission parlementaire devraient être, disons, largement suffisants pour couvrir ça, si tant est-il qu'il y a un lien avec le projet d'une manière directe.

2370 Le Rapport annuel, écoutez, on pourra prendre un peu de temps pour décomposer le Rapport annuel, si la Commission en fait la demande, pour vous aider à assembler ça, mais ce sont des ventes qui sont des ventes que l'on fait par opportunité et, parce qu'on les fait par opportunité, je vous prie de me croire qu'on les fait à des prix qui sont des prix de marché. Les prix de marché sont supérieurs aux prix que l'on pratique au Québec. Alors, ce n'est pas une activité qui détruit la valeur.

2375 Si on n'avait pas fait ces ventes-là, 10 TWh de vente nette, par exemple, l'an passé, bien, c'est autant d'eau qu'on aurait de plus dans les réservoirs peut-être, mais c'est autant de revenus qu'on aurait de moins sur la ligne du bas à Hydro-Québec. Et, ce n'est pas une activité qui est nouvelle.

2380 On a tendance, bon, le courtage est nouveau. Je crois, au début, à une question de la Commission, j'ai eu l'occasion d'expliquer un peu le courtage. Mais l'exportation d'électricité en soi, ce n'est pas une activité qui est nouvelle. On fait ça depuis que Hydro-Québec a accès à ces marchés-là, depuis les années 80. Alors, ce n'est pas une activité qui est nouvelle en soi. C'est une activité qui a toujours là été perçue comme ajoutant de la valeur.

2385 Pourquoi? Parce que c'est des revenus additionnels dans un contexte où les installations sont là, où l'eau est disponible et où ça permet d'ajouter à la rentabilité de l'entreprise, qui est notre métier.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Blain, ça va? Je vous remercie.

2395 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

 Je vous remercie, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2400 J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe. Bonsoir, monsieur Burcombe!

M. JOHN BURCOMBE :

 Bonsoir, madame la présidente!

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

 Votre première question.

2410 **M. JOHN BURCOMBE :**

 Elle sera très courte. Hydro-Québec prétend d'opérer dans un cadre de développement durable. Donc, je me demande et je demande à Hydro-Québec de nous expliquer comment le projet du Suroît est compatible avec la notion de développement durable, telle qu'interprétée par Hydro-Québec.

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Tall. Monsieur Vandal.

2420 **M. THIERRY VANDAL :**

Hydro-Québec a, de par sa loi et de par ses plans stratégiques approuvés par le gouvernement du Québec, des objectifs, des plans et des engagements vis-à-vis son actionnaire. Parmi ces engagements-là, il y a des engagements de croissance de rentabilité.

La notion, le choix privilégié d'Hydro-Québec, et je le répète, c'est bien sûr de développer le potentiel hydroélectrique au Québec. Encore faut-il reconnaître que ce développement-là a certaines limites. Et, je considère que le développement hydroélectrique du Québec est certainement une partie essentielle de cet engagement, si on veut, de cette volonté de développer des sources d'énergie qui sont renouvelables.

Je ne peux pas prétendre que le gaz naturel et qu'une centrale comme une centrale thermique est une centrale qui est renouvelable, qui produit de l'énergie renouvelable. À l'évidence, c'est non. Et je le mentionnais un petit peu plus tôt, s'il y avait eu des projets et s'il n'y avait pas eu de retard dans les processus d'autorisation également, parce que c'est des projets qui sont rendus complexes, les projets hydroélectriques, ce n'est certainement pas un reproche, c'est tout simplement une constatation, bien, c'est sûr qu'il est fort possible que l'opportunité de présenter ce projet-ci ne serait pas apparue.

Je le répète. Moi, le choix entre un autre projet comme Tournustouc et le projet du Suroît, mon choix va pour Tournustouc. Mais une fois qu'on a dit ça, on peut bien essayer d'en arrêter là, mais la réalité, c'est aussi que le contexte dans lequel on évolue, la croissance dans laquelle on évolue, la croissance économique dans laquelle on évolue, la croissance de la demande d'énergie dans laquelle on évolue ne s'arrête pas là.

Et, à un moment donné, il faut également la produire cette énergie-là pour alimenter les Alouette-2, l'ensemble de nous tous qui utilisons -- je regarde, disons, dans nos foyers, l'utilisation et l'intensité d'utilisation d'électricité aujourd'hui versus ce qu'elle était il y a vingt et trente ans, ce n'est pas tout à fait la même chose. Alors, dans un sens, je veux dire, il y a un marché qui est en croissance, puis s'il n'y avait pas de croissance, on n'en produirait pas. Ça, c'est un fait indéniable. S'il n'y avait pas de croissance, tout ça, ici, autour de nous, on n'en produirait pas plus.

Dans la mesure où il y a de la croissance, on essaie de faire ce qui est notre meilleur choix, on pense, l'hydroélectricité. J'aimerais, bien sûr, que l'ensemble des groupes qui participent à ces processus-là s'associent à nous pour accélérer le développement hydroélectrique. Disons, c'est certainement un vœu que j'exprime. Mais une fois que j'ai exprimé ce vœu-là, je dois constater aussi que, là, pour l'instant, malheureusement, il n'y a pas d'alternative pour nous dans le domaine hydroélectrique sur cet horizon-là, et donc, on passe au deuxième meilleur choix. Puis ce deuxième meilleur choix, pour nous, c'est le thermique, gaz naturel.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

2470 Alors, dois-je comprendre de ça que la notion de développement durable pour Hydro-Québec, c'est plutôt la croissance continue. Est-ce que c'est une interprétation correcte?

LA PRÉSIDENTE :

2475 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

2480 Je pense qu'il n'y a pas là une question, c'est plutôt un commentaire. Alors, qu'est-ce que vous voulez? Je pense avoir expliqué pourquoi il y a de la croissance, dans quel contexte on essaie de participer et quel choix on fait. Et, je le répète, des projets hydroélectriques, c'est notre premier choix. Des développeurs dans le domaine éolien qui veulent nous proposer des projets éoliens à des conditions qui sont des conditions de prix raisonnables, plus, c'est mieux.

2485 Puis des économies d'énergie, le gouvernement a augmenté l'objectif, ça ne sera pas nécessairement un objectif qui est facile à atteindre, mais il a augmenté l'objectif et je suis convaincu que les gens du secteur de la distribution vont s'employer à atteindre ces objectifs-là. Une fois qu'on a dit ça, il reste, comme la Régie de l'énergie l'a établi, il reste des besoins, puis là il faut s'organiser pour les combler dans les meilleures conditions possibles.

2490

LA PRÉSIDENTE :

 Votre deuxième question, monsieur Burcombe.

2495 **M. JOHN BURCOMBE :**

2500 Alors, c'est peut-être un peu dans la même veine. Les prédictions pour la population du Québec, c'est que ça va plafonner plus ou moins tard. Qu'est-ce qui se passe avec les prévisions d'Hydro-Québec pour accommoder ce plafonnement de la demande? Plafonnement de la population. Est-ce que Hydro-Québec prévoit que la demande va plafonner aussi ou est-ce que ça va continuer d'accroître même si la population plafonne?

LA PRÉSIDENTE :

2505 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

2510 Écoutez, Hydro-Québec, comme entreprise, compte tenu de son expérience, disons, n'adhère pas à la thèse d'une croissance zéro, ni à court terme, ni à moyen terme. Et, par ailleurs, ces questions-là ont été – qui sont des questions importantes – ont été, disons, largement traitées, pour avoir lu certaines décisions de la Régie récentes là-dessus, ont été largement évoquées dans le cadre de la Régie. Puis je sais, pour l'avoir lu, que la Régie a pris en considération ce type de débat et de discussion entourant la justesse des prévisions.

2515 Une fois qu'on a dit ça, la Régie a la responsabilité d'encadrer le distributeur. Le distributeur, de par la loi, doit agir de manière prudente et raisonnable. Et la Régie, dans sa décision sur le plan d'approvisionnement, établit qu'il était prudent et raisonnable d'engager ces achats-là.

2520 Si la Régie avait dit: *Vous n'êtes pas prudent, vous, distributeur. Hydro-Québec, vous n'êtes pas prudent. Ce n'est pas vrai que vous allez avoir ces besoins-là et donc, je refuse de reconnaître ces besoins+, bien, l'appel d'offres aurait été moindre, ou bien donc peut-être il n'y aurait pas eu d'appel d'offres, etc.

2525 Alors, dans ce sens-là, ces questions entourant la justesse des prévisions, la raisonnabilité des prévisions, ont été prises en compte, ont été longuement discutées avec la Régie qui a, je crois, une très forte expertise et des ressources importantes pour y arriver.

2530 Sachant que comme distributeur – puis je l'ai vu dans le domaine du gaz naturel – il y a toujours un défi comme distributeur. En avoir trop, c'est un problème, parce que, si tu veux, tu en as acheté trop et, là, les coûts de ces achats-là, ils doivent être assumés, disons, par les consommateurs ou les actionnaires d'entreprise. Donc, un distributeur ne veut pas en avoir trop, c'est un problème. Un distributeur ne veut pas en avoir pas assez non plus, parce que là ça donne des situations comme des situations comme on vit en ce moment en Ontario où, certains jours, ils sont à la limite de leur capacité d'approvisionner. Alors, c'est ça le métier de distributeur.

2535

M. JOHN BURCOMBE :

2540 Juste un petit commentaire. C'est que le projet du Suroît n'est pas assujetti à la juridiction de la Régie. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2545

Avant d'inviter une autre personne, j'aimerais peut-être connaître, de la part du ministère de l'Environnement, je sais que monsieur Vandal a fait référence à la longueur du processus ou, enfin, les délais importants pour l'approbation des projets, j'aimerais peut-être avoir des précisions ou plus d'information de la part du ministère de l'Environnement à cet égard-là.

2550

Mme RENÉE LOISELLE :

2555

Madame la présidente, comme vous le savez, ça fait déjà un certain temps qu'on nous parle de retard dans nos autorisations. Bon, ce soir, monsieur Vandal en a parlé, monsieur Tall en a parlé aussi hier. Et on associe souvent ça entre autres au projet Toulnostouc.

2560

Maintenant, nous, au ministère, conscient de cette problématique-là, et puis aussi dans un esprit de service à la clientèle, vous savez que ça se répand même au gouvernement, on a mis en place un système de compteur. Alors on compte le temps pendant lequel les projets sont chez nous, entre autres parce que dans les projets industriels, on a une obligation légale de ne pas étudier les projets plus que quinze mois, alors quand les projets sont à l'étude chez nous, on part le compteur. Quand on retourne le projet chez le promoteur, on arrête le compteur. C'est sûr que pendant que le promoteur prépare son étude d'impact, si ça lui prend trois ans, bien, ça, ce n'est pas comptabilité chez nous.

2565

2570

Alors, monsieur Tall hier a mentionné pour Toulnostouc neuf ans que ça a pris pour obtenir les autorisations. Alors, le temps du Ministère, et ceci comprend le temps pendant lequel le projet est soumis au Bureau d'audiences publiques, on compte à peu près sept mois pour le Bureau d'audiences publiques, mais en tout, le temps pour les autorisations, treize mois, sur neuf ans.

M. THIERRY VANDAL :

2575

Si vous permettez, madame la présidente, je ne voudrais certainement pas que les propos que j'ai pu tenir laissent penser que, disons, il n'y a pas une activité tout à fait diligente de la part des autorités environnementales, qu'elles soient du côté du ministère de l'Environnement à Québec ou du côté de Pêches et Océans Canada du côté du Canada.

2580

Il y a une réalité, toutefois. Puis je pense qu'elle mérite d'être évoquée. C'est un constat. Aujourd'hui, pour être capable de mener un projet hydroélectrique, et j'en conduis plusieurs, je peux vous le dire, du départ jusqu'à terme, le processus est rendu beaucoup plus difficile qu'il l'était il y a vingt ans.

2585

Un exemple de ça: Pêches et Océans Canada, qu'est-ce que vous voulez, Pêches et Océans Canada a une loi sur les pêches. La *Loi sur les pêches*, on n'avait jamais vu Pêches et Océans Canada participer à des processus d'autorisation au sens complet comme on le vit en ce

moment. Pourquoi? Parce que la loi n'existait pas. Le cadre législatif et réglementaire qui accompagne la loi n'existait pas. C'est un intervenant de plus. Et c'est des intervenants dans des processus qui sont des processus parallèles, qui ne sont pas toujours arrimés.

Quand on a des politiques qui sont mises de l'avant par le gouvernement, que ça soit sur les espèces protégées, que ça soit sur les habitats du poisson, que ça soit sur les débits réservés, tout ça, c'est des contraintes additionnelles. Et je ne les remets pas en question. Je fais juste les signaler parce qu'elles sont assez nouvelles.

Et ça fait en sorte qu'un projet hydroélectrique, dans sa conception, dans les études qui doivent être réalisées pour être capable d'avoir un rapport qui va, une fois déposé aux autorités environnementales, être jugé recevable, et qui va pouvoir par la suite donner lieu à des processus d'autorisation, ce processus-là, il est drôlement plus compliqué qu'il l'était quand on a fait la Baie James.

Alors, c'est un constat. Aujourd'hui, faire des projets hydroélectriques, pour toutes ces raisons-là, c'est rendu un processus assez long. L'intervenante du ministère de l'Environnement a raison. Il y a cette notion de compteur. Mais, vous savez, ce compteur-là, c'est un peu comme si j'avais un compteur dans un taxi, puis que le compteur arrête quand on est arrêté à une lumière. La réalité, c'est qu'il y a beaucoup de lumières dans le processus qui conduit à autoriser des projets.

Et c'est tout simplement, pas parce qu'il n'y a pas une activité diligente de la part de tous, que ce soit de l'entreprise, des intervenants externes, des ministères, mais c'est parce qu'il y a de plus en plus de réglementations, d'intervenants dans les processus et qu'on ne fait pas les projets, aujourd'hui, en 2002, comme on les faisait à l'époque de la Baie James. À l'époque de la Baie James, il n'y en a pas eu d'évaluation environnementale. Alors, c'est sûr que ça s'est fait rapidement.

Mais aujourd'hui, je peux vous dire là, on a un processus d'évaluation environnementale en marche pour le projet Eastmain, la déviation Rupert, qu'est-ce que vous voulez, les étapes pour se rendre à terme, compte tenu qu'il y a deux gouvernements qui interviennent là-dedans, qui peuvent avoir des approches qui ne sont pas nécessairement tout à fait arrimées dans le temps, parce que leurs lois sont ainsi faites, bien, ça fait en sorte que c'est plus long. C'est un constat. Hydro-Québec serait fort heureuse de pouvoir passer plus rapidement à travers les processus.

Et, au bout de ça, il y a des décisions également. Je vous donne l'exemple de projets comme des projets qui ont été récemment autorisés, une fois le travail terminé dans le processus d'évaluation, une fois les rapports remis par les autorités environnementales vers les décideurs, il y a encore là souvent des semaines, des mois et quand ce n'est pas plus, de délai pour recevoir les permis pour pouvoir engager la construction. J'ai juste à donner l'exemple du projet Manouane en ce moment.

2635 Alors, dans ce sens-là, c'est une réalité. Mais Hydro-Québec comprend que ça fait partie d'une évolution puis d'un cadre plus complexe et c'est pour ça qu'on maintient, on déploie les ressources, on essaie de travailler en partenariat avec les ministères et développer une capacité d'opérer qui va conduire quand même à certains délais pour autoriser les projets.

LA PRÉSIDENTE :

2640 J'inviterais maintenant madame Marie-Paule Hallé.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Bonjour, madame, bonjour, messieurs!

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame Hallé!

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2650 On indique depuis tantôt souvent qu'il y a une demande croissante. D'abord, dans quelle région du Québec en particulier la demande est aussi criante? Quel pourcentage de la population qui augmente? Je ne pense pas que ça augmente à un rythme tellement important au Québec. Et pas par rapport à il y a vingt ans, mais par rapport à il y a deux ans, disons, la demande domestique d'électricité, est-ce qu'elle est vraiment de beaucoup augmentée? Dans 2655 quelle proportion? Et la demande qui vient de la part des marchés extérieurs, est-elle croissante, elle aussi également?

LA PRÉSIDENTE :

2660 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

2665 Prenons d'abord la demande interne au Québec. Et ce qui pourrait être intéressant pour la Commission, c'est peut-être de déposer – c'est assez volumineux, mais je pense que c'est assez complet en même temps – de déposer l'étude complète et la décision complète de la Régie de l'énergie qui a porté là-dessus, qui justement adressait tous ces éléments-là. C'est un document qui peut être assez informatif pour cette Commission.

2670 Parmi les éléments de croissance, il y a une croissance qui est une croissance de base, une croissance qui est la croissance associée à la formation des ménages, à l'utilisation plus soutenue, ne serait-ce que des technologies comme internet font en sorte que -- donc, il y a une croissance de base. Ça, c'est évoqué encore là dans le document sur lequel la Régie s'est 2675 penchée.

2680

Mais il y a une croissance assez forte encore au Québec qui est associée à des projets industriels, des implantations industrielles. L'an prochain, selon les prévisions que j'ai, il pourrait y avoir une augmentation de l'ordre de 5 TWh de la demande. C'est le fait de la maturation de certaines ventes, par exemple, pour une installation comme Alma, l'installation d'Alcan à Alma, des installations comme Magnola. Donc, il y a, de manière ponctuelle, des fortes consommations additionnelles qui apparaissent.

2685

Sur l'horizon qui est l'horizon 2006, un élément qui est probablement à ma connaissance l'élément le plus important et assez nouveau, par exemple, c'est Alouette-2. C'est 4 TWh. En soi, ces 4 TWh, c'est presque -- écoutez, ici, le Suroît, c'est 6.5. Une seule installation, un seul contrat, si on veut, c'est 4 TWh. Alors, c'est de la demande. Si cette demande-là n'existait pas, la Régie n'aurait très certainement pas approuvé un approvisionnement, un plan d'approvisionnement, et n'aurait certainement pas permis au distributeur de lancer des appels d'offres.

2690

Donc, il a fallu que tout ce processus-là se réalise pour en arriver à cette conclusion de la justesse et de la raisonnable des achats, qui est au coeur de la loi. Mais, encore là, il y a un dossier très volumineux et, je pense, assez instructif qui pourrait être déposé.

2695

LA PRÉSIDENTE :

La deuxième partie de votre question concernait les exportations.

2700

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Les marchés extérieurs en croissance.

2705

LA PRÉSIDENTE :

Les marchés extérieurs.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2710 Est-ce que proportionnellement à la croissance intérieure, la croissance extérieure est supérieure ou non?

M. THIERRY VANDAL :

2715 C'est une question importante. Sur la période, par exemple la période jusqu'en 2006, de manière générale, puis à hydroélectricité moyenne, parce que vous savez, il y a toujours également, à l'intérieur des années, il peut y avoir une fluctuation de l'hydroélectricité, mais à hydroélectricité moyenne, qui est l'hydroélectricité sur laquelle on planifie, il y a une légère décroissance de nos exportations. Le Plan stratégique, je pense, l'indique de manière assez
2720 précise. Il y a à peu près un 7 TWh d'exportation à hydroélectricité moyenne qu'on peut anticiper et réaliser, toutes choses étant égales par ailleurs, à l'horizon 2006.

L'an passé, on indiquait que les exportations étaient de l'ordre d'une dizaine de térawattheures au net et il y a à peine quelques années, on a atteint des niveaux qui ont
2725 dépassé 15 TWh d'exportation. Donc, Hydro-Québec n'est pas en progression sur la période dans ses exportations nettes d'énergie, et donc, ce n'est pas un des facteurs importants ici.

Ceci étant dit, il faut également, pour adresser, je pense, de manière assez complète la question de l'intervenante, indiquer que notre participation au marché d'exportation n'est pas
2730 nécessairement toujours aligné avec la croissance de ces marchés en propre. Autrement dit, le marché de la Nouvelle-Angleterre peut être en croissance de 3 % lui-même, une croissance qui peut ressembler à celle du Québec, par exemple, à certaines années, mais notre capacité d'y participer, elle, peut être en déclin. On a moins d'exportations au net ces récentes années vers la Nouvelle-Angleterre qu'on en a déjà eu. Alors, ce n'est pas une forte croissance de la
2735 demande qui, en soi, est un facteur important dans le cas présent ici.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2740 Est-ce que je dois comprendre, madame la présidente, qu'il n'y a pas plus de ventes extérieures par les années présentes que antérieurement? Je dois comprendre ça?

LA PRÉSIDENTE :

2745 Ce que monsieur Vandal vient de dire, c'est qu'il y a une faible décroissance des ventes à l'extérieur.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2750 Puis est-ce que je pourrais demander une petite explication? Quand on a parlé des deux industries, tantôt, est-ce qu'il s'agit d'alumineries?

M. THIERRY VANDAL :

2755 Madame la présidente, dans le cas d'Alma, c'est effectivement une nouvelle aluminerie qui appartient à Alcan, pour laquelle l'entreprise a signé un contrat d'approvisionnement qui est un contrat d'approvisionnement de long terme. Dans le cas de Alouette-2, c'est effectivement également une aluminerie qui, dans ce cas-là, est mise de l'avant par l'entreprise Alouette dans la région de Sept-Îles. Ça a fait l'objet, je pense, d'une assez forte couverture de presse.

2760 J'ai donné ces exemples-là, disons, pas pour les isoler, mais c'est tout simplement à titre illustratif du type de demandes qui apparaissent. Dans ce cas-là, c'est un peu plus spectaculaire parce que les blocs sont importants.

2765 Mais il y a une croissance assez régulière dans le secteur commercial, dans le secteur résidentiel aussi, qui résulte dans le secteur résidentiel en la formation des ménages, donc des foyers. La croissance immobilière, il faut juste regarder le développement des parcs immobiliers dans certaines régions, notamment à proximité ici sur la Rive-Sud et dans le Suroît, pour voir jusqu'à quel point il peut y avoir ici croissance. Donc, il y a croissance.

2770 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

 Je demandais ça, parce que je pense que les alumineries sont de grandes consommatrices d'électricité qui ne payent pas cher l'électricité.

2775 Si on arrivait à la conclusion – ma deuxième question – si on arrivait à la conclusion qu'il n'y a pas nécessité d'implanter cette centrale-là -- hier, on avait l'air de craindre qu'il y ait des compétiteurs qui prennent la relève. Mais si la nécessité n'est pas plus présente pour le compétiteur, qu'est-ce qui arrive? Le compétiteur ne sera pas plus intéressé, j'imagine? C'est une question de nécessité?

2780

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Vandal.

2785 **M. THIERRY VANDAL :**

 Madame la présidente, l'intervenante a raison. Vous savez, comme producteur, on participe à des marchés dans la mesure où il y a de la demande. L'Alcan ne produira pas plus d'aluminium s'il n'y a pas de demande. Puis, nous, on ne produira pas plus d'énergie s'il n'y a pas de demande. Ce qui est vrai pour nous est vrai pour nos compétiteurs.

2790

2795

Donc, s'il n'y avait pas de croissance de la demande, il n'y aurait pas d'opportunité de développer ces projets-là, donc, à l'évidence. Dans le cas présent, il y a aussi la considération que si on part de la demande, il y a quelqu'un qui va devoir la satisfaire, cette demande-là. Et c'est là où ça devient la question de l'opportunité.

2800

Nécessité n'est pas nécessairement le mot approprié, je crois, dans le cas présent. C'est plutôt l'opportunité. Qui va satisfaire cette demande-là? À la limite, s'il n'y avait aucun nouveau projet de production au Québec, bien, de deux choses l'une: soit qu'il y aurait, comme c'est arrivé à quelques reprises ailleurs, des problèmes aigus d'alimentation électrique, et ça, c'est certainement pas dans les cartons pour Hydro-Québec, ou bien donc il y aurait importation d'énergie, de la même manière qu'il peut y avoir importation d'autres...

2805

Vous savez, du gaz naturel, on n'en produit pas au Québec. On l'importe d'ailleurs. Du vin rouge, on n'en produit pas ou peu au Québec. On l'importe d'ailleurs.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

2810

Ça me satisfait généralement assez, sauf sur la question où je demandais quelle était la proportion de la demande qui était la plus importante. Je n'ai pas l'impression d'avoir eu une réponse là-dessus. Mais, en tout cas, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2815

Merci, madame.

J'inviterais maintenant, monsieur Jean Morrisette.

M. JEAN MORRISSETTE :

2820

Bonsoir, madame, messieurs!

LA PRÉSIDENTE :

2825

Bonsoir, monsieur Morrisette!

M. JEAN MORRISSETTE :

2830 Je voudrais revenir sur la question qui a été abordée par monsieur Labrie un peu plus tôt, la question sur la filière éolienne au Québec et questionner un peu le deuxième meilleur choix évoqué plus tôt.

2835 Je dois citer quelques chiffres et faire un préambule. Au cours de la dernière décennie, le coût de l'électricité éolienne a chuté de 30 ¢ à 5.8 ¢/kWh. Ce sont les chiffres de 2001 de Environnement Canada. Et pour compléter un peu le tableau de monsieur Guay du ministère des Ressources naturelles, je voudrais citer certains chiffres de production d'énergie éolienne dans d'autres pays: l'Allemagne, 6 113 MW; les États-Unis, 2 555, etc.; le Canada, 140.

2840 Lorsque le projet de centrale thermique du Suroît est sorti en novembre 2001, peu après, les chercheurs de l'Institut de recherche en électricité au Québec, l'IREQ, ont déposé un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail qui suggérait de jumeler au barrage hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, un parc éolien. Dans leur estimé, cité dans *Le Devoir* du 20 janvier – en tout cas, la copie que j'ai – ils estimaient que la production de ce couple éolien/hydraulique arrivait avec un coût moindre au coût estimé du kilowattheure fait par la centrale thermique du Suroît, qui est de 5 à 6 ¢ du kilowattheure.

2850 Je demande à la présidente qu'est-ce qu'Hydro-Québec a répondu, s'il a répondu à cette demande? Je souligne aussi que selon le syndicat des chercheurs SPSI, syndicat des chercheurs à l'IREQ, ils estiment le potentiel éolien au Québec équivalent au potentiel hydroélectrique.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

2860 J'ai eu l'occasion un petit peu plus tôt d'évoquer ce que l'on faisait, puis ce que l'on entend continuer de faire dans le domaine éolien. Ma perspective là-dedans, c'est aussi la perspective suivante. C'est que à certains égards, vous savez, c'est rendre un bien mauvais service à cette filière qui a un potentiel à moyen et long termes qu'est l'éolien, que de la présenter comme une panacée, puis de la présenter comme l'alternative à toute forme alternative en ce moment.

2865 La réalité, c'est que l'éolien, ce n'est pas quelque chose qui, aujourd'hui, dans les conditions de ce qui est connu, qui peut être réalisé, et qui peut être réalisé dans un contexte, compte tenu de sa nature même, dans un contexte pour approvisionner des besoins certains de consommateurs qui comptent sur l'électricité à certains moments pour des besoins qui sont des besoins de nature primaire, des besoins de nature essentielle.

2870

2875

L'éolien, qu'est-ce que vous voulez, si le 15 janvier, il ne vente pas, ça ne nous donnera pas de l'énergie. Puis le distributeur ne nous dira pas: *Pas de problème, il ne vente pas aujourd'hui. Tu es libéré de tes obligations de nous servir.+ Moi, je pense que l'éolien a sa place dans le parc. Je pense que l'éolien, attaché au réseau, peut fournir, quand il vente, en période d'appoint, donc peut fournir de l'énergie. Mais pas une énergie qui peut permettre de répondre à des besoins qui sont des besoins certains, à des moments qui sont des moments certains.

2880

L'appel d'offres du distributeur, pour prendre cet exemple-là, ce n'est pas de l'énergie quand tu en as. C'est de l'énergie à tout moment, avec une obligation de livrer. L'éolien, c'est de l'énergie quand tu en as. Je ne dis pas que ça n'a pas sa place. Je dis juste que de l'énergie quand tu en as, ça ne donne pas de l'énergie quand tu en as besoin.

2885

Et je dis, par ailleurs, que l'éolien, on continue de signer des contrats. Mais, vous savez, les gens qui viennent dans mon bureau, c'est drôle comment l'économie est un économie qui n'est pas tout à fait au niveau où on l'évoque. Et c'est un économie qui passe par des mesures de nature fiscale et des montages financiers qui sont extrêmement complexes.

2890

Alors, sans les engagements, par exemple, des gouvernements pour subventionner de manière directe l'éolien, je ne suis pas sûr qu'on aurait pu signer dans les derniers mois ces nouveaux achats qu'on a pu signer. Et, encore là, c'est parce qu'il y avait quelques sites qui étaient des sites -- de présenter ça comme une alternative à un parc de 800 MW, bien, là, il faut faire attention.

2895

2900

Et, je suis né dans la Vallée de la Ruhr en Allemagne. Je peux vous dire que du charbon, puis du nucléaire, il y en a pas mal dans ce coin-là, et qu'il ne faut pas transposer la situation qu'est la situation européenne dans un marché comme celui du Québec. Ils ne payent pas leur énergie 2,79 ¢ pour un contrat patrimonial de 165 TWh. Et si le prix n'était pas un facteur, bien, mon Dieu, *more is better*, comme j'ai dit. Aucune limite. L'éolien, amenez-en. Mais on ne peut pas compter là-dessus pour approvisionner un marché certain.

LA PRÉSIDENTE :

2905

Monsieur Morrisette.

M. JEAN MORRISSETTE :

2910 C'est bien difficile de passer à la deuxième question sans passer de commentaire. Je trouve que monsieur... J'ai parlé d'un couplage. Enfin, est-ce que je peux faire des commentaires sur les commentaires de monsieur d'Hydro-Québec?

LA PRÉSIDENTE :

2915 Bien, vous voulez faire un commentaire...

M. JEAN MORRISSETTE :

2920 C'est un peu fâchant de dire que -- je cite des chiffres qui viennent d'Environnement Canada sur la production. Je cite des chiffres sur le coût moyen de l'énergie éolienne. Je dis qu'un couplage, un couplage éolien/hydraulique, ça veut dire qu'effectivement lorsqu'il ne vente pas, on fait fonctionner la filière hydraulique. Lorsque monsieur a parlé des opérations de courtage, de monsieur d'Hydro-Québec, lorsqu'il n'y a pas de demande du côté américain, nos amis de courtage achètent l'énergie à bas prix et arrêtent leur barrage. C'est aussi une sorte de
2925 couplage pour ménager leur hydroélectricité.

L'hydroélectricité a l'avantage -- ça a été mentionné -- d'être de l'énergie emmagasinable. Lorsqu'on parle de couplage éolien/hydraulique, on ne parle pas de choses farfelues. On parle de chercheurs de l'IREQ. Donc, la désinvolture avec laquelle je me suis fait répondre... enfin,
2930 c'est tout. Je voudrais passer à ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Allez-y, monsieur Morrisette.

M. JEAN MORRISSETTE :

Lorsque les projets hydroélectriques invoqués ce soir seront en opération, on parle de l'horizon peut-être de 2007, 2008, puis du rétrécissement des possibilités en 2005, 2006 et de
2940 la nécessité du projet de centrale thermique, est-ce que Hydro-Québec s'engage à mettre cette centrale au rancart, vu que c'est un deuxième choix, comme on a dit, et privilégier uniquement ses centrales hydroélectriques?

M. THIERRY VANDAL :

2945 Excusez-moi, j'ai malheureusement manqué la dernière partie de la question. Je m'en excuse. Est-ce que je peux demander...

LA PRÉSIDENTE :

2950

Je peux répéter, si vous voulez. La question de monsieur Morrissette est à l'effet que lorsque, par exemple, le parc hydroélectrique d'Hydro-Québec sera plus complet vers les années 2008, 2009, est-ce que Hydro-Québec serait prête à mettre au rancart la centrale du Suroît, si jamais elle était autorisée?

2955

M. THIERRY VANDAL :

Écoutez...

2960

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien le sens de votre question, monsieur Morrissette?

2965

M. JEAN MORRISSETTE :

Oui, madame la présidente.

M. THIERRY VANDAL :

2970

Écoutez, dans la mesure où on a fait un investissement et qu'on opère sur des bases qui sont des bases d'une saine gestion des argents de l'entreprise, la société d'État, on ne fermera pas une centrale qu'on vient de construire. On va la mener, on va la faire vivre sa vie utile.

2975

Ceci étant dit, s'il y a énormément d'hydroélectricité qui est disponible X et disons, je comprends qu'on a ici des appuis additionnels et ils m'encouragent pour développer le potentiel hydroélectrique X dans la mesure où il y en aurait beaucoup disponible, bien, c'est sûr, on ne ferait pas nécessairement un réinvestissement. De la même manière qu'on n'aurait pas proposé le premier investissement s'il y avait eu beaucoup de projets hydroélectriques.

2980

J'ai aucune difficulté à envisager le fait qu'une fois la vie utile, c'est-à-dire après la période qui est la période normale d'amortissement des installations, je veux dire, s'il y a des alternatives puis qu'il y a vraiment beaucoup d'hydroélectricité, ça se peut bien qu'on ne fasse pas un réinvestissement pour poursuivre.

2985

Encore là, notre premier choix, c'est l'hydroélectricité. Ça comporte beaucoup d'avantages. On n'a aucune objection, c'est tout le contraire, vis-à-vis l'éolien. On est déjà, sinon le, un des plus grands acheteurs d'éolien au Canada. On vient de signer certains autres contrats, mais ça n'a pas été facile, on a signé d'autres contrats pour nous approvisionner. Mais, vous savez, la question du couplage éolien/hydroélectrique, oui, couplage hydroélectrique dans la mesure où l'hydroélectrique donne de la puissance et dans la mesure où l'éolien peut donner de manière intermittente de l'énergie, en théorie, il n'y a pas un problème avec la théorie de la chose.

2990

2995

Il y a un problème avec l'élément, malheureusement, un peu pratique de la chose, c'est-à-dire que, où sont ces projets hydroélectriques de puissance additionnelle pour lesquels on pourrait obtenir rapidement des permis et qui nous permettraient, lorsque les turbines à vent ne fonctionnent pas, qui nous permettraient de faire marcher les roues à eau? Moi, ces projets-là, je voudrais bien qu'on me les autorise, qu'on me les montre et qu'on me les autorise rapidement après ça. Pour que ça aille de pair avec un développement éolien majeur.

3000

Je ne crois pas que c'est tout à fait comme ça que ça va se développer. Je pense que l'éolien, dans la mesure où il s'en fait, de manière graduelle, dans la mesure où les coûts continuent de baisser, il va s'en attacher.

3005

Je signalerais également que, regardez l'appel d'offres qui a été fait. C'est un appel d'offres qui était un appel d'offres ouvert. Il n'y a personne qui a avancé de projets qui étaient des projets de couplage de cette nature-là. Pourquoi? À la limite, il n'y avait pas de contrainte. Il n'y a personne qui a dit: *Tu n'as pas le droit de faire ça. Ça doit juste être du thermique.+ Ça n'a pas été une contrainte. Mais les conditions actuelles ne sont malheureusement pas réunies pour que quelqu'un puisse s'avancer en prenant l'obligation après ça de livrer.

3010

Alors, c'est là où je pense qu'il va s'en développer avec le temps. Moi, je suis tout à fait engagé et déterminé à signer des contrats d'approvisionnement d'éolien et à les intégrer au parc, de la manière la plus optimale possible.

3015

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Morrisette.

3020

M. JEAN MORRISSETTE :

Merci.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

3030

M. JEAN MORRISSETTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3035 Nous allons prendre une pause, mais juste avant, monsieur Vandal, j'aimerais vous
poser une question. Tout à l'heure, au début de la soirée, vous avez parlé des crédits, par
exemple en regard du 2.8 % d'émissions de gaz à effet de serre qui s'additionnent avec ceux qui
sont déjà émis au Québec.

3040 Je voulais juste vérifier. Cet après-midi, monsieur Gosselin d'Environnement Canada
nous disait que, non pas de la part des autorités canadiennes mais d'une bonne partie des pays
qui sont partie prenante au Protocole de Kyoto, il n'y a pas nécessairement là la même vision
qu'Hydro-Québec à cet égard-là. Et j'aimerais savoir de votre côté, si jamais ça ne fonctionnait
pas, ces crédits-là, quelles seraient les alternatives qu'Hydro-Québec -- est-ce que vous avez
des alternatives que vous pensez pouvoir mettre en place pour, en fait, contrer cette
3045 augmentation-là?

M. THIERRY VANDAL :

3050 Je pense que le crédit d'émissions, puis le Protocole de Kyoto, ça va de pair. Ça prend
ces mécanismes-là pour que le Protocole puisse conduire à quelque chose quand on est de
bonne foi. Je veux dire, il peut y avoir là-dedans toutes sortes d'interprétations, mais si on est
de bonne foi puis qu'on veut poser des gestes positifs pour engager, disons, un contrôle sur ces
émissions-là, ça prend des crédits d'émissions. Ça prend un mécanisme d'échange de crédits
d'émissions, mécanisme qui, soit dit en passant, existe dans le SO₂.

3055 Aux États-Unis, ça a donné d'excellents résultats. Oui, bon, les Américains,
aujourd'hui, ne semblent pas s'engager du côté du Protocole de Kyoto, mais dans le domaine
du SO₂, dans le domaine des NO_x, il y a eu aux États-Unis des améliorations assez importantes
de la situation, notamment dans le cadre de ces programmes gérés par l'EPA américain pour
des crédits, des mécanismes d'échange.
3060

Donc, moi, je pense que des crédits, il va y en avoir. On a ici, encore là de bonne foi -
- parce que vous savez, il n'y a pas de réglementation qui existe aujourd'hui. Kyoto, c'est a
work in progress, puis on pense que ça va arriver, on espère que ça va arriver, mais disons
3065 que la mise en forme semble être un petit peu laborieuse.

Nous autres, on est parti du constat que le gouvernement du Québec, dans le domaine,
a été vraiment beaucoup à l'avant-scène et a mis en place certains mécanismes -- je pense à
EcoGeste X qui étaient des mécanismes qui tendaient dans la même direction que ces
3070 mécanismes de crédits d'émissions que le Protocole de Kyoto évoque.

À travers ces mécanismes-là, on a aujourd'hui reconnu avec des certificats, par une
autorité dans le domaine, le gouvernement du Québec, des certificats pour 78 millions, et un
petit peu plus, de tonnes de crédits.
3075

3080

Ce qu'on dit dans le fond, c'est que c'est quand même assez plausible. Il n'y a personne qui sait si le Protocole de Kyoto va prendre effet, mais je pense que c'est assez plausible, c'est assez raisonnable, comme producteur, de croire qu'un producteur hydroélectrique important, qui participe à des marchés, ou lorsqu'on exporte de la production qui vient de l'origine hydroélectrique, ce qu'on fait, c'est qu'on déplace une production qui, par ailleurs, aurait été présument de source thermique, et qu'en faisant ça, que ça justifie l'attribution pour Hydro-Québec de crédits.

3085

3090

C'est certainement ce qui a conduit à 78 millions de tonnes par le programme EcoGeste. Est-ce que ça va prendre cette forme-là au niveau mondial? Sur quel horizon? J'ai pas la réponse. Mais l'engagement qu'on est prêt à prendre, c'est que dans la mesure où ça, ça prend forme de manière plausible de cette façon-là, on va, nous autres, non pas transiger ces crédits-là, on va d'abord faire le ménage chez nous, on va d'abord appliquer ces crédits-là contre nos propres projets. Et ça veut dire qu'il va y avoir moins de crédits disponibles pour les émissions des autres. Et ça veut dire que ça aussi ça contraint l'ensemble du marché.

3095

Alors, ça fait partie d'un geste qu'on croit être un geste raisonnable, plausible, compte tenu de ce qu'on l'on entend dans ce domaine-là, sachant qu'il n'y a pas de certitude et que, je le regrette à titre individuel peut-être, mais il n'y a pas de certitude quant à ces mécanismes. Et le Protocole, disons, nous semble tarder à être mis en oeuvre.

3100

Je mentionnerais, en terminant, madame la présidente, si vous me permettez, quand même pour vous montrer comment ce domaine-là est assez complexe. Vous savez, il y a également des discussions qui ont lieu à certains niveaux, qui évoquent la possibilité que le niveau zéro d'émissions ne soit pas zéro émissions au sens, disons, logique de la chose, au sens scientifique, comme je pourrais le penser, mais que ça soit les émissions d'une centrale cycle combiné gaz naturel.

3105

3110

Autrement dit, si vous avez une centrale cycle combiné gaz naturel, il y a beaucoup de discussions autour de ça, bien, ça, ça serait reconnu comme le niveau zéro. Au moins, pour partir l'affaire. Et si vous émettez avec du charbon, bien, bien sûr, là vous avez besoin de crédits. Et si vous émettez avec de l'hydroélectrique, bien sûr, vous en émettez moins que ces références-là. C'est ce genre de discussions-là qui ont cours en ce moment pour, je pense, essayer de au moins partir l'affaire. Parce que plus vite ça va partir, plus vite, je pense, qu'on va améliorer la situation.

3115

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, nous allons prendre une pause de dix minutes, après quoi, il y a trois inscriptions.

3120

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

3125

Avant d'accueillir la prochaine personne, mon collègue a deux petites questions à poser.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3130

D'abord, à madame Loisel du ministère de l'Environnement. Dans le programme EcoGeste, est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'il y a déjà eu un crédit de 78 millions de tonnes de CO₂ accordé à Hydro-Québec?

Mme RENÉE LOISELLE :

3135

Je dois d'abord préciser que le programme d'EcoGeste n'est pas du tout un programme de crédits d'émissions. Comme on l'a dit, hier, ça n'existe pas de programme de crédits d'émissions au Québec. Je vais demander à monsieur Plamondon d'exposer un peu qu'est-ce que c'est le programme EcoGeste et comment est-ce que ça s'est passé, en fait, entre Hydro-Québec et EcoGeste.

3140

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

3145

D'abord, le programme EcoGeste c'est un programme – je vais utiliser la formulation dont je me souviens – c'est un programme d'enregistrement des mesures volontaires de réduction d'émissions. C'est un programme d'enregistrement des mesures volontaires de réduction. Les réductions qui sont faites par les entreprises volontairement peuvent être enregistrées par le programme EcoGeste qui va en faire, si on veut, dans le but d'en faire la promotion et d'encourager les entreprises à continuer à réduire de façon volontaire.

3150

Ce programme-là ne donne pas de certificat ou de crédits ou quoi que ce soit. Il enregistre les mesures que les entreprises ont mises de l'avant et les réductions qui en ont résulté. Puis il comptabilise ces réductions-là, puis ça fait, bon -- il y a les prix EcoGeste aussi qui sont donnés à ceux qui ont réduit le plus, etc. Les prix ont commencé à être donnés l'an dernier.

3155

3160

Maintenant, de ce que j'en sais, Hydro-Québec a fait parvenir à EcoGeste son calcul d'émissions évitées. Le chiffre qui a été mentionné tantôt, disons, je ne peux pas le confirmer, mais je crois qu'il est probablement correct, de 78 millions de tonnes. Je suppose que c'était des émissions évitées à partir de 90 jusqu'à l'année -- je ne sais pas quelle année, je ne sais pas si c'est 2000 ou 2001 ou etc.

Et puis de ce que j'en sais, EcoGeste a reconnu le calcul d'Hydro-Québec en disant:
*Effectivement, votre façon de calculer, c'est vrai que les émissions...+, que si Hydro-Québec
3165 avait utilisé des centrales thermiques au gaz au lieu des centrales hydroélectriques, il y aurait eu
78 millions de tonnes d'émissions de plus de CO₂ dans l'atmosphère à mettre au total du
Québec. Mais de ce que j'en sais, ça s'arrête là. Il n'y a pas eu de conclusion ou de promesse
ou de certificat ou de crédits de donnés suite à ça.

3170 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien.

3175 **M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :**

Il y a une lettre de reconnaissance.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3180 Merci, monsieur Plamondon.

Est-ce que vous avez des commentaires, monsieur Vandal?

3185 **M. THIERRY VANDAL :**

Oui. Lettre de reconnaissance, certificat, là, vous me permettrez, madame la
présidente, de toute façon, ici, *this is a work in progress*. C'est évident. Des mécanismes de
crédits d'émissions à l'échelle, que ce soit québécoise, canadienne ou mondiale, ça n'existe
pas. Je veux dire, le Protocole de Kyoto est en...

3190 Ce qu'on dit, c'est que cet enregistrement, dans un processus qui est un processus
entre une entreprise et une entité réglementaire, ici un ministère, par lequel il y a une
comptabilisation d'émissions évitées, que ça conduise et que ça soit compatible avec les
mécanismes qui vont, on l'espère, émerger de Kyoto, on dit que c'est plausible. Et que, de toute
3195 façon, la question initiale de l'allocation des crédits, c'est une question qui fait l'objet de débat et
d'échange.

Nous, ce qu'on dit, puis, je veux dire, on ne peut pas représenter une réalité qui
n'existe pas, ce qu'on dit: *Écoutez, le gouvernement du Québec, qui a quand même un rôle
3200 important là-dedans, nous reconnaît des mesures, disons, de réduction ou d'évitement, etc.
pour ces émissions.+ Le pas vers des crédits, je peux vous dire que dans des choses qu'on
entend ailleurs, il n'est pas difficile à franchir et, donc, ce qu'on avance, c'est plausible.

Maintenant, je ne sais pas, moi, si les mécanismes qui sont convenus à l'échelle
3205 canadienne entre les gouvernements, c'est de dire: *Les producteurs hydroélectriques, ce que

vous avez fait depuis 90, ça vaut rien, compteur à zéro. Vous avez rien.+ Bien là, je veux dire, c'est possible. Puis à ce moment-là, il n'y en aura pas de crédits. Puis, effectivement, le gouvernement du Québec ne peut pas représenter des choses qui ne sont pas encore négociées à l'échelle canadienne. Mais je pense que c'est quand même plausible. C'est des émissions évitées ou des mesures qui conduisent à. Alors, là, le pas, me semble, n'est pas très difficile à franchir vers ce que l'on avance comme hypothèse. Et, on espère que ça va réussir.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

J'adresserais une question à monsieur Gosselin. La référence que faisait monsieur Vandal tout à l'heure à l'effet que la centrale à gaz à cycle combiné pourrait être considérée comme la référence zéro pour les filières de production énergétique, est-ce que ça a déjà été discuté, à votre connaissance, à votre niveau?

M. ALAIN GOSSELIN :

À ma connaissance, non, ce n'est pas une hypothèse qui est complètement déplacée. Il faut, à un moment donné, choisir un niveau de référence quand on veut comparer des progrès accomplis ou mesurer des actions.

Par contre, dans le cadre du Protocole de Kyoto, bon, il y a beaucoup de choses qu'il reste à négocier, mais il y a des choses quand même qui sont quand même assez bien établies. Quand on parle de crédits d'émissions à l'échelle internationale, c'est des crédits par rapport aux objectifs fixés à chaque pays. Tu as un objectif de 6 %, tu réduis de 8 %, tu as 2 % de crédit que tu peux échanger avec un pays qui est aussi signataire du Protocole de Kyoto. C'est comme ça.

Il y a beaucoup de choses qu'il reste à déterminer, entre autres, puis ça, on n'en parle pas souvent, mais la façon de comptabiliser les rejets et la façon de comptabiliser la contribution de pluie, par exemple. Ça, c'est des choses qu'il reste à calculer. Donc, il faut que si on décide à un moment donné qu'on accorde des crédits pour des actions de réduction ou, bon, des projets, il faut que ce soit compatible avec ce qui a été établi dans le Protocole de Kyoto. Sinon, il n'y a aucun avantage pour un pays qui est signataire du Protocole de Kyoto de créditer à gauche et à droite, s'il ne peut pas se servir de ces crédits-là pour démontrer son respect du Protocole et pour échanger sur le plan international.

Donc, je comprends qu'il y a beaucoup de choses qui sont possibles, mais il y a quand même un certain nombre de choses qui sont établies et, présentement, au Canada, on essaie de mettre en place un système qui nous permette de démontrer qu'on a atteint nos objectifs de Kyoto. Donc, toutes les formes de discussion qui peuvent être faites sur à quoi on compare tel projet, tout ça, il faut en quelque part que ça se rattache à un engagement international.

3250 Moi, je suis ici pour parler au nom d'un gouvernement qui a signé un Protocole dans le but de le ratifier. Donc, on essaie de trouver présentement un plan qui va nous permettre de signer et de le ratifier avec un espoir raisonnable de remplir nos obligations internationales. C'est pour ça que c'est long, ratifier. C'est parce que quand on ratifie, c'est sérieux. Et, on doit être raisonnablement sûr de respecter.

3255 Donc, toutes ces négociations-là internationales présentement qui se passent, c'est pour s'assurer de quelle façon on va mesurer les progrès et on va comptabiliser les émissions, et qu'est-ce qui va être permis de faire au niveau international pour acheter, vendre. Donc, tout ça doit être rattaché au Protocole de Kyoto.

3260 Et, présentement dans le Protocole de Kyoto, c'est très clair: les crédits que tu as, c'est par rapport à ton objectif. Tu es au-dessus, il faut que tu en achètes. Tu es en dessous, tu peux en vendre. C'est clair comme ça.

3265 Et ce qui est résultat doit être conforme à la façon de comptabiliser les rejets. Donc, c'est des méthodologies d'inventaire. C'est quoi un rejet, c'est quoi un puits. Parce que c'est un bilan. Il y a les rejets, il y a les puits. Donc, tout ça, c'est des incertitudes.

3270 Mais tout ce qu'on va discuter au Canada au point de vue de système de crédits doit être compatible avec nos engagements envers Kyoto, sinon, on n'en parlera même pas. C'est aussi bête que ça. Puis même s'il y a plein de propositions qui font du sens, comme on dit en bon français, au niveau scientifique, on peut dire n'importe quoi. Telle action, effectivement, si on la regarde, ça réduit les gaz à effet de serre, mais d'un point de vue engagement international, nous autres aussi, c'est un contrat qu'on signe, il faut être en mesure de démontrer qu'on rencontre le contrat. Donc, c'est ça.

3275

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3280 Donc, il pourrait y avoir une certaine forme de courtage international.

M. ALAIN GOSSELIN :

C'est ça. Il y a des mécanismes qu'on appelle les mécanismes de Kyoto, qui sont prévus pour aider les pays à atteindre globalement un objectif. Un – c'est les échanges de droits internationaux – un qui s'appelle la *Mise en oeuvre conjointe*. C'est la mise en oeuvre conjointe par deux pays signataires, membres, ce qu'on appelle Annexe 1, les pays développés, qui font ensemble un projet qui contribue, ensemble, à réduire les gaz à effet de serre. À ce moment-là, les deux pays se voient attribuer un certain nombre de crédits.

Ensuite, ce qu'il appellent le *Mécanisme de développement propre*, qui est un projet d'un pays comme le Canada, qu'il pourrait faire avec un pays qui n'est pas un pays Annexe 1, un pays en voie de développement, pour lequel il n'existe pas présentement d'obligation de réduire. C'est quand même assez bien défini. Il y a des détails à régler mais c'est quand même assez bien défini.

Présentement, on travaille pour beaucoup sur ce qui est acceptable, pas acceptable, la façon de calculer. C'est de la comptabilité. Mais, en gros, le Protocole de Kyoto, il n'est pas si flou que ça. D'ailleurs, on s'apprête, probablement à la fin de 2002, il va y avoir plusieurs pays qui vont l'avoir ratifié. À quelque part, il est quand même assez bien défini.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est très clair, monsieur Gosselin. Merci.

M. THIERRY VANDAL :

Naturellement, je veux dire, si le Protocole était en vigueur, on n'aurait pas à spéculer ce soir sur toutes ces questions-là. Ce qui nous paraît clair également, ce n'est pas Hydro-Québec qui va régler le problème ou les engagements du Canada au niveau global. Puis on ne remet pas en question le fait que le Canada, dans le Protocole de Kyoto, s'engage à des réductions globales.

Mais il faut également ajouter, je pense, à l'information que le représentant du gouvernement du Canada nous a indiquée, du ministère de l'Environnement, qu'il y a des consultations importantes qui se font en ce moment au niveau des industries, c'est-à-dire de la part du gouvernement fédéral avec les industries, que ce soit l'Association canadienne de l'électricité, qui se font des consultations sur les trois hypothèses, il y a eu trois scénarios d'avancés et que ces scénarios-là, et le Premier ministre du Canada qui est, disons, quand même une autorité, disons, dans ces engagements, a aussi évoqué de manière assez répétitive des idées qui sont des idées qui sont, encore là, assez alignées avec ce qu'on avance.

Alors, moi, ce que je vous dis ici, on n'essaie pas de spéculer. On essaie de dire: *Si ça s'en va dans cette direction-là, bien, voici l'engagement qu'on peut prendre+. Puis je pense

3325 que c'est plausible, parce que l'allocation interne au Canada de ces crédits et de ces engagements-là, de ces obligations de réduction, cette négociation-là et cette discussion-là, elle va se faire entre les régions, à l'intérieur des industries, et ce n'est pas une chose qui va être facile.

3330 Mais je vous prie de me croire qu'on ne laissera pas – Hydro-Québec – une situation se développer où les crédits sont donnés, par exemple, à nos collègues d'OPGI, parce que ça s'adonne qu'ils ont des centrales au charbon puis que l'économie du charbon n'est plus favorable, puis qu'ils veulent les convertir au gaz naturel, puis que nous autres, les gestes qu'on fait depuis 1990 dans le domaine hydroélectrique et dans l'exportation, notamment vers 3335 l'Ontario, d'énergie propre et renouvelable, que ça, ça donne absolument rien.

À un moment donné, il va y avoir des équilibres qui vont devoir être atteints à l'intérieur de l'ensemble canadien et c'est pour ça que je pense que notre scénario est tout à fait plausible. Mais nous tous ici, ce soir, spéculons parce que ces choses ne sont pas terminées.

3340

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, OPGI étant la compagnie de production d'électricité de l'Ontario.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

J'inviterais maintenant monsieur André Bélisle. Bonsoir, monsieur Bélisle!

3350

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bonsoir, madame la présidente! J'aurais deux questions de clarification. J'entends toutes sortes de choses et j'ai comme un peu de misère à m'y retrouver. Dans ce qu'on nous dit, 3355 on parle des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Bon, ça fait longtemps qu'on nous dit qu'on a un très bon bilan. Mais, dernièrement, il y a un document qui est sorti du ministère de l'Environnement, signé par le ministre Simard, qui reconnaît que depuis 98, le Québec augmente ses émissions et on s'attend à ce que le Québec, sans parler de la centrale du Suroît, augmente d'à peu près 10 % ses émissions d'ici 2008.

3360

Maintenant, nous, quand on a appris ça -- le document, en fait, si vous voulez avoir des références, c'est la *Stratégie sur la biodiversité 2002*. En tout cas, les gens du ministère de l'Environnement sont au courant, mais je pourrai vous envoyer les... c'est la *Stratégie québécoise sur la biodiversité 2000-2002*, voilà.

3365

Et, là-dedans, bien, on fait état qu'il y a une augmentation ou un recours accru au gaz naturel, qui fait que les gens du ministère de l'Environnement qui ont rédigé ce document-là mettent en garde le Québec contre le fait qu'on augmente les émissions avec un recours accru au gaz naturel. Et, là, il n'y avait même pas question de la centrale du Suroît là-dedans.

3370 Et, le ministre Simard, lui-même, dans une entrevue dans les médias au début avril ou
fin mars, reconnaissait lui-même qu'il y avait au moins 5 % depuis 98 d'augmentation. Donc,
quand on parle qu'il y a eu avec EcoGeste, on a évité 78 millions de tonnes, je peux
comprendre, mais je pense qu'il faut donner l'heure juste aussi et dire: le Québec,
malheureusement, a augmenté ses émissions. Il a certainement fait moins que l'Alberta, mais il
3375 a augmenté quand même. Donc, ça, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

3380 Si vous permettez, on va demander à madame Loisel d'apporter des précisions à ce
sujet-là.

Mme RENÉE LOISEL :

3385 Je vais demander à monsieur Plamondon de confirmer les chiffres dont parlait monsieur
Bélisle.

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

3390 Dans le document sur les émissions de gaz à effet de serre, le tableau qu'on vous a
fourni, vous trouvez exactement les chiffres d'émissions du Québec depuis 90 jusqu'à 2000, et
on voit les augmentations. Le pourcentage d'augmentation sur ce tableau-là est calculé à partir
de 90, mais on peut voir si on regarde le chiffre total que, depuis 92, c'est en augmentation
constante. En 92, le total était de 80 800 000 tonnes et, en 2000, il était 88 millions. Donc,
vous pouvez faire le calcul exactement. Donc, ça va dans le sens que monsieur dit. Mais les
3395 chiffres exacts, vous les avez dans le bilan, les derniers chiffres.

LA PRÉSIDENTE :

3400 Ce qui donnait un pourcentage environ de 2,29 % en 2000.

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

Si on fait la différence entre 2000 et 90.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

3410 **M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :**

Mais si on part du point où on a été le plus bas, le pourcentage va être plus élevé, le pourcentage d'augmentation. Si on parle de 92, il n'est pas calculé ici, mais il va être plus que 2 %.

3415 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Et, si vous me permettez peut-être juste d'ajouter là-dessus, après 2000, la courbe va en accélérant, en augmentant rapidement. Donc, quant à nous, on est beaucoup plus près du 6-7 % d'augmentation en 2002 et on s'en va allègrement vers le 10 %, et ça c'est sans tenir
3420 compte de la possibilité que les centrales thermiques arrivent.

Donc, à partir de là, pour nous, quand on pense qu'on a une obligation morale d'atteindre Kyoto ou les objectifs de Kyoto, bien, là, on s'en va dans le sens contraire, complètement. Donc, je voulais juste voir si cette affirmation-là était partagée et je vois que ça
3425 l'est. Donc, je pense que la Commission doit tenir compte de ça, c'est très important.

J'aimerais aussi revenir à quelque chose – cet après-midi, j'aurais voulu poser une question, malheureusement, on a écouté un peu vite – il y a un tableau qu'Hydro-Québec nous a présenté quant à la demande dans les dernières années et on voyait jusqu'à l'année dernière.
3430 Et, depuis tantôt, j'entends parler que d'un côté, la demande augmente, mais en même temps nos exportations, bon, ont diminué un peu. Mais la demande augmente ici, mais elle diminue, elle augmente, elle diminue.

Là, j'aurais aimé ça qu'on nous représente le tableau qui nous démontrait que dans les
3435 quatre dernières années, en tout cas, la demande a quand même baissé de façon significative. Et je me souviens très bien, au fil des dernières années, qu'on nous a dit presque à toutes les années qu'on prévoyait que la demande augmentait, augmentait, augmentait puis, finalement, elle n'a pas augmenté. Puis là, j'apprenais tantôt par monsieur Vandal que, même au niveau des exportations, ça a réduit un peu. Ça fait que là, j'ai un petit peu de misère à me retrouver.
3440 Elle augmente ou elle diminue, la demande?

LA PRÉSIDENTE :

3445 Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

3450 Dans le Rapport annuel de l'entreprise, il y a une information à la page 93 qui apparaît. Par exemple, pour une année comme 1998, la demande, les ventes d'électricité au Québec, domestique, générale, industrielle, etc. étaient de 142 TWh. En 2002, ça avait augmenté à 152 TWh. Donc, ça avait augmenté d'une dizaine de térawattheures de 98 à 2001.

3455 Durant la période, je ne peux pas malheureusement, je regarde les chiffres rapidement, c'est sûr que la demande est quand même assez bien répartie. L'augmentation de la demande. Il y en a dans le secteur industriel, mais il y en a également dans le secteur domestique et résidentiel. C'est passé de 47,7 TWh à presque 51 TWh. Dans le secteur général et institutionnel, donc ça c'est beaucoup le secteur commercial, c'est passé de 28,8 à 30,4. Donc, il y a une augmentation sur la période.

3460 Puis ce qui a été présenté à la Régie, pour avoir vu les documents, c'est toutes sortes d'hypothèses. Les hypothèses fortes, moyennes, faibles. Et, naturellement, la Régie a tenu compte de ces différentes hypothèses de croissance.

3465 Je ne connais pas de scénario qui montrait une décroissance de la demande. Et, je n'ai pas vu de scénario qui indiquait une stabilité de la demande, encore là, notamment parce qu'il y a des prévisions de projets industriels quand même assez certains, notamment, qui expliquent une bonne partie de la croissance.

3470 C'est plutôt en croissance au Québec et, compte tenu que sur la période il y a eu peu de mises en service qui ont été réalisées, bien, le – excusez l'expression – le *slack* a été un peu pris, c'est-à-dire qu'il y a eu une réduction des livraisons vers les marchés hors Québec pour, disons, absorber la croissance de la demande au Québec.

3475 Dans un sens, disons, il y a certains engagements long terme vers les marchés notamment de la Nouvelle-Angleterre qui arrivaient à échéance l'an passé. Donc, c'est arrivé d'une manière assez orchestrée dans les faits, de telle sorte que ça n'a pas eu d'effet, disons, Hydro-Québec n'a pas eu à rompre de contrat ou à se désengager d'une manière massive d'un marché ou de l'autre.

3480 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

3485 Mais la réponse de monsieur Vandal, je pense, j'ai peut-être mal posé ma question. Cet après-midi, on nous a montré un tableau, les gens d'Hydro-Québec nous ont montré un tableau sur les dix ou douze dernières années et c'était en référence à une question que je voulais poser mais que quelqu'un d'autre a posée. Et c'était, la question de mémoire, la personne disait: à cause du réchauffement de l'atmosphère, les hivers plus doux qu'on a eus, est-ce qu'il est possible qu'il y ait eu une réduction de la demande? Et, à ça, on nous a dit oui. Avec le tableau, on nous a montré qu'en fait, les quatre dernières années, il y avait une réduction. Je me souviens de l'avoir vu cet après-midi.

3490

Là, c'est le lien, j'ai de la misère à le faire. Comment on a pu nous répondre ça cet après-midi et que, là, tout d'un coup ce soir, c'est comme autre chose. C'est peut-être une erreur ou quelque chose, je n'arrive pas à faire le lien.

3495

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL :

3500

C'est la différence entre puissance et énergie ce à quoi je réfèrais ici, parce que fondamentalement un projet comme le Suroît, comme les appels d'offres du distributeur, c'est des appels d'offres pour avoir de l'énergie. Ce qui a réduit – et monsieur a raison, l'intervenant a raison – c'est la demande de pointe. Donc, le 10 janvier à 18 h, plutôt qu'il y ait une demande à ce moment-là – puis j'ai les chiffres ici devant les yeux – on a atteint la pointe historique sur le réseau à l'hiver 98-99, 31 995, et ça a baissé depuis. Ça, c'est la demande de pointe. Et c'est vrai pour une heure. C'est à l'heure de pointe.

3505

3510

Je me rappelle, en 98-99, l'heure de pointe parce qu'on avait des petits problèmes du côté de Manic-3, alors disons j'avais hâte que l'heure de pointe passe là. Mais disons à 31 995, ça a été un sommet. Après ça, on a eu des hivers où la demande de pointe était un peu plus basse, mais la demande annuelle est telle que je l'indique. C'est-à-dire que même si, par exemple, prenez un hiver comme celui de 2000-2001, même s'il était significativement moins fort à la pointe, c'est-à-dire par un facteur d'à peu près 1 000 MW, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu une croissance de la demande cette année-là, parce que la demande générale a augmenté.

3515

3520

Un des facteurs, madame la présidente, qui mérite d'être souligné, c'est qu'on a vu au cours des années un relèvement de la consommation en période de ce qu'on appelait le creux d'été. Normalement, la demande au Québec, elle est à son plus bas le 24 juin ou enfin autour du 24 juin. Et il y a eu plusieurs années où on était à des niveaux comme 14 000 MW.

3525

Ces dernières années, la demande interne au Québec, même en période de creux d'été, a eu tendance à être plus élevée. Est-ce que c'est un relèvement au niveau de la climatisation? Est-ce que c'est tout simplement qu'il y a eu plus de demandes industrielles à ces moments-là? Je n'ai pas la réponse définitive là-dessus, mais on dénote quand même un relèvement des pointes d'été sur le réseau québécois. Encore là, ça ne changera pas nécessairement la demande annuelle, mais c'est quand même un déplacement assez intéressant.

3530

Nous, d'un point de vue réseau, la situation idéale, c'est que ça ne pointe pas trop fort l'hiver mais que ça consomme de manière plus stable. Ça évite -- par exemple, cet hiver, on n'a pas eu à démarrer Tracy. Tracy est un des moyens qui est en bout -- si je peux prendre

3535 l'expression – en bout de queue. Donc, on n'a pas eu à démarrer Tracy parce que, à toutes les heures que Dame Nature a envoyées, on calculait qu'on était capable de passer avec le réseau hydroélectrique, quelques contrats d'appoint, on a un contrat avec le Nouveau-Brunswick, des choses comme ça.

3540 Et si on peut s'éviter d'opérer Tracy, bien, je veux dire, c'est tant mieux, dans un sens. À la fois, on économise au niveau des coûts, puis ça fait ça de moins au niveau des émissions. Donc, on a été capable ces derniers hivers d'opérer sans Tracy.

LA PRÉSIDENTE :

3545 Monsieur Bélisle, oui?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3550 Maintenant qu'on s'est compris sur la question, ma question était, bon, si on s'entend que la demande de pointe diminue, et que, après-midi, on nous disait qu'il y avait quand même une marge de manoeuvre de quelques milliers de kilowatts qui fait que, s'il arrivait n'importe quoi, une catastrophe X, on puisse y faire face, là, je me demande, avec les économies d'énergie que vous avez reconnues, qui ont disparu pour des raisons financières, parce qu'on nous a dit, bon, finalement, le gaz naturel était moins cher, je me demande s'il n'y aurait pas moyen – là, je pose une question bien simple – de tenir compte du fait qu'on a une marge de 3555 manoeuvre là, qu'il y a des économies d'énergie importantes du fait que les émissions de gaz à effet de serre augmentent et qu'on mise plutôt sur tous les moyens pour éviter. Je pense qu'on a des éléments qui démontrent qu'on pourrait le faire dans tout ce qui a été dit et j'ai de la misère à faire le lien et dire: il faut absolument accepter qu'on augmente les émissions. Vous avez 3560 démontré qu'il y a d'autres moyens de faire.

M. THIERRY VANDAL :

3565 Au niveau de la pointe, donc des mégawatts, de la puissance, la situation qu'on a vue, donc, la réduction qu'on a vue au cours des derniers hivers qui nous a traduit surtout la rigueur de pointe en période d'hiver, c'est quelque chose, ce n'est pas une tendance, encore là, que la Régie qui a eu à se pencher là-dessus, ce n'est pas une tendance que la Régie a retenue dans sa décision sur l'approvisionnement. Ça serait assez risqué de tabler sur le fait que les hivers vont continuer à devenir de plus en plus chauds et qu'en conséquence, on n'ajoute aucun 3570 moyen, disons, à la pointe. C'est quelque chose, Dame Nature a souvent la tendance à nous ramener vers les moyennes sur ces choses-là.

3575 Donc, au niveau du contrat patrimonial, le contrat patrimonial a deux choses. On a beaucoup parlé du 165 TWh qui est le chiffre dont on entend le plus parler. Mais avec ce 165 TWh vient également une puissance. Et, cette puissance-là, madame la présidente, vous me pardonneriez l'approximation, mais je crois que c'est de l'ordre de 33 000 MW. Et le distributeur a dit, nous l'a dit, nous, comme fournisseur, et a présenté à la Régie qui a regardé ça, qu'il

atteindrait ces niveaux-là. Donc, à la fois 33 000 MW à la pointe, à l'heure de pointe sur le réseau, et une utilisation pleine du 165 TWh autour de 2005, quelque part durant l'année 2005.

3580

Et c'est au-delà de ces besoins-là que le plan d'approvisionnement a été établi et que la Régie a jugé, bon, qu'il était prudent et raisonnable. Et c'est pour ça que le distributeur, dans son appel d'offres, a demandé deux choses. Il a demandé de la puissance, il a demandé donc 1 200 MW de puissance, 900 en base, c'est-à-dire, ça, c'est de la puissance qui roule 8 760 heures dans l'année ou presque, et 300 MW qui, lui, est disons un peu plus cyclable. Donc, c'est comme une réserve de puissance que le distributeur veut avoir si jamais, justement, il y avait un hiver très très fort. S'il n'y a pas d'hiver fort, bien, il l'appellera pas, puis cette puissance-là ne fonctionnera pas.

3585

Mais les projets auxquels on s'intéresse, les soumissions auxquelles, disons, des projets comme des projets thermiques de certains de nos compétiteurs s'adressent, c'est vraiment cette demande de base-là. C'est ces mégawatts qui sont requis pour alimenter des consommateurs qui l'utilisent à très haut coefficient d'utilisation. Typiquement, ces consommateurs-là sont qui? Ce sont des industries. Alors, une aluminerie utilise l'énergie 98 % du temps et c'est pour ça que ça prend des centrales qui sont des centrales qui sont capables d'opérer 98, enfin, en base.

3590

3595

Alors, tout ça, ça a été pris en compte pour en arriver à ce plan d'approvisionnement et qui a donné lieu aux appels d'offres.

3600

Moi, je pense quoi? Je rejoins peut-être un peu l'intervenant. S'il s'avère, disons, qu'il s'installe un *pattern*, disons, qui devient plus prévisible et que l'effet de lissage de ces moyennes historiques là fait en sorte de réduire les besoins, bien, mon Dieu, dans un sens, tant mieux. Il va y avoir moins de besoins, puis il va y avoir moins d'appels d'offres, puis ça fera moins d'émissions si c'est des projets thermiques. Mais à date, on ne peut pas faire cette hypothèse-là au moment où on se parle parce qu'il y a, disons, d'autres indications qui sont devant nous.

3605

LA PRÉSIDENTE :

3610

Ça va, monsieur Bélisle?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3615 Merci beaucoup, madame la présidente. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3620 J'inviterais maintenant, monsieur Claude Boileau.

M. CLAUDE BOILEAU :

3625 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

3630 Bonsoir, monsieur Boileau.

M. CLAUDE BOILEAU :

3635 Alors, moi, je voulais continuer dans la ligne de ce que monsieur Morrissette a avancé tantôt par rapport à l'éolien. Et je me réfère à un article de Louis-Gilles Francoeur dans Le Devoir du 5 octobre 2001. Il s'exprime ainsi:

3640 **Les porte-parole de la société d'État prennent encore les québécois pour des primates technologiques en répétant que le vent n'est toujours pas là quand on en a besoin, alors que tous les spécialistes, qui ont défilé devant la Régie de l'énergie, l'ont affirmé, et couplé à des réservoirs hydroélectriques l'éolien fournit à la fois de l'énergie et de la puissance. Or, le Québec est riche en potentiel éolien. Selon les évaluations des gouvernements canadiens et américains, c'est le plus riche territoire du continent en grands vents, soit les plus rentables.**

3645 Mais est-ce que le problème, ce n'est pas que ce vent-là ne coûte rien? Alors, est-ce que ce n'est pas la vraie raison pour laquelle, disons, on ne s'oriente pas davantage vers l'éolien?

LA PRÉSIDENTE :

3650 Monsieur Vandal?

M. THIERRY VANDAL

3655 Madame la Présidente, je fais de la voile à l'occasion et, malheureusement, il y a des jours où les voiles faseyent parce que les vents ne sont pas nécessairement toujours au rendez-vous. Mais c'est tout simplement un petit aparté là.

Pour revenir de manière plus sérieuse à la question qui est importante de l'intervenant, encore là, on a eu l'occasion, au cours des derniers mois, de recevoir de la part de promoteurs -- il y a des gens qui travaillent très fort dans le domaine, puis on reconnaît, puis on salue leurs efforts. On a vu donc des développeurs nous approcher avec des projets.

Je donne l'exemple, projet du côté de Murdochville. Il y a un autre projet qui était dans une région minière en Gaspésie. Et des projets où on a signé avec les gens en disant -- ils disent: *Signez-nous pour X mégawatts, mais avec l'option, si on développe plus de mégawatts, que vous allez les acheter.+ *Mon Dieu! Bien oui, parfait. Alors, si vous êtes capables de développer plus de mégawatts à ces conditions-là, on va vous les acheter.+

Et le défi, disons, il doit être partagé par tout le monde au niveau technologique, parce que je vais vous donner l'exemple du parc Le Nordais. Le parc Le Nordais, malheureusement, a fait un choix technologique au niveau de ses éoliennes qui s'est révélé être, disons, assez désastreux, avec le résultat que, quand il vente beaucoup, les éoliennes débarquent, je veux dire tombent en *overdrive* puis ne fournissent plus sur le réseau. Quand il ne vente pas, bien, il y a le problème, le vent est assez variable. Et, moi, je peux vous dire que, régulièrement, les gens du Nordais essaient de voir si on ne pourrait pas rouvrir les contrats. Et ça, c'est des contrats qui vont donner de l'énergie, dans quelques années, en haut de 8 4. Alors, c'est ça la réalité pour le parc le plus important au Québec.

Au-delà de ça, il y a de nouveaux développeurs qui, avec des technologies un petit peu différentes, avec une expérience des dernières années, nous approchent puis disent: *On est capables de le faire. On prend l'engagement de le faire.+ Bien, on signe un contrat. Puis je l'ai dit à plusieurs développeurs dans le domaine: *Comme producteur, moi, je suis entièrement volontaire d'acheter ça, d'aller au conseil d'administration, puis de présenter ces dossiers-là au conseil d'administration comme des achats qui sont prudents, puis qui font du sens.+

Et si ça permet d'accélérer les choses, puis ça enlève rien à ce que le distributeur lui-même pourrait faire dans le cadre de décisions de la Régie, parce que la Régie pourrait également, compte tenu de ses mandats, établir qu'il doit y avoir une quote-part qui est attribuée à l'éolien, bien, ça n'empêche pas ça. Puis ça, ça pourrait s'ajouter.

Puis le plus il s'en fera, le mieux ce sera. Vous savez, je veux dire, la notion, monsieur Francoeur connaît bien -- la notion, ce n'est pas une question de primate, pas primate. C'est tout simplement une question qu'il faut aussi faire les choses dans un certain cadre, une certaine rigueur. Puis la rigueur, ce n'est pas de dire: *Hop! Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de défi, puis allez, on en fait autant que faire se peut.+ Il y a aussi la contrepartie, puis je pense que des gens en ce moment s'emploient à développer cette filière puis, moi, je suis convaincu que ça va réussir.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boileau.

3700

M. CLAUDE BOILEAU :

Oui. Ma deuxième question, c'est: pourquoi Hydro-Québec n'est pas plus proactive? Monsieur Vandal en parle toujours qu'il est ouvert à signer des contrats, mais pourquoi Hydro-Québec ne prend pas l'initiative de développer ce secteur-là elle-même?

3705

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal?

3710

M. THIERRY VANDAL

J'ai mentionné peut-être, madame la présidente, un peu plus tôt, mais c'est un des éléments importants, puis je peux comprendre comment la... Hydro-Québec est présente dans bien des secteurs, mais je vous dirais, dans le secteur de l'éolien, il s'est avéré que, disons, les gens qui ont eu du succès là-dedans, ce sont des gens qui ont réussi à faire des montages financiers qui ne sont pas nécessairement toujours accessibles à l'entreprise, des situations fiscales qui sont des situations fiscales particulières, de bénéficier de certains avantages fiscaux également, et de le faire à petite échelle.

3715

3720

Hydro-Québec peut, disons, réussir des projets qui sont de grands projets, mais je vous dirais que ça ne serait pas nécessairement bien servir cette filière-là que d'entrer là-dedans, puis en entrant là-dedans, disons, d'évacuer cette initiative d'un ensemble de développeurs qui font des choix technologiques qui sont différents. Je parlais du Nordais. Il y a d'autres développeurs qui ont d'autres choix technologiques.

3725

Ça va prendre forme, ça. Ça ne veut pas dire qu'on ne participera jamais à des projets. Mais à date, ça ne semble pas avoir été -- vous savez, il y a personne qui nous dit, quand ils nous approchent avec des projets, qui nous disent: *On a besoin que vous soyez un investisseur.+ C'est pas ça qu'ils nous disent. Ils nous disent: *On a besoin que vous nous signiez un contrat qui est un contrat de long terme, un contrat qui peut être financé.+ Alors, c'est des contrats quinze ans, vingt ans. *On a besoin que vous nous aidiez au niveau technique pour interconnecter ça.+

3730

Mais il ne semble pas qu'il y a un besoin criant qu'Hydro-Québec entre là-dedans avec ses moyens financiers, et on n'a certainement pas de mandat de la part de l'actionnaire d'entrer dans le secteur et d'y déployer des argents qui seraient des argents qui seraient, disons, non rentables et non justifiés en termes d'une saine gestion.

3735

LA PRÉSIDENTE :

3740

Monsieur Boileau?

M. CLAUDE BOILEAU :

3745

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3750

Ça va? Merci.

Alors, j'invite une dernière participante, madame Sylvie Boulet. Bonsoir, madame!

Mme SYLVIE BOULET :

3755

Madame la présidente, bonsoir. Alors, la centrale hydroélectrique de Beauharnois a ajouté au fil des ans des nouvelles turbines. Ça faisait partie de ses projets puis de ses installations qui étaient initiales et qui étaient aussi futures. Alors, c'était prévu depuis fort longtemps.

3760

Alors, monsieur Vandal parlait plus tôt de la possibilité de peut-être réinvestir dans la centrale du Suroît si elle advenait, bien sûr, et si elle était rentable. Alors, est-ce que c'est possible de concevoir que des turbines additionnelles pourraient s'ajouter un jour à la centrale du Suroît? Surtout étant donné qu'Hydro-Québec est propriétaire de grandes parcelles de terrain, que l'eau est disponible gratuitement et que le gaz aussi est une propriété, Gaz Métropolitain, de Hydro-Québec. Alors, c'est ce que je veux savoir.

3765

Je sais que ce n'est pas dans les projets. Ce n'est pas ce qui est soumis à notre attention. C'est une possibilité. Je demande seulement s'il y a une possibilité que des turbines s'ajoutent en série sur ce territoire.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

3775

M. THIERRY VANDAL

Je serais fort heureux d'avoir un projet à la centrale existante de Beauharnois. Pour produire de l'énergie, ça prend deux choses. Ça prend de la hauteur de chute et ça prend des volumes d'eau.

3780

Mme SYLVIE BOULET :

Moi, je parle de la centrale thermique du Suroît, la centrale du Suroît. La centrale du Suroît...

3785

M. THIERRY VANDAL

Oui, oui.

Mme SYLVIE BOULET :

... s'il y avait une possibilité, seulement une possibilité, non pas des projets, une possibilité de concevoir que des turbines additionnelles pourraient s'ajouter à la centrale Suroît.

M. THIERRY VANDAL

Ah! Excusez-moi, excusez-moi. Des possibilités -- il n'y a certainement pas d'impossibilité technique, mais je peux vous dire qu'on n'a pas de plan dans ce sens-là. Ce n'est pas dans mes cartons...

Mme SYLVIE BOULET :

Non, non. Ça, je le sais.

M. THIERRY VANDAL

Ce n'est pas dans mes cartons, mais il n'y a pas d'impossibilité technique. Et ça arrive que des installations, c'est arrivé ailleurs que des installations voient sur un site des ajouts de capacité au fur à mesure, par exemple, des développements technologiques.

Ce n'est pas dans nos cartons. On vise à faire...

Mme SYLVIE BOULET :

Non. Ça, je le sais.

M. THIERRY VANDAL

... sur le site, 88 MW.

Mme SYLVIE BOULET :

Mais c'est possible. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Votre autre question, madame Boulet.

Mme SYLVIE BOULET :

Oui. Tout récemment, je lisais dans La Presse qu'on mentionnait que le Québec était en accord avec une entente concernant le Protocole de Kyoto, car les gaz à effet de serre contribuent, on le sait, du moins on l'assume, aux différences climatiques que l'on remarque récemment, puis surtout à l'assèchement des cours d'eau qui sont potentiellement aussi une réalité pour Hydro-Québec quant à ses barrages. Et c'était pourquoi, dans la Presse, on disait que le Québec se disait en faveur justement pour Hydro-Québec et ses ressources naturelles.

Alors, avec la centrale du Suroît puis sa contribution aux gaz à effet de serre, et puis aussi des possibilités d'autres centrales ou des ajouts de turbines à la centrale du Suroît, on ne sait pas, est-ce qu'Hydro-Québec ne se tire pas dans le pied?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vandal.

M. THIERRY VANDAL

S'il y avait un lien direct de cause à effet par lequel une centrale comme le Suroît allait remplacer et déplacer par assèchement des installations hydroélectriques, à l'évidence, ça ne serait pas un investissement très très judicieux. On ne croît pas que ce soit le cas. Et, disons, on n'a pas...

La situation de nos installations hydroélectriques, disons, n'indique pas quoi que ce soit dans ce sens-là. C'est évident que si Dame Nature envoie plus d'eau pour nous une année, c'est toujours une bonne nouvelle. Je ne crois pas qu'on puisse avancer que, en ce moment, une centrale comme le Suroît aurait un effet significatif sur nos capacités de production hydroélectrique. Du moins, je n'ai pas d'information qui irait dans ce sens-là.

Mme SYLVIE BOULET :

Mais que ça contribue aux gaz à effet de serre et que les gaz à effet de serre sont effectivement une possibilité de difficulté au niveau des cours d'eau. Et, donc, on parle dans un temps futur, s'il y avait des développements dans le sens thermique, qu'on pourrait aussi y voir des conséquences sur les capacités hydroélectriques.

M. THIERRY VANDAL

Je n'ai pas puis je ne crois pas que l'entreprise, madame la présidente, je n'ai pas puis je ne crois pas que l'entreprise ait, disons, d'indications ou d'éléments qui permettent de faire ce lien vers réchauffement ou, enfin, gaz à effet de serre, réchauffent et assèchement. C'est une chaîne pour laquelle je n'ai pas d'information. Puis certainement, il n'y a pas d'hypothèse dans ce sens-là au niveau de l'entreprise. S'il y avait une telle hypothèse, bien, c'est sûr qu'on agirait sans doute différemment. Mais cette hypothèse-là n'existe pas, donc...

Mme SYLVIE BOULET :

Sauf dans le contexte de Gaz Métropolitain étant la propriété d'Hydro-Québec.

M. THIERRY VANDAL

L'élément est important. Gaz Métropolitain est un distributeur. Donc, Gaz Métropolitain achète du gaz pour le bénéfice de ses utilisateurs puis, après ça, le distribue. Elle agit dans ce rôle-là exactement comme le fait le distributeur électrique qui achète par appel d'offres maintenant, au-delà du contrat patrimonial, de l'électricité pour distribuer à ses utilisateurs, ses consommateurs.

Donc, il n'y a pas vraiment de lien. Pour nous, Gaz Métropolitain n'entre pas vraiment dans l'équation d'un projet comme le Suroît. Il va y avoir un tarif de distribution qu'on va devoir payer au distributeur gazier pour le gaz naturel qui arrive à l'usine parce qu'il a un droit exclusif. Mais dans, disons, le *greater picture*, ce n'est pas quelque chose qui est un facteur discriminant, parce que c'est quelque chose qui s'applique à tous les autres producteurs thermiques qui utilisent le gaz naturel. Donc, c'est un tarif qui est un tarif, encore là, de nature assez uniformisée.

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'aviez pas d'autres questions?

Mme SYLVIE BOULET :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3905

Ça va. Alors, merci beaucoup, madame.

Mme SYLVIE BOULET :

3910

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3915

Dans le contexte que madame Boulet vient d'aborder sur l'assèchement éventuel de rivières, et caetera, j'aimerais savoir, monsieur Vandal, quel est l'état des réserves actuelles dans les ouvrages hydroélectriques d'Hydro-Québec. Puis est-ce qu'on a des motifs de s'inquiéter pour l'avenir.

M. THIERRY VANDAL

3920

On n'a certainement pas de motifs de s'inquiéter pour l'avenir. Et je vous dirais, c'est une information -- vous savez, vous connaissez l'histoire un peu, c'est une information, compte tenu de l'importance qu'on a dans les marchés, c'est une information sur laquelle on est assez discrets.

3925

Ceci étant dit, c'est quelque chose qui est géré de manière rigoureuse et sur la base de critères, qui sont des critères X le niveau d'eau des réservoirs, j'entends ici X sur la base de critères qui sont des critères établis depuis bien bien des années, qu'on a eu l'occasion, à chaque fois qu'on a été en commission parlementaire, de révoquer et de, disons, réaffirmer, des critères qui nous permettent justement de maintenir -- qui sont établis de telle sorte qu'on a toujours dans un réservoir des quantités suffisantes pour faire face à des cycles qui sont des cycles extrêmes de faible pluviosité et de faibles apports.

3930

3935

Et ce critère, c'est un critère de 64 TWh. Donc, c'est une quantité fort appréciable. Ça correspond à des probabilités d'occurrence qui ont extrêmement faibles, disons, inférieures. Ça couvre une plage de probabilités autres que -- à l'extérieur de 98 %. Donc, on est dans des probabilités.

3940

3945

Et ça a été jugé historiquement par le gouvernement, par l'entreprise, puis par, disons, les gens qui sont associés à cette gestion-là comme un niveau qui est un niveau prudent, raisonnable compte tenu de la volatilité, oui, qui existe dans le domaine de l'hydraulicité mais, en même temps, un niveau qui est raisonnable. Parce que, à l'évidence, on pourrait remplir les réservoirs mais il y aurait un coût, vous savez, à acheter toute cette énergie-là ou ne pas vendre, ne pas livrer cette énergie-là et renoncer aux revenus durant la période de remplissage des réservoirs pour les amener au maximum. Ça ne serait pas nécessairement un investissement très très judicieux.

Donc, c'est géré sur une base probabiliste. Et moi, ça fait, disons, un petit peu plus de six ans que je suis associé à ça et j'ai la responsabilité depuis un peu plus de trois ans, la responsabilité directe d'assurer cette fiabilité-là, et je peux vous dire que Dame Nature a, disons, le tour de ramener les choses vers des moyennes qui sont des moyennes historiques. Il y a des mauvaises années mais il y en a des bonnes qui suivent.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce qu'il y a des ouvrages qui actuellement ne contribuent pas à leur pleine mesure à l'hydraulité ou si...

M. THIERRY VANDAL

Oui, tout à fait. Il y a un ouvrage important de l'entreprise, le barrage Daniel-Johnson, la centrale Manic-5 qui, malheureusement pour des raisons auxquelles vous avez peut-être été exposé, il y a une période où, il y a plusieurs années, on remonte, je crois, au-delà de dix ans, une période de fissuration sur l'ouvrage. C'est un ouvrage en béton qui est spectaculaire. Encore là, j'invite tous les gens ici à aller voir ça, ça vaut la peine. Donc, il y a eu un problème de fissuration dans le béton parce que les conditions climatiques, et c'était la première fois que c'était utilisé au Québec. Donc, pour régler le problème, il a fallu faire des injections, il a fallu baisser le réservoir.

Le réservoir Manic-5, c'est un réservoir extrêmement important, un réservoir pluriannuel. L'île René-Levasseur au centre, disons, c'est vraiment un croissant autour. Il a fallu le baisser de manière extrêmement importante. Donc, dans ces années-là, il a fallu évacuer de l'eau.

Le fait est que, aujourd'hui, la hauteur de chute à ce réservoir-là n'est pas optimale. Et on espère bien que, à un moment donné, Dame Nature va nous donner un petit coup puis va nous permettre de le remonter. Et sachant que la production d'électricité par voie hydraulique est une fonction de la hauteur de chute, chaque centimètre que l'on gagne fait en sorte que la même goutte d'eau va produire plus d'énergie.

Alors, on a une gestion qui est une gestion extrêmement fine, extrêmement sophistiquée de la part de spécialistes dans l'entreprise pour s'assurer que nos réservoirs sont gardés à des niveaux qui sont des niveaux optimaux, pour aller chercher vraiment littéralement pour chaque goutte d'eau la meilleure production possible d'électricité. Mais ce n'est pas le cas en ce moment, malheureusement, à Manic-5.

LA PRÉSIDENTE :

3990 Alors, avant de mettre fin à la séance de ce soir, j'aimerais donner une information un
peu plus précise concernant la visite prévue pour demain. Alors, les personnes qui ont
manifesté leur intention de participer, si, compte tenu de la température, elles avaient des
hésitations, ces personnes-là peuvent communiquer au numéro de téléphone 1-800-463-4732
et c'est au nom de madame Giasson. Alors, c'est le numéro de téléphone du BAPE. Et on
pourra vous donner l'information à l'effet que ça a lieu ou pas. Si, par contre, vous vous rendez
directement à la guérite, si la visite n'a pas lieu, il y aura une personne pour vous informer
3995 qu'elle a été annulée. Alors, je nous souhaite du beau temps. Et bonne fin de soirée.

4000 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténogra-
phiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4005 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.